

Diplôme de conservateur de bibliothèque

Mémoire d' étude / mars 2022

Les plateformes de dépôt et d'archivage des travaux étudiants

Alice Faure

Sous la direction d'Anna Svenbro
Chef du Département de la Bibliothèque nordique – Bibliothèque Sainte-
Geneviève

Remerciements

Je tiens en premier lieu à remercier ma directrice de mémoire, Anna Svenbro, qui m'a proposé ce sujet et m'a accompagnée tout au long de ce travail. Sa bienveillance, ses conseils avisés et sa disponibilité m'ont été précieux pour enrichir ma réflexion et progresser dans mon apprentissage.

J'adresse toute ma reconnaissance à tous les professionnels qui m'ont accordé leur temps et leur expérience lors d'entretiens, de questionnaires et d'enquêtes sur le sujet : ce mémoire n'aurait pas pu aboutir sans leurs témoignages.

Enfin, je réserve une pensée chaleureuse pour mes camarades de la DCB 30 Gisèle Halimi, en particulier Sylvain et Joséphine, pour leur soutien et leurs encouragements.

Résumé :

Le développement des archives ouvertes, qu'elles soient institutionnelles ou à vocation nationale comme HAL, a conduit à une évolution en faveur de l'Open Access et de l'ouverture toujours plus grande en faveur de travaux toujours plus divers et nombreux. Dans cette effervescence ont été mises en place des plateformes de dépôt et d'archivage de travaux étudiants, depuis la licence jusqu'au master et aux thèses d'exercice. Dans cette étude nous dresserons un historique et un état des lieux de cette évolution avant de nous intéresser aux spécificités et aux enjeux attachés à ces plateformes ; nous nous intéresserons également aux fonctionnalités et à leur mise en place sur le plan technique et, enfin, aux perspectives qui s'ouvrent à ces outils non seulement en termes de services aux étudiants et de potentialités pédagogiques, mais aussi selon les utilités que représentent les plateformes pour la communauté universitaire et scientifique dans son ensemble.

Descripteurs :

Bibliothèque

Information scientifique

Information électronique

Universités – Etudes du 1^{er} cycle

Universités – Etudes des 2^e et 3^e cycles

Thèses et écrits académiques

Archivage numérique

Abstract :

The development of open archives, whether institutional repositories or national archives such as HAL, has led to an evolution in favor of open access and openness to more and more diverse and numerous works. In this effervescence, platforms for the deposit and archiving of student work, from bachelor to master and doctor of Medicine or Pharmacy degrees, have been implemented. In this study, we will review history and the state of the art of this evolution, before focusing on the specificities and the stakes attached to these platforms. We will also look at the functionalities and the technical implementation of these platforms and, finally, at the perspectives that are open to these tools, not only in terms of services to the students and pedagogical

potentialities, but also according to the utilities that the platforms represent for the university and scientific community as a whole.

*Keywords : Library ; Communication en science ; Electronic information resources ;
Electronic Theses and Dissertations ; Archives ; Institutional repositories*

Droits d'auteurs



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :
« **Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France** »
disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr> ou par
courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco,
California 94105, USA.

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS	7
INTRODUCTION.....	9
CONTEXTE ET EVOLUTIONS.....	13
Eléments historiques et mise en perspective internationale.....	13
<i>Le contexte des archives ouvertes institutionnelles</i>	<i>13</i>
<i>Les plateformes de dépôt et d'archivage des travaux étudiants en France</i> <i>.....</i>	<i>18</i>
<i>Les plateformes de dépôt et d'archivage des travaux étudiants à</i> <i>l'étranger.....</i>	<i>22</i>
<i>Plateforme nationale ou plateforme locale ?</i>	<i>24</i>
Spécificités	25
<i>Un contenu spécifique.....</i>	<i>25</i>
<i>...qui demande une gestion propre... ..</i>	<i>26</i>
<i>... et qui a des difficultés propres</i>	<i>27</i>
Typologie des plateformes	29
<i>Niveau national</i>	<i>30</i>
<i>Niveau local</i>	<i>31</i>
MISE EN PLACE, GESTION ET FONCTIONNEMENT DES PLATEFORMES	34
Mise en place	34
<i>À l'initiative du projet.....</i>	<i>34</i>
<i>Budget de mise en place</i>	<i>36</i>
<i>Difficultés stratégiques de mise en place</i>	<i>37</i>
Fonctionnement quotidien.....	38
<i>Dépôt</i>	<i>38</i>
<i>Circuit du document.....</i>	<i>42</i>
<i>Consultation</i>	<i>43</i>
<i>Maintenance</i>	<i>44</i>
Logiciels et outils	46
<i>Logiciels de diffusion.....</i>	<i>46</i>
<i>Outils</i>	<i>49</i>
<i>Limites techniques</i>	<i>51</i>
ENJEUX ET PERSPECTIVES	53
Les enjeux pour les établissements et leurs publics	53
<i>Pour les étudiants</i>	<i>53</i>
<i>Pour les enseignants-chercheurs et les enseignants</i>	<i>55</i>

<i>Pour l'établissement</i>	57
<i>Pour les bibliothèques</i>	59
La subsistance d'obstacles	61
<i>Un développement contrasté</i>	61
<i>Une certaine méconnaissance</i>	61
Comment les soulever ?	63
<i>Sensibiliser et former les différents publics</i>	63
<i>Des pistes d'évolution</i>	65
CONCLUSION	72
SOURCES	74
BIBLIOGRAPHIE	76
ANNEXES	85

Sigles et abréviations

- ABES : Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur
- API : *Application programming interface*
- BIBAS : Bibliothécaire assistant spécialisé
- BU : Bibliothèque universitaire
- CCSD : Centre pour la Communication Scientifique Directe
- CERN : Conseil européen pour la recherche nucléaire
- CINES : Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur
- CITHER : Consultation en texte Intégral des THèses en Réseau (INSA de Lyon)
- CMS : Content Management System
- CNRS : Centre national de la recherche scientifique
- COMUE : Communautés d'universités et établissements
- CRIIP : Centre de Ressources d'Ingénierie et d'Initiatives Pédagogiques
- DANTE : Dépôt et archivage numérique des travaux étudiants
- DDN : Direction du développement du numérique (université d'Angers)
- DIM MAP : Domaine d'Intérêt Majeur Matériaux Anciens et Patrimoniaux
- DSI : Direction des systèmes d'information
- DUMAS : Dépôt Universitaire de Mémoires Après Soutenance
- DUNE : Dépôt universitaire numérique des étudiants
- DUT : Diplôme universitaire de technologie
- ENC : Ecole nationale des Chartes
- ENSSIB : École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques
- ENT : Environnement numérique de travail
- EPFL : École polytechnique fédérale de Lausanne
- ETD : *Electronic theses and dissertations*
- ETP : Equivalent temps plein
- GED : Gestion électronique des documents
- HAL : Hyper articles en ligne (archive ouverte nationale française)
- IGESR : Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche
- INIST : Institut de l'information scientifique et technique
- INP : Institut national du patrimoine
- INSPE : Institut national supérieur du professorat et de l'éducation
- IRHT : Institut de recherche et d'histoire des textes
- ISO : *International Organization for Standardization*

IST : Information scientifique et technique
IUT : Institut universitaire de technologie
LADYSS : Laboratoire Dynamiques sociales et recomposition des espaces
(UMR pluridisciplinaire rattaché à quatre universités et deux instituts du CNRS)
LOM : *Leraning object metadata*
LMD : système Licence-master-doctorat
LRU : loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités
memSIC : mémoires de master en sciences de l'information et de la communication
MESRI : ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
OAI-PMH : *Open Archives Initiative Protocol for Metadata Harvesting*
ORI-OAI : Outil de Référencement et d'Indexation – *Open Archive Initiative*
RSS : *Really Simple Syndication*
SCD : Service commun de la documentation
SHS : Sciences humaines et sociales
SGBm : Système de Gestion de Bibliothèques mutualisé
SIGB : Système Intégré de Gestion de Bibliothèque
SUDOC : Système universitaire de documentation
TDM : *Text and data mining*
TEF : Thèses électroniques françaises (format de métadonnées)
TEL : Thèses en ligne (serveur)
UFR : Unité de formation et de recherche
UGA : Université Grenoble Alpes
UNIGE : Université de Genève
UPHF : Université polytechnique Hauts-de-France
URL : *Uniform Resource Locator*
VP : Vice-Président

INTRODUCTION

La diffusion de la littérature grise représente un enjeu majeur dans l'univers académique actuel. En effet, elle représente un ensemble de documents qui sont « produit[s] par le gouvernement, l'administration, l'enseignement et la recherche, le commerce et l'industrie, en format papier ou numérique, protégé[s] par les droits de propriété intellectuelle, de qualité suffisante pour être collecté[s] et conservé[s] par une bibliothèque ou une archive institutionnelle, et qui [ne sont] pas contrôlé[s] par l'édition commerciale. »¹. Dans un contexte favorable à l'ouverture de ces documents, leur accessibilité ainsi que leur rôle s'en trouvent renforcés.

L'essor du mouvement de l'*Open Access* a en effet vu naître et se développer de nombreuses plateformes permettant de diffuser et partager des productions scientifiques. En effet, selon la définition de la norme ISO 5127 : 2017 *Information et documentation – Fondations et vocabulaire*², une plateforme internet désigne une « page web sur laquelle plusieurs fournisseurs de contenu Internet proposent leur contenu et qui, ainsi, rassemblent des informations sur un ou plusieurs sujets qui pourraient intéresser les utilisateurs », soit une base de données mise en place dans le but de stocker et de partager des travaux propres à un producteur. Ces plateformes peuvent être de plusieurs types, dont les plus connues sont les archives ouvertes. Leur fort développement leur a permis d'étendre leur public et leur objet, si bien que, par cette extension, les plateformes incluent de plus en plus des productions singulières dans le paysage documentaire, à commencer par les travaux d'étudiants, qui s'inscrivent précisément dans le champ de la littérature grise et représentent en ce sens un enjeu important dans le paysage académique.

Qu'entend-on lorsque l'on parle de « travaux d'étudiants » ? Cette expression désigne les productions des étudiants, depuis leur entrée dans l'enseignement supérieur jusqu'à la thèse. Elle englobe de nombreux types de travaux, les plus nombreux et les plus souvent mentionnés étant les mémoires et les thèses d'exercice, qu'il convient de distinguer de la thèse de doctorat. Cette dernière constitue en effet une production à part, un premier travail de recherche que nous excluons du périmètre de notre étude, consacrée aux travaux des étudiants. Les thèses de doctorat en effet possèdent un circuit de gestion propre et des plateformes spécifiques telles que la plateforme TEL (Thèses en ligne).

Les travaux des étudiants pour autant ne se limitent pas aux mémoires et thèses d'exercice, puisque les étudiants sont amenés au cours de leur cursus à produire de nombreux travaux, de façon variable selon les enseignements et les formations. Aussi, la réalité que recouvre les travaux étudiants est vaste et reste de ce fait relativement floue, faute d'une définition plus précise.

L'intérêt pour ces productions est longtemps resté modeste, notamment du fait de l'accent mis sur leur dimension scolaire, plus que sur leur dimension scientifique.

¹ SCHÖPFEL, Joachim. « Vers une nouvelle définition de la littérature grise ». *Cahiers de la Documentation/Bladen voor Dokumentatie*, n°3, 2012, p.9-10 [consulté le 24 février 2022]. Disponible sur le web < https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00794984/document>.

² « a web page on which a number of internet content providers are exhibiting their content and which thus assembles information on one or more subjects assumed of interest for user searches » « ISO 5127:2017(en), *Information and documentation — Foundation and vocabulary* » [consulté le 19 janvier 2022]. Disponible sur le web <<https://www.iso.org/obp/ui/fr/#iso:std:iso:5127:ed-2:v1:en>>.

À l'étranger cependant, en particulier dans les pays anglo-saxons, les travaux d'étudiants sont perçus certes comme des travaux scolaires, mais aussi comme des travaux de recherche, ainsi qu'en témoignent plusieurs retours d'expérience³. Cette différence a amené à s'intéresser et à réfléchir à la question de leur diffusion et de leur mise à disposition de la communauté scientifique.

Or, le développement du mouvement de l'*Open Access*, à partir des années 1990, offre la possibilité de mettre à disposition toutes sortes de travaux à travers des plateformes et des archives ouvertes. D'abord réservée à la communauté des chercheurs seule, la diffusion et l'accessibilité aux différents travaux s'étend vers d'autres publics : des articles de recherche vers les thèses de doctorat puis les documents pédagogiques et les travaux d'étudiants. De plus en plus d'archives ouvertes institutionnelles, ainsi, intègrent des productions autres que des articles de chercheurs : rapports de stage, fiches pratiques, offres de formation, documents administratifs ou de communication⁴...

Pour autant, ce mélange de différents types de travaux n'est pas systématique dans les différentes plateformes existantes. Dans le paysage documentaire, on peut observer une séparation entre travaux de chercheurs, considérés comme des professionnels, et travaux d'étudiants, en apprentissage ; cette séparation est d'autant plus renforcée qu'un statut intermédiaire, celui de doctorant, existe : il permet à l'étudiant de quitter un statut d'apprenant, scolaire, pour gagner celui d'apprenti chercheur puis de chercheur à part entière. On peut observer cette progression dans les plateformes elles-mêmes, puisque les travaux de chercheurs ont leurs propres espaces de diffusion, à commencer par la plateforme nationale HAL, et ceux des doctorants en ont d'autres, à commencer par TEL et STAR. Qu'en est-il des étudiants ? A cet égard nous ferons une distinction entre les archives ouvertes d'une part, qui ont recours à l'auto-archivage et qui concernent les travaux de niveau recherche, et les plateformes de dépôt et archivage de travaux d'étudiants d'autre part, qui représentent quant à elles l'enjeu spécifique de notre sujet : elles n'obéissent pas à cette logique d'auto-archivage, et concernent des niveaux inférieurs au niveau recherche.

Puisque les travaux des étudiants constituent une catégorie à part, on retrouve cette spécificité dans la configuration des plateformes de dépôt et d'archivage des travaux d'étudiants : ainsi, plusieurs d'entre elles ont été mises en place afin de permettre la diffusion et la valorisation de ces travaux. Pour autant cette séparation ne s'explique pas uniquement par des raisons historiques ou fonctionnelles : ces plateformes relèvent d'enjeux et de points d'intérêts qui sont eux aussi propres à ces contenus particuliers. En effet elles permettent de valoriser et de rendre mieux visibles les travaux étudiants, de mettre en avant l'établissement d'étude et les enseignements qui y sont délivrés, sans oublier qu'elles offrent en outre la possibilité aux bibliothèques de développer des services spécifiques pour ce public étudiant. Elles s'inscrivent en outre parfaitement dans les rôles et missions des bibliothèques : en effet, l'enjeu de la diffusion et de la valorisation des travaux d'étudiants se situe à la conjonction de deux missions fondamentales : celle de diffuser le savoir et celle de soutenir l'activité pédagogique.

³ Voir notamment PICKTON, Margaret et MCKNIGHT, Cliff, « Research Students and the Loughborough Institutional Repository ». *Journal of Librarianship and Information Science* 38, n° 4, 2006, p.203-19 [consulté le 29 août 2021]. Disponible sur le web <<http://journals.sagepub.com/doi/10.1177/0961000606066572>>

⁴ https://www.ori-oai.org/Autres_documents.html

Dès lors, on peut se demander en quoi les plateformes de dépôt et d'archivage des travaux étudiants sont l'opportunité de développer un service utile aussi bien aux étudiants qu'à toute la communauté universitaire, mais également à l'établissement, et même au-delà, puisque ces plateformes permettent de renforcer l'action et la visibilité de la bibliothèque au sein de son établissement, et par là même sa légitimité.

Dans le cadre de ce travail, il s'agira donc de répondre à cette interrogation. Outre un état des lieux et une analyse de ce qui existe aujourd'hui en termes de plateformes dédiées aux travaux d'étudiants, il conviendra de retracer leur historique afin de mieux comprendre à quels besoins et à quels enjeux répondent ces plateformes, afin d'envisager leurs perspectives. Plusieurs questions méritent en effet d'être soulevées : en premier lieu, il convient de s'interroger sur les spécificités de ces plateformes dédiées aux travaux d'étudiants par rapport aux archives ouvertes, mais aussi par rapport à d'autres plateformes consacrées exclusivement aux thèses de doctorat. A quels enjeux répondent-elles, à quels besoins, des établissements mais aussi des publics ? Selon quelles stratégies ont-elles été développées ? Comment ces plateformes s'articulent-elles avec les services pédagogiques d'une institution ? Quelles articulations peuvent-elles avoir, également, avec la recherche ?

Pour répondre à ces questions, la méthodologie suivante a été appliquée : après avoir réalisé un état de l'art grâce à des lectures bibliographiques variées, il s'est agi de se confronter aux pratiques, motivations et enjeux concrets rencontrés par les établissements. Pour ce faire, une série d'entretiens a été menée auprès de professionnels responsables de plateformes dédiées aux travaux d'étudiants : ce sont les établissements pourvus d'une plateforme spécifique qui ont été interrogés en priorité, à la fois universités et grandes écoles, afin de mieux comprendre comment et pourquoi s'étaient mises en place ces plateformes. Ces entretiens ont été complétés par des questionnaires diffusés, à l'écrit, du fait du grand nombre des établissements dotés de plateformes (sous différentes formes : plateforme nationale, plateformes d'établissements étrangers, etc.). Deux séries de questionnaires ont ainsi été réalisées : une première série de questionnaires a été diffusée auprès d'établissements ayant rejoint la plateforme nationale DUMAS, en France ; une seconde série, auprès d'établissements à l'étranger afin de faire un état de l'existant et aussi de s'appuyer sur les comparaisons et les similarités pour notre analyse. Enfin, une enquête réalisée sur LimeSurvey a complété ces questionnaires et entretiens : elle a été diffusée auprès des enseignants et enseignants-chercheurs des établissements contactés pour des entretiens. Ce public a été privilégié car il constitue une interface importante entre les outils que sont les plateformes et les utilisateurs que sont les étudiants ; ils ont en outre tout intérêt à s'en emparer eux-mêmes, en tant qu'enseignants et en tant que chercheurs. Leur perception de l'intérêt des plateformes joue également sur celle qu'en ont les étudiants. L'enquête a permis de dresser le constat de leur usage de ces outils et d'engager la réflexion sur les besoins et les évolutions possibles liées aux enseignants et enseignants-chercheurs.

L'ensemble de ces entretiens, questionnaires et témoignages a ainsi constitué une source précieuse pour explorer le sujet des plateformes de dépôt et d'archivage de travaux d'étudiants.

La réflexion découlant de la problématique se déroule en trois temps. Dans une première partie, on évoquera le contexte du développement des plateformes ; on mènera également un état des lieux, prioritairement en France, en observant également le développement des plateformes dans les établissements à l'étranger. Il

s'agira de se pencher sur leur historique, sur leurs spécificités, notamment par rapport aux archives ouvertes traditionnelles ; cela à la fois par rapport à leur contenu, à leurs particularités de gestion et les difficultés qui leur sont propres, mais aussi par rapport à leur typologie, puisqu'elles peuvent être réparties entre échelle locale et échelle nationale, ainsi qu'entre différents types d'établissements.

Une deuxième partie sera consacrée au fonctionnement des plateformes : Comment ont-elles été mises en place ? Quelle est leur gestion au quotidien ? Quels personnels et quels services sont-ils susceptibles de les prendre en charge, et selon quels moyens et modalités techniques ?

Enfin, dans une dernière partie, on étudiera les enjeux soulevés par ces plateformes pour les différents acteurs : étudiants, bien sûr, mais aussi enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs, ainsi que les établissements en eux-mêmes et, plus particulièrement, les bibliothèques. Ces enjeux amèneront à s'interroger sur les limites et les difficultés qu'ils suscitent, pour mieux envisager les perspectives d'évolution qui se dessinent.

CONTEXTE ET EVOLUTIONS

Afin de comprendre l'intérêt que représente une plateforme dédiée aux travaux d'étudiants, il convient de replacer celle-ci dans un contexte plus large, à la fois à l'échelle nationale et à l'échelle internationale. Pour cela il faut tout d'abord rappeler l'origine des archives ouvertes.

Le développement des plateformes de dépôt et d'archivage des travaux d'étudiants trouve son origine dans l'essor des archives ouvertes et, plus spécifiquement, dans celui des archives ouvertes institutionnelles. En effet, nous pourrions observer que les plateformes qui sont dédiées aux étudiants en découlent ou s'y rattachent. Le projet d'en créer une peut provenir d'une archive ouverte institutionnelle existante, destinée aux thèses de doctorat et aux publications scientifiques, qui s'ouvre ensuite aux travaux d'étudiants d'un niveau inférieur.

ELEMENTS HISTORIQUES ET MISE EN PERSPECTIVE INTERNATIONALE

Le contexte des archives ouvertes institutionnelles

Le contexte de l'Open Access

Le mouvement de l'*Open Access* est né à la fin des années 1990, avec l'essor d'Internet et la remise en cause du modèle de l'édition scientifique. Il recouvre un ensemble d'initiatives visant à mettre à disposition du plus grand nombre les résultats de la recherche, selon la définition de l'INIST (Institut de l'information scientifique et technique)⁵.

Le mouvement se définit autour de l'initiative de Budapest en 2002 puis des déclarations de Bethesda puis de Berlin en 2003. Elles mettent en place et promeuvent un modèle alternatif de diffusion de la connaissance, en accès libre et gratuit, selon deux modèles : celui de la « voie verte », c'est-à-dire l'auto-archivage, et la « voie dorée », qui désigne la publication des travaux scientifiques dans des revues en libre-accès.

Les archives ouvertes s'inscrivent dans la « voie verte ». Elles reposent en effet sur le principe de l'auto-archivage, c'est-à-dire le fait pour un chercheur de publier lui-même son travail dans une archive, afin de le rendre accessible au plus grand nombre. On peut distinguer deux types de dépôt en auto-archivage : le dépôt en *pre-print* (une version du travail avant qu'il n'ait connu une relecture par les pairs ou un comité de lecture) et le dépôt en *post-print* (une version telle qu'elle est acceptée pour publication, après le contrôle d'un comité de lecture)⁶.

⁵ VIRY, Blandine, « Les Archives Ouvertes à Toulouse, émergence d'une dynamique de réseau ». *Toul'AO* (blog). Toul'AO, 2013 [consulté le 18 janvier 2022]. Disponible sur le web <<https://openarchiv.hypotheses.org/1898>>.

⁶ PARIS, Anne, « Les bibliothèques universitaires et les enjeux de l'open access ». Mémoire DCB. Villeurbanne, Enssib, 2019 [consulté le 9 mai 2021]. Disponible sur le web <<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/69560-les-bibliotheques-universitaires-et-les-enjeux-de-l-open-access.pdf>>.

Les archives ouvertes

Les archives ouvertes sont des bases de données dans lesquelles on dépose des documents en libre-accès. On parle aussi de réservoir (de l'anglais *repository*) ou d'entrepôt de documents. L'INIST⁷ définit ainsi les archives ouvertes comme des « réservoir[s] où sont déposées des données issues de la recherche scientifique et de l'enseignement et dont l'accès se veut ouvert c'est-à-dire sans barrière. »

Cette définition recouvre des réalités très différentes. Ainsi, selon Schöpfel et Prost⁸, qui eux-mêmes s'appuient sur Armbruster et Romary⁹, il y a parmi les plateformes répertoriées comme archives ouvertes, deux groupes : celles qui sont à caractère scientifique, alimentées par les dépôts de chercheurs, et celles dont le contenu est patrimonial, comme c'est le cas par exemple de Gallica. Pour les auteurs, on peut même préciser encore davantage cette distinction : dans le premier groupe on trouve ainsi des plateformes où l'on dépose des documents, ainsi que des sites réservés aux données scientifiques. Le second groupe comprend quant à lui des plateformes à contenu scientifique, telles que Persée¹⁰.

Une bibliographie abondante¹¹ décline une typologie très variée d'archives ouvertes à l'intérieur de cette première répartition : des archives ouvertes à vocation nationale ou locale, disciplinaire ou thématique, etc. Cette diversité s'explique par l'effervescence liée à la multiplication des initiatives en faveur l'*Open Access*.

En effet, si les archives ouvertes existent dès l'émergence de ce mouvement, leur développement est particulièrement sensible avec la déclaration de Berlin.

⁷ VIRY, Blandine, « Les Archives Ouvertes à Toulouse, émergence d'une dynamique de réseau ». *Toul'AO* (blog). Toul'AO, 2013 [consulté le 18 janvier 2022]. Disponible sur le web <<https://openarchiv.hypotheses.org/1898>>.

⁸ SCHÖPFEL Joachim et PROST, Hélène, « Développement et Usage des Archives Ouvertes en France. 1e partie : Développement ». Rapport de recherche, Université Lille 3, 2010 [consulté le 10 octobre 2021]. Disponible sur le web <https://muse.jhu.edu/content/crossref/journals/canadian_journal_of_information_and_library_science/v037/37.2.schopfel.html>.

⁹ ARMBRUSTER, Chris et ROMARY, Laurent, « Comparing Repository Types - Challenges and barriers for subject-based repositories, research repositories, national repository systems and institutional repositories in serving scholarly communication ». *International Journal of Digital Library Systems*, IGI Global, volume 1, n°4, 2010, p.61-73.

¹⁰ SCHÖPFEL Joachim et PROST, Hélène, « Développement et Usage des Archives Ouvertes en France. 1e partie : Développement ». Rapport de recherche, Université Lille 3, 2010, p. 15 [consulté le 10 octobre 2021]. Disponible sur le web <https://muse.jhu.edu/content/crossref/journals/canadian_journal_of_information_and_library_science/v037/37.2.schopfel.html>.

¹¹ A titre indicatif, on peut notamment se référer à : SCHÖPFEL, Joachim et PROST, Hélène, « Développement et Usage des Archives Ouvertes en France. 1e partie : Développement ». Rapport de recherche, Université Lille 3, 2010 ; SCHÖPFEL, Joachim et PROST, Hélène, « Développement et Usage des Archives Ouvertes en France. 2e partie : Usage », Rapport de recherche, Université Lille 3, 2010 ; RIGEADE, Marine, « Les archives ouvertes institutionnelles en France : état des lieux et perspectives ». Mémoire DCB. Villeurbanne, Enssib, 2012 ; SCHÖPFEL, Joachim et PROST, Hélène, « Archives institutionnelles : Observations sur un nouveau mode d'information scientifique / Institutional Repositories: Observations on a New Form of Scientific Information ». *Canadian Journal of Information and Library Science* 37, n° 2, 2013, p.122-36 ; ARMBRUSTER, Chris et ROMARY, Laurent, « Comparing Repository Types - Challenges and barriers for subject-based repositories, research repositories, national repository systems and institutional repositories in serving scholarly communication ». *International Journal of Digital Library Systems*, IGI Global, volume 1, n°4, 2010, p.61-73 ; VIRY, Blandine, « Les Archives Ouvertes à Toulouse, émergence d'une dynamique de réseau ». *Toul'AO* (blog). Toul'AO, 2013.

Ainsi, selon Schöpfel et Prost¹², l'évolution des archives ouvertes s'est accélérée après une lente progression depuis le milieu des années 1990, avec la déclaration de Berlin et l'accord pour la mise en place des archives ouvertes.

Les auteurs distinguent ainsi quatre temps à ce développement rapide : tout d'abord, « les précurseurs », tels CITHER (Consultation en texte Intégral des THèses en Réseau), qui apparaissent dans la période 1995-2000 ; puis, « le développement », entre 2001 et 2004, c'est-à-dire une première prise de conscience politique et la création d'archives nationales comme HAL ou TEL. Ensuite, il y a un « essor » de 2005 à 2007, qui voit la mise en place d'un nombre croissant d'archives ouvertes (en particulier les archives ouvertes institutionnelles : Archimer, Persée, archives institutionnelles de HAL...). Enfin, à partir de 2008, on peut observer une « consolidation » : après une forte croissance, il y a un ralentissement de la mise en place de nouvelles plateformes, mais, précisent les auteurs, il n'est sans doute pas définitif, comme le montrent la mise en place de plusieurs projets, dont, par exemple, DUMAS (Dépôt Universitaire de Mémoires Après Soutenance).

Depuis cette progression s'est poursuivie et les archives ouvertes sont de plus en plus nombreuses. Cette diversité est cependant source d'éclatement : afin de faciliter l'échange d'informations et la mise en commun des connaissances, un outil d'interopérabilité est mis au point en 2001, suite à la convention de Sante Fe de 1999 : le protocole OAI-PMH (*Open Archives Initiative Protocol for Metadata Harvesting*), c'est-à-dire un « protocole informatique permettant d'échanger des métadonnées »¹³. Largement répandu aujourd'hui, il permet de sélectionner et d'enregistrer des données d'une base de données (comme une archive ouverte) dans un entrepôt informatique, lui-même moissonnable par d'autres bases de données. OAI-PMH permet de rendre les archives ouvertes interopérables, de les mettre en réseau. Cela est rendu possible par l'utilisation du format de métadonnées Dublin Core, qui est assez souple pour offrir une base commune de description, ce qui facilite les échanges de données.

Ainsi, les archives ouvertes connaissent des incarnations nombreuses et très diverses ; parmi elles, les archives ouvertes institutionnelles prolifèrent particulièrement depuis les années 1990, et plus particulièrement en France depuis les années 2000.

Les archives ouvertes institutionnelles

Selon la définition de l'INIST, « une archive institutionnelle relève d'une institution (université, grande école, organisme de recherche, association professionnelle) et a pour objectif de contenir, valoriser et conserver l'ensemble de la production scientifique de celle-ci »¹⁴. Ces archives ont ainsi la caractéristique d'être des archives propres à une institution et de regrouper toute sa production (en particulier sa production scientifique, mais pas seulement). Par rapport aux autres

¹² SCHÖPFEL, Joachim et PROST, Hélène, « Développement et Usage des Archives Ouvertes en France. 1e partie : Développement ». Rapport de recherche, Université Lille 3, 2010 [consulté le 10 octobre 2021]. Disponible sur le web <https://muse.jhu.edu/content/crossref/journals/canadian_journal_of_information_and_library_science/v037/37.2.schopfel.html>.

¹³ LAVENNE DE LA MONTOISE, Vincent de, « OAI-PMH à « l'heure du web sémantique » : bilans et perspectives ». Mémoire DCB, Villeurbanne, Enssib, 2020, p.112 [consulté le 9 mars 2021]. Disponible sur le web <<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/69909-oai-pmh-a-l-heure-du-web-semantique.pdf>>.

¹⁴ <http://openaccess.inist.fr/?+-Archive-institutionnelle->

archives ouvertes, elles ont un rôle de communication entre les chercheurs, et plus encore elles constituent la mémoire des établissements et permettent la gestion et la valorisation d'un patrimoine spécifique¹⁵. Ces caractéristiques permettent de rattacher les plateformes de dépôt et d'archivage des travaux étudiants aux archives ouvertes institutionnelles : en effet, il s'agit de documents propres à une institution, liés aux formations de l'établissement, à ses besoins et à ses choix propres. Aussi, afin de mieux prendre en compte les spécificités de ces plateformes, il convient de s'intéresser d'abord aux archives ouvertes institutionnelles.

Le ministère encourage leur création et leur développement depuis la loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités, dite loi LRU (2007), concernant l'autonomie des universités. Cette loi donne aux universités la mission de diffuser l'information scientifique et les résultats de la recherche¹⁶ et les encourage à valoriser leurs productions et leurs acteurs pour améliorer leur visibilité et valoriser leurs activités¹⁷. Les archives ouvertes institutionnelles représentent ainsi un outil tout à fait adapté à cette fin : elles permettent en effet aux établissements de montrer leurs productions propres sous différents aspects et en particulier de mettre en avant la qualité de leurs enseignements ainsi que de leurs activités de recherche, tout en développant une nouvelle forme de médiation, ce qui permet d'attirer de nouveaux étudiants et des chercheurs. Leur attractivité se trouve ainsi renforcée, car les archives ouvertes se trouvant en libre-accès sont, par définition, aisément accessibles. Ainsi, « plutôt que laisser les chercheurs publier en [leur] nom ou bien les laboratoires et autres organismes se charger de diffuser leurs résultats en libre-accès, une université pourrait alors chercher à endiguer un potentiel éparpillement des publications pour une meilleure lisibilité »¹⁸.

Posséder une archive propre représente ainsi une plus-value en termes de visibilité et de valorisation. Elle permet aussi à l'établissement de conserver une certaine liberté et une autonomie que ne permettent pas les plateformes à vocation nationale.

D'une part, la mise en place d'une archive institutionnelle relève des choix et des besoins locaux d'un établissements : elles sont en effet le fruit d'un projet documentaire, puisqu'elles répondent à des enjeux de maîtrise de la politique de dépôt (quels documents déposer, selon quel degré de confidentialité, etc.) ainsi que de maîtrise de la politique de diffusion (offrir un document à toute la communauté universitaire ou à la seule communauté de l'établissement, par exemple). Une archive ouverte institutionnelle permet ainsi de répondre à des besoins locaux, auxquels une plateforme à vocation nationale n'a pas toujours les moyens de répondre. Cette spécificité transparait ainsi dans les entretiens menés au sujet des plateformes dédiées aux travaux d'étudiants : il s'agit par exemple pour l'université d'Angers¹⁹ de conserver la maîtrise du degré de diffusion autorisé pour un travail ;

¹⁵ RIGEADE, Marine, « Les archives ouvertes institutionnelles en France : état des lieux et perspectives ». Mémoire DCB. Villeurbanne, Enssib, 2012 [consulté le 9 mai 2021]. Disponible sur le web <<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/56708-les-archives-ouvertes-institutionnelles-en-france-etat-des-lieux-et-perspectives.pdf>>.

¹⁶ *Idem*.

¹⁷ VALLEE, Maxime, « Les archives ouvertes institutionnelles universitaires : les professionnels de l'information et de la documentation à l'épreuve de la globalisation de l'Enseignement supérieur », Mémoire de master, université de Poitiers, 2014 [consulté le 10 janvier 2022]. Disponible sur le web <<http://nuxeo.edel.univ-poitiers.fr/nuxeo/site/esupversions/c94af0a1-ce2e-4912-823d-8097feab5e72>>.

¹⁸ *Idem*, p.14.

¹⁹ Entretien au sujet de DUNE avec Nolwenn Gouret du 11 juin 2021.

il en est de même pour l'université de Poitiers²⁰ qui laisse aussi la possibilité de diffuser un travail quelle que soit sa qualité, notamment, alors que les plateformes nationales ne le permettent pas.

Outre la conservation d'un regard sur la production de l'établissement, les archives ouvertes institutionnelles permettent de déposer plusieurs types de document, des articles scientifiques aux documents administratifs. L'établissement peut choisir ce qu'il souhaite mettre en avant sur sa plateforme, des articles de ses chercheurs et enseignants-chercheurs jusqu'à ses documents administratifs en passant par ses documents pédagogiques afin de montrer la qualité de son enseignement.

Chaque établissement peut ainsi définir sa propre politique de dépôt selon les choix documentaires et stratégiques qu'il attribue à son archive institutionnelle. Outre l'obligation de dépôt, qui reste rare²¹, les établissements peuvent mettre en place des incitations au dépôt plus ou moins fortes en fonction de l'importance accordée aux enjeux de l'*Open Access*, ou encore de l'implication des différents acteurs (en particulier les chercheurs) et de leur compréhension de ces enjeux. Les moyens techniques peuvent aussi conditionner une politique de dépôt : en effet les types de documents ne sont pas tous pris en charge par les mêmes serveurs ni ne sont descriptibles par les mêmes formats de métadonnées : par exemple les thèses sont gérées selon la norme TEF (Thèses électroniques françaises), les ressources pédagogiques selon la norme LOM (*Learning Object Metadata*), les publications scientifiques peuvent être traitées en Dublin Core, etc.²² Par conséquent chaque établissement peut disposer d'une archive singulière, au contenu variable et diversifié, selon des éléments stratégiques et techniques propres à un contexte particulier.

En plus de cette liberté de configuration, les archives ouvertes institutionnelles présentent aussi la possibilité pour un établissement d'assurer la conservation de ses documents sur un serveur local. Une fois déposés dans l'archive de l'institution, les documents sont, précisément, archivés ; pour autant une limite peut se présenter puisqu'un serveur local ne permet pas d'assurer un archivage pérenne. En effet, du fait de l'évolution des technologies du numérique, un établissement seul n'a pas de garantie de pouvoir conserver, et encore moins utiliser, des formats ou des supports une fois qu'ils seront obsolètes (par exemple garder des disquettes quand on ne possède plus le matériel pour les lire). Ainsi que le souligne Nolwenn Clément-Huet, chargée de système d'information documentaire au SCD de Poitiers²³, l'archivage ordinaire n'est pas l'archivage pérenne. Celui-ci consiste à pouvoir continuer de consulter un contenu sur le long terme ; or cela est difficile à mettre en place, sinon impossible, pour un établissement seul. Une solution est de se rapprocher du CINES (Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur), qui a pour mission d'assurer l'archivage des « données et documents numériques produits par la communauté Enseignement Supérieur et Recherche française »²⁴ ; or cela représente un coût pour les établissements. Cette limite peut peser dans leur choix de se doter

²⁰ Entretien au sujet d'UPétille avec Nolwen Clément-Huet du 7 mai 2021.

²¹ COPIST, « Rapport de l'étude n° 4 : L'articulation des archives des établissements et de l'archive nationale pluridisciplinaire HAL », 2018 [consulté le 18 janvier 2022]. Disponible sur le web <<https://adbu.fr/competplug/uploads/2018/12/Etude-COPIST-4.pdf>>.

²² <https://www.ori-oai.org/Fonctionnalites.html>

²³ Entretien au sujet d'UPétille avec Nolwen Clément-Huet du 7 mai 2021.

²⁴ <https://www.cines.fr/archivage/>

d'une archive propre, tout particulièrement lorsqu'il s'agit de travaux d'étudiants. À la différence des thèses, dont l'archivage pérenne au CINES est assuré par le dépôt légal dans STAR, ces travaux ne bénéficient pas de consignes ou d'incitations à l'archivage au-delà de la durée administrative réglementaire de cinq ans²⁵.

Les enjeux et les bénéfices attachés aux archives ouvertes institutionnelles rejoignent ceux des plateformes de dépôt et d'archivage des travaux étudiants : les questions de visibilité des travaux et de l'établissement, ainsi que les besoins et les politiques de dépôt propres à chacun, ou encore les enjeux autour de la conservation des documents, sont autant de points soulevés lors des entretiens et auxquels nous nous intéresserons plus précisément dans les pages qui suivent.

Ainsi, pour un établissement, posséder une archive ouverte institutionnelle permet de répondre à plusieurs enjeux, et ce à plusieurs niveaux. En effet, elles permettent d'une part aux chercheurs d'accroître leur visibilité et de voir leurs articles gagner en citabilité. Le dépôt en archive ouverte offre d'autre part une garantie de la paternité de leur travail, puisque les dépôts sont horodatés. Pour les utilisateurs, enfin, l'accès aux documents est facilité, en particulier s'ils sont rattachés à une bibliothèque qui n'a pas nécessairement accès à certains travaux, faute d'abonnement par exemple. Les archives ouvertes en ce sens constituent un facteur d'égalité dans l'accès à la connaissance, permettant à des établissements avec des moyens financiers limités d'avoir accès à des travaux de qualité²⁶. Elles permettent, ainsi, de valoriser l'établissement et ses chercheurs ; elles peuvent aussi servir d'outil au service de l'enseignement et de la recherche, du fait de leur potentiel documentaire et pédagogique, ce qui donne toute légitimité au développement des plateformes dédiées aux travaux d'étudiants.

Les plateformes de dépôt et d'archivage des travaux étudiants en France

Les plateformes de dépôt et d'archivage des travaux d'étudiants constituent une variété d'archives ouvertes institutionnelles, dédiées à un type particulier de documents. Elles ont vocation à héberger des travaux d'étudiants, c'est-à-dire des documents qui ne bénéficiaient pas, en France, d'une grande reconnaissance jusqu'à récemment²⁷.

Ces plateformes représentent l'aboutissement de l'ouverture et de la diffusion des travaux universitaires²⁸. En effet les archives ouvertes se sont d'abord constituées, dans la lignée de l'*Open Access*, pour les chercheurs et par les chercheurs (avec des articles scientifiques en majeure partie), puis elles se sont ouvertes aux doctorants. C'est au tour des travaux d'étudiants, enfin, d'être archivés

²⁵ Instruction Culture DAF DPACI/RES/2005/003 du 22 février 2005, p.33. https://francearchives.fr/fr/file/9c9646718ba80c848f5029724ac465e1b76adea6/static_892.pdf

²⁶ VIRY, Blandine, « Les Archives Ouvertes à Toulouse, émergence d'une dynamique de réseau ». *Toul'AO* (blog). Toul'AO, 2013 [consulté le 18 janvier 2022]. Disponible sur le web <<https://openarchiv.hypotheses.org/1898>>.

²⁷ Cet aspect se voit notamment dans le fait qu'il n'existe pas de mesure spécifique pour les travaux étudiants, à la différence des thèses : par exemple en ce qui concerne l'archivage pérenne, comme on a pu le voir plus haut.

²⁸ LETROUIT, Carole, « La place des bibliothèques universitaires dans le développement de la science ouverte ». Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche, février 2021 [consulté le 31 mars 2021]. Disponible sur le web <https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Rapports/55/4/IGESR-Rapport-2021-022-Place-bibliotheques-universitaires-developpement-science-ouverte_1393554.pdf>.

une fois cette étape consolidée. On peut ainsi observer une mise à disposition progressive des travaux universitaires selon le degré d'expertise des acteurs de la recherche, depuis les plus expérimentés jusqu'aux chercheurs débutants.

Cette ouverture s'observe par exemple dans l'historique de la plateforme UPétille de l'université de Poitiers²⁹. Elle a été mise en place en se basant sur le dépôt des thèses, qui a lieu depuis 2011 ; en 2012 le dépôt légal des thèses se fait électroniquement et en 2013 UPétille est créée dans cette lignée. Le dépôt des thèses permet de proposer une plateforme pour les travaux étudiants, en se servant des mêmes outils techniques que pour le dépôt des thèses. Pour autant ce n'est pas le même circuit ni les mêmes personnes qui s'en occupent.

Malgré cette évolution progressive, les plateformes de dépôt et d'archivage des travaux étudiants existent depuis longtemps, dès les années qui suivent la création de HAL. En effet plusieurs projets de plateforme pour travaux étudiants se développent à ce même moment, voire même avant, ce que montre la date de création de la plus ancienne plateforme dédiée aux travaux étudiants en France : memSIC (dont le prédécesseur a été conçu dès 2002, sous la forme d'@rchive SIC). memSIC est une initiative réalisée très tôt par rapport aux autres plateformes : DUMAS est en projet de 2006 à 2008 et la majorité des plateformes ont été conçues dans les années 2010. D'autres continuent à être mises en place aujourd'hui, comme par exemple la plateforme ThENC@³⁰ de l'ENC (Ecole nationale des Chartres), mise en place en 2021.

ThENC@ est le fruit d'un projet mené par l'ENC, l'IRHT (Institut de recherche et d'histoire des textes) et le DIM MAP (Domaine d'Intérêt Majeur Matériaux Anciens et Patrimoniaux), lui-même financé par la région Île-de-France. Il vise à rendre accessible les thèses et les positions de thèses de l'établissement, qui permettent d'obtenir le diplôme d'archiviste paléographe, en complément du portail HAL-ENC³¹. La plateforme comprend des travaux remontant à 1849 et a permis la numérisation de près de trois-cent-cinquante thèses dans le cadre du projet³² ; ceux-ci présentent un intérêt scientifique, notamment pour montrer l'évolution des disciplines historiques³³. Cependant ils rencontrent un problème de typologie, qui peut s'apparenter à celui des thèses d'exercice dans les disciplines de santé : « ni mémoires de master (aujourd'hui archivés dans DUMAS), ni thèses de doctorat (archivés dans HAL), ces travaux passent sous le radar des dispositifs nationaux d'archives ouvertes. Ils représentent pourtant une manne non négligeable à exploiter pour la communauté scientifique : depuis 1849, 2 864 thèses ont été soutenues. »³⁴ À cela s'ajoute la dissémination dans diverses institutions des thèses datant d'avant

²⁹ Entretien au sujet d'UPétille avec Nolwen Clément-Huet du 7 mai 2021.

³⁰ « Accueil · ThENC@ · Bibliothèque numérique de l'École nationale des chartes » [consulté le 14 janvier 2022]. Disponible sur le web <<https://bibnum.chartes.psl.eu/s/thenca/page/accueil>>.

³¹ CECCARELLI, Giulia, « La promotion 1900 : un chantier du projet ThENC@ ». Billet. *Chroniques chartistes* (blog) [consulté le 10 février 2022]. Disponible sur le web <<https://chartes.hypotheses.org/7415>>.

³² THOMAS, Elisa, « Thenc@ - Thèses ENC accessibles en ligne ». Text. PSL Explore, 26 mai 2021 [consulté le 14 janvier 2022]. Disponible sur le web <<https://explore.psl.eu/fr/ressources-et-savoirs-psl/projets-psl-explore/thenc-theses-enc-accessibles-en-ligne>>.

³³ *Idem*.

³⁴ DANIELOU, Claire, « Mise en ligne et valorisation des thèses d'École des chartes : où en est-on ? » Billet. *Chroniques chartistes* (blog) [consulté le 10 février 2022]. Disponible sur le web <<https://chartes.hypotheses.org/6485>>.

1961, date à laquelle elles sont versées aux Archives nationales³⁵. Les objectifs de ThENC@ sont exprimés ainsi : « le signalement des thèses d'École (avec la mention de leur localisation, autant que possible) »³⁶, « la mise en ligne, l'indexation et le partage de l'ensemble des positions de thèse (texte et images), ainsi que des thèses dans le respect des droits d'auteur »³⁷ et « la valorisation au moyen d'une bibliographie Zotero recensant l'ensemble des travaux scientifiques réalisés par l'auteur à partir de ses travaux de thèse. »³⁸ En effet, leur mise en ligne s'effectue en intranet, sur identification³⁹. Cet exemple récent montre bien l'actualité des plateformes de dépôt et d'archivage des travaux étudiants, ainsi que l'enjeu qu'elles représentent, aujourd'hui mais aussi depuis au moins une décennie.

La mise en place des plateformes étudiées⁴⁰ dans le cadre de ce mémoire se fait, ainsi, selon la chronologie suivante : la première version de Thèses-Unistra, de l'université de Strasbourg, qui regroupe les thèses de doctorats, les mémoires d'étudiants, les thèses d'exercice (ainsi que d'autres documents), date de 2005 avant d'être rénovée en 2010. La médiathèque numérique de l'INP (Institut national du patrimoine) a été développée en 2009-2010. Théorème, la plateforme de l'UPHF (Université polytechnique Hauts-de-France), a été développée en 2012. DUNE (Dépôt universitaire numérique des étudiants), à l'université d'Angers, et UPétille, à l'université de Poitiers, sont mises en ligne en 2013 après deux ans de conception. DANTE (Dépôt et archivage numérique des travaux étudiants), à l'université de Toulouse 2, est créée en 2014 ; Mediadoc, la bibliothèque numérique d'Agrosup Dijon, en 2015 ; Aurore, à Limoges, en 2017, de même qu'Octaviana, la bibliothèque numérique de l'université Paris 8, après une initiation du projet en 2015. OPENssib, la bibliothèque numérique de l'Enssib, a connu des évolutions et existe depuis 2018 dans son état actuel. La plateforme Pépite, de l'université de Lille, date de 2021, dans son état actuel également. Parmi les établissements interrogés, l'université de Lorraine présente une singularité : après avoir développé une plateforme locale sur ORI-OAI (Outil de Référencement et d'Indexation – *Open Archive Initiative*) en 2009-2010, Pétale, l'université bascule sur HAL en 2016. Ainsi, une plateforme locale est déplacée vers un portail HAL (et non sur DUMAS, comme on pourrait l'attendre) : l'université de Lorraine a pu bénéficier d'une dérogation du CCSD (Centre pour la Communication Scientifique Directe) pour pouvoir déposer sur HAL les travaux de ses étudiants⁴¹. Il s'agit d'un exemple intéressant de présence de travaux étudiants dans HAL, ce qui reste singulier du fait

³⁵ CECCARELLI, Giulia, « La promotion 1900 : un chantier du projet ThENC@ ». Billet. *Chroniques chartistes* (blog) [consulté le 10 février 2022]. Disponible sur le web <<https://chartes.hypotheses.org/7415>>.

³⁶ THOMAS, Elisa, « Thenc@ - Thèses ENC accessibles en ligne ». Text. PSL Explore, 26 mai 2021 [consulté le 14 janvier 2022]. Disponible sur le web <<https://explore.psl.eu/fr/ressources-et-savoirs-psl/projets-psl-explore/thenc-theses-enc-accessibles-en-ligne>>.

³⁷ *Idem*.

³⁸ *Idem*.

³⁹ « Présentation · ThENC@ · Bibliothèque numérique de l'École nationale des chartes » [consulté le 14 janvier 2022]. Disponible sur le web <<https://bibnum.chartes.psl.eu/s/thenca/page/a-propos>>.

⁴⁰ Voir Annexes pour une présentation détaillée.

⁴¹ Entretien avec Celia Lentretien, Blandine Genin et Laurence Martin au sujet du portail HAL de l'université de Lorraine du 25 juin 2021.

de la politique de dépôt dans cette archive, mais qui peut exister pour d'autres établissements (c'est par exemple le cas de l'Ecole des Mines⁴²).

La répartition des établissements interrogés dotés d'une plateforme dédiée aux travaux étudiants peut s'observer sur la cartographie ci-contre :



https://framacarte.org/fr/map/repartition-des-plateformes-de-depot-et-darchivage_126045#6/47.793/0.637

Le développement de ces plateformes est dû au choix et à l'action des établissements, plutôt qu'à une incitation extérieure. Si la loi LRU de 2007 inscrit le fait d'avoir une archive institutionnelle dans les missions des établissements, ces incitations venant du ministère ne touchent pas spécifiquement les travaux étudiants. En effet le ministère ne donne pas de directives au niveau national à leur sujet⁴³. Leur diffusion et leur valorisation relèvent des universités seules, du fait de leur autonomie. Même dans le cas de DUMAS, on peut observer une coordination entre l'UGA (Université Grenoble-Alpes) et le CCSD mais il n'existe aucun lien hiérarchique entre les deux. De ce fait des différences se créent entre les universités, voire même au sein d'un même établissement ; les travaux d'étudiants peuvent relever de chaque département, qui n'ont pas toujours les mêmes politiques de conservation pour les mémoires et les autres travaux. C'est par exemple le cas à l'université de Poitiers. Cela dépend aussi du degré de coopération d'une UFR avec la bibliothèque ou le SCD : plus cette coopération est forte, plus la collecte des travaux sera efficace. Chaque plateforme est ainsi le fruit d'une stratégie propre à chaque université.

⁴² https://hal-mines-paristech.archives-ouvertes.fr/search/index/?q=%2A&docType_s=THESE+OR+HDR+OR+LECTURE+OR+MEM

⁴³ Entretien avec Odile Contat, Romane Coutanson, Marianne Esclangon du 15 juin 2021.

Le choix des établissements quant à la création d'une plateforme dédiée aux travaux étudiants relève donc de plusieurs variables ; il est aussi possible de ne pas se doter d'une plateforme locale. En ce sens les plateformes dédiées aux travaux étudiants relèvent de la même dualité que les autres archives ouvertes : on retrouve en effet une dichotomie entre archive à vocation nationale et archives propres à des institutions⁴⁴, à la différence des établissements à l'étranger où l'on trouve plutôt un réseau national d'archives institutionnelles, qui sont ensuite moissonnées⁴⁵. Se pencher sur ces dernières permet ainsi d'établir un point de comparaison intéressant, tant sur leur historique que leur usage.

Les plateformes de dépôt et d'archivage des travaux étudiants à l'étranger

L'intérêt de diffuser et d'archiver les travaux d'étudiants apparaît tôt dans le paysage documentaire étranger, en particulier dans les pays anglo-saxons. En effet aux Etats-Unis, dès la fin des années 1990 des encouragements à publier les travaux des étudiants dès leur première année sont promulgués par la Boyer Commission⁴⁶. Dès 2006, des études montrent qu'une partie des archives institutionnelles hébergent un certain nombre de travaux d'étudiants : « 41.5% ont été identifiés comme des travaux étudiants, en particulier des ETDs »⁴⁷ (*Electronic theses and dissertations*).

Plusieurs universités, en particulier aux Etats-Unis, ont ainsi réfléchi à la mise en place de plateformes dédiées aux travaux étudiants et ont partagé leur expérience par le biais d'articles dans lesquels sont décrits les raisons et les processus de la mise en place. C'est le cas ainsi de la plateforme de l'Utah State University⁴⁸, créée en 2007, celle de l'université du New Hampshire⁴⁹, de 2011, celle de la Western Oregon University, créée en 2011 également, dans un article de 2014⁵⁰, celle de la Trinity

⁴⁴ RIGEADE Marine, « Les archives ouvertes institutionnelles en France : état des lieux et perspectives ». Mémoire DCB. Villeurbanne, Enssib, 2012 [consulté le 9 mai 2021]. Disponible sur le web <<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/56708-les-archives-ouvertes-institutionnelles-en-france-etat-des-lieux-et-perspectives.pdf>>.

⁴⁵ *Idem*.

⁴⁶ PASSEHL-STODDART, Erin et MONGE, Robert, « From Freshman to Graduate: Making the Case for Student-Centric Institutional Repositories ». *Journal of Librarianship and Scholarly Communication* 2, n° 3, 2014 [consulté le 29 août 2021]. Disponible sur le web <<https://iastatedigitalpress.com/jlsc/article/12718/galley/12386/view/>>.

⁴⁷ « 41.5% were determined to be student materials, mostly ETDs » EXLINE, Eleta, « Extending the Institutional Repository to Include Undergraduate Research ». *College & Undergraduate Libraries* 23, n° 1, 2016, p.3. Cet article donne aussi le détail d'autres enquêtes : une de 2011, selon laquelle les travaux étudiants représentent 62.7% de leur plateforme dans les établissements de moins de 10 000 étudiants ; cette hypothèse semble confirmée par une étude de 2007, par Pickton et McKnight, et une étude de 2008 par Markey, selon laquelle dans les établissements qui assurent la scolarité du début de la licence jusqu'à la fin du master : « undergraduate scholarship made up an equal share of repository content as faculty scholarship » (p.3).

⁴⁸ ROZUM, Betty et THOMS, Becky L, « Populating your institutional repository and promoting your students : IRs and Undergraduate Research », *Making Institutional Repositories Work*, Charleston Insights in Library, Archival and Information Sciences, 2016, p.311-315 [consulté le 29 août 2021]. Disponible sur le web <https://digitalcommons.usu.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1248&context=lib_pubs>.

⁴⁹ EXLINE, Eleta, « Extending the Institutional Repository to Include Undergraduate Research ». *College & Undergraduate Libraries* 23, n° 1, 2016, p.16-27 [consulté le 29 août 2021]. Disponible sur le web <<http://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/10691316.2014.950782>>.

⁵⁰ PASSEHL-STODDART, Erin et MONGE, Robert, « From Freshman to Graduate: Making the Case for Student-Centric Institutional Repositories ». *Journal of Librarianship and Scholarly Communication* 2, n° 3, 2014 [consulté le 29 août 2021]. Disponible sur le web <<https://iastatedigitalpress.com/jlsc/article/12718/galley/12386/view/>>.

University⁵¹, ou encore la Loughborough institutional repository⁵². Les mises en place et la pratique de ces plateformes sont ainsi suivies d'articles qui permettent aux différentes universités de partager leurs expériences : de tels articles sont précieux pour comprendre le contexte de chaque établissement, la manière dont les plateformes ont été conçues et les enjeux qui entourent la diffusion des travaux étudiants. Toutes ces expériences sont en effet riches d'enseignement : non seulement les archives participent de la réussite des étudiants et de leur apprentissage académique tout en contribuant à lutter contre le décrochage, mais en plus elles proposent des débouchés à des travaux souvent méconnus⁵³.

Parmi les universités détenant ces plateformes, certaines ont été interrogées sur leurs pratiques : l'université de Liège, l'université de Bâle, l'université de Louvain, l'UNIGE (Université de Genève) et l'université de McGill, ainsi que l'EPFL (École polytechnique fédérale de Lausanne) pour laquelle un entretien oral a été mené. Dans le cas d'Infoscience, l'archive institutionnelle de l'EPFL, elle est créée très tôt, en 2004. Elle inclut rapidement des travaux d'étudiants, dans le but d'offrir un accès plus large à ces documents qui représentent des ressources inexploitées du fait d'un accès physique restreint. Dès 2009⁵⁴ des travaux sont disponibles sur la plateforme, essentiellement des travaux de master et de *bachelor*. Ils sont utilisés comme supports d'information et comme outils pour renforcer la visibilité de l'institution et des étudiants.

Quant aux universités auxquelles un questionnaire écrit a été soumis, leurs dates de conception sont relativement anciennes : 2007 dans le cas de l'université de McGill, 2008 pour l'UNIGE et 2009 pour l'université de Bâle (même si dans ces deux cas l'archive est ouverte aux travaux étudiants mais ne leur est pas réservée), 2014 pour l'université de Louvain et 2015-2016 pour l'université de Liège. Les motifs liés à la mise en place des plateformes sont similaires à ceux que l'on pourra trouver dans le cas des plateformes françaises ; cependant un intérêt particulier a motivé l'université de Louvain, à savoir la question de la sécurité des documents et la lutte contre le plagiat. Si les initiatives de mise en place sont également semblables à celles que l'on peut trouver en France (initiative des bibliothèques avec le soutien de la hiérarchie de l'université, expérimentation et implication de quelques composantes avant de s'étendre aux autres UFR), la pratique de dépôt est régulière et bien ancrée dans ces établissements : ainsi, à l'université de Bâle, environ 150 travaux sont déposés chaque année. Dans les autres établissements, le nombre de dépôts est plus impressionnant encore : à l'université de Liège, le nombre de dépôts pour l'année 2020-2021 s'élève à 4 475. L'université de Louvain voit

⁵¹ NOLAN, Christopher W. et COSTANZA, Jane, « Promoting and Archiving Student Work through an Institutional Repository : Trinity University, LASR, and the Digital Commons ». *Serials Review* 32, n° 2, 2006, p.92-98 [consulté le 29 août 2021]. Disponible sur le web <<https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S009879130600044X>>.

⁵² PICKTON, Margaret et MCKNIGHT, Cliff, « Research Students and the Loughborough Institutional Repository ». *Journal of Librarianship and Information Science* 38, n° 4, 2006, p.203-19 [consulté le 29 août 2021]. Disponible sur le web <<http://journals.sagepub.com/doi/10.1177/0961000606066572>>.

⁵³ PASSEHL-STODDART, Erin et MONGE, Robert, « From Freshman to Graduate: Making the Case for Student-Centric Institutional Repositories ». *Journal of Librarianship and Scholarly Communication* 2, n° 3, 2014 [consulté le 29 août 2021]. Disponible sur le web <<https://iastatedigitalpress.com/jlsc/article/12718/galley/12386/view/>>.

⁵⁴ BERNASCONI, Marie et MOSSET, Evelyne, « Collecte et valorisation des travaux d'étudiants dans l'archive institutionnelle de l'EPFL, Infoscience ». Travail de Bachelor HES, Haute Ecole de Gestion de Genève, Filière Information documentaire, EPFL, 2009 [consulté le 9 mars 2021]. Disponible sur le web <<https://doc.rero.ch/record/12869/files/tdb2087.pdf>>.

entre 3 500 et 4000 documents être déposés par année, l'université de McGill, environ 1500 et l'UNIGE environ 6000. Les politiques de dépôt de ces établissements sont ainsi incitatives et le dépôt des travaux est ancré dans les pratiques des membres de l'université.

Ce détour par les plateformes de dépôt et d'archivage des travaux étudiants à l'étranger permet ainsi de mieux envisager les enjeux et les caractéristiques des plateformes dédiées aux travaux étudiants en France. En particulier, une originalité se dégage : celle de la double échelle du national et du local.

Plateforme nationale ou plateforme locale ?

Le choix de recourir à l'une ou l'autre de ces solutions peut être déterminé selon différents facteurs.

Implémenter une plateforme en local permet de répondre à des besoins locaux (conserver les documents sur un serveur local, garder la maîtrise de sa politique de dépôt, garder le choix de déposer et diffuser l'ensemble des travaux sans discrimination de qualité ou de note, etc.). De plus toutes les situations ne permettent pas à un établissement de rejoindre DUMAS, en particulier si les conditions techniques ne le favorisent pas (par exemple le dépôt des documents dans Octaviana se fait déjà par l'intermédiaire du SUDOC et recourir à une plateforme telle que DUMAS multiplierait les dépôts sans qu'un réel bénéfice ne se dégage pour l'établissement), ou encore lorsqu'une plateforme préexiste au projet de diffuser les travaux des étudiants. C'est le cas de l'UPHF, de l'université de Limoges ou encore de l'université de Lille, pour lesquelles la mise en ligne de ces documents s'appuie sur des projets de mise à disposition des thèses d'exercice de l'université, qui n'appartiennent pas au circuit des thèses de doctorat.

Rejoindre une plateforme nationale, en particulier DUMAS, dont la notoriété est importante, permet en revanche de s'insérer dans un large réseau et de bénéficier d'une visibilité plus grande. En l'absence de besoins spécifiques, le choix de se doter d'une plateforme locale n'apparaît pas comme nécessaire, d'autant que les contraintes techniques sont moindres en créant une collection dans DUMAS : en effet il ressort nettement dans les réponses au questionnaire à destination des établissements ayant rejoint DUMAS que l'aspect technique et les compétences nécessaires à la mise en place et la gestion d'une archive locale sont des motifs déterminants pour rejoindre la plateforme nationale. En outre il n'est pas besoin de disposer de beaucoup de ressources humaines ni de recourir au service informatique pour gérer une collection sur DUMAS. En tant que collection de HAL, DUMAS présente aussi l'avantage de garantir la pérennité de l'archivage et fait bénéficier d'un système fiable et fonctionnel.

Pour autant, il ne faut pas s'arrêter à cette dualité et considérer que niveau local et niveau national s'excluent mutuellement. Il est possible d'articuler une solution à l'autre, puisqu'elles ne répondent pas aux mêmes attentes ou aux mêmes enjeux. Ainsi, l'université de Toulouse 2 propose les deux possibilités : DUMAS, selon les prérequis de cette plateforme, notamment en termes de qualité du travail, et DANTE, qui permet une diffusion en intranet. Cette bipartition correspond à une demande des enseignants-chercheurs, qui privilégient ou non un accès ouvert pour les travaux de leurs étudiants.

Enfin, une autre dualité, particulière à la France, peut être signalée en ce qui concerne les plateformes de dépôt et d'archivage des travaux d'étudiants : la distinction entre universités et grandes écoles. Leurs plateformes n'ont pas tout à

fait le même fonctionnement, comme on le verra plus loin. De plus, avec le rapprochement entre les deux types d'établissements dans le cadre du système LMD, alors que les étudiants des grandes écoles peuvent, du fait de leur inscription à l'université, déposer sur les plateformes de ces établissements, on peut se demander s'il ne serait pas plus avantageux d'établir un rapprochement entre les deux types d'établissement sur le plan documentaire. Pour autant, les plateformes des écoles présentent, tout comme les plateformes locales des universités, l'avantage de répondre à des enjeux locaux et spécifiques à chaque établissement, son contexte et son histoire.

SPECIFICITES

Par rapport à d'autres types d'archives ouvertes, les plateformes de dépôt et d'archivage des travaux d'étudiants présentent des spécificités, à commencer par les documents qu'elles hébergent et leur caractère transdisciplinaire. Ces deux éléments impliquent une gestion particulière, dont les établissements qui déploient des plateformes dédiées doivent tenir compte.

Ainsi, si l'on établit une comparaison avec les archives ouvertes classiques, une distinction s'effectue en premier lieu à partir de leur contenu, qui les définit. En effet selon le rapport du comité IST de 2008, « plus peut-être qu'une qualité des contenus, c'est la nature des contenus à respecter dans les archives ouvertes qui est importante : elle doit contenir exclusivement des articles rédigés, présentables à une revue ou un congrès scientifique, et **elle exclut tout autre type de contenus** : articles de caractère non scientifique, poster, voire mémoire de master ou de stage en laboratoire »⁵⁵. On le voit, au premier abord les travaux d'étudiants ne font pas partie des archives ouvertes, même s'il faut nuancer cette affirmation. En effet, si a priori les travaux étudiants ne font pas partie du point de départ des archives ouvertes, ce n'est plus le cas, comme on a pu le voir avec l'exemple du portail HAL de l'université de Lorraine. Pour autant, cette séparation initiale a conduit à développer des plateformes spécifiques, avec des fonctionnalités propres à ces types de documents et, par conséquent, une gestion elle aussi particulière par rapport aux articles scientifiques de chercheurs, qui sont perçus comme les productions les plus à même de figurer dans les archives ouvertes.

Il convient donc de s'interroger sur la singularité que revêtent les travaux étudiants afin d'établir les spécificités de gestion des documents qui en découlent et les difficultés qui s'y associent.

Un contenu spécifique...

Si les travaux d'étudiants représentent un ensemble hétérogène et varié, ils possèdent un dénominateur commun : il s'agit de la production d'un étudiant entre bac +1 et bac +5. Les formes les plus visibles sont les mémoires et les thèses d'exercice. Ces travaux sont ceux qui sont le plus mis en avant par les établissements ; c'est leur valorisation qui conditionne dans certains cas la création d'une plateforme locale ou la décision de rejoindre une plateforme nationale telle que DUMAS.

⁵⁵ SALENÇON, Jean (dir.), « Rapport du comité IST », Juin 2008, p.22 (nous soulignons) [consulté le 11 novembre 2021]. Disponible sur le web <https://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2008/65/8/Rapport_IST-Juin_2008_31658.pdf>.

Un mémoire peut être défini, avec Sophie Chavin, Gabriel Gallezot et Joachim Schöpfel, comme un travail écrit dans le cadre d'une formation de deuxième cycle, sous la responsabilité d'un enseignant et avec une dimension réflexive, personnelle et une méthodologie scientifique⁵⁶.

Quant aux thèses d'exercice, l'ABES les définit comme des diplômes soutenus « dans le cadre de certains cursus de santé pour l'obtention d'un diplôme d'État de docteur », en Médecine, Pharmacie, Chirurgie dentaire et Médecine vétérinaire ; ils donnent le droit d'exercer la profession associée mais pas d'exercer à l'université, à la différence de la thèse de doctorat. Celle-ci s'obtient suite à soutenance dans le cadre du cursus universitaire LMD. De ce fait l'archivage, le signalement et la diffusion sont différents ; en particulier, à la différence des thèses de doctorat il n'y a pas d'obligation de déposer sa thèse d'exercice⁵⁷.

On trouve également d'autres types de travaux, issus des niveaux pédagogiques inférieurs, de façon moins systématique. C'est le cas de DUMAS, principalement consacré aux mémoires mais également à des travaux de niveau bac +3⁵⁸ ; dans DUNE, on trouve des travaux de master (24 mentions), mais aussi des diplômes d'État en santé, des travaux de DUT (4 mentions) et de licence professionnelle (7 mentions)⁵⁹.

La volumétrie des travaux étudiants varie au sein des plateformes selon le type du document. Les travaux d'un niveau bac + 5 dominent largement. Certaines plateformes ne diffusent que la production de leur université, comme par exemple Pépite, la production de l'université de Lille ; Thèses-Unistra, la plateforme de l'université de Strasbourg, est consacrée aux thèses de doctorat, aux thèses d'exercice et aux mémoires de master.

Ces travaux qui représentent l'étape précédant le doctorat présentent un intérêt particulier pour la communauté scientifique : ils peuvent en effet faire la synthèse sur certaines thématiques, ou encore permettre de repérer des sujets émergents, en plus de servir de modèle, sur un plan pédagogique, aux étudiants qui rédigent eux aussi leurs travaux ou voudraient choisir un sujet d'étude. Pour autant, cela ne signifie pas que les travaux d'un niveau inférieur à bac + 5 soient dépourvus d'intérêt : on peut du reste s'attendre à une évolution en leur faveur si l'on s'appuie sur l'ouverture progressive des archives ouvertes que l'on a pu observer plus haut (à savoir que suite aux travaux des chercheurs, ce sont les travaux de doctorat puis ceux d'un niveau universitaire inférieur qui ont bénéficié d'un dépôt en archive ouverte). Plusieurs réflexions sont, de plus, en cours afin de mieux les intégrer et les valoriser sur ces plateformes. Ces travaux représentent en effet un intérêt particulier car ils peuvent devenir le point de départ de plusieurs projets, comme on le verra plus loin.

...qui demande une gestion propre...

Du fait de leur nature, les travaux étudiants demandent une gestion qui diffère d'autres types de documents. La différence majeure est qu'il s'agit de productions

⁵⁶ CHAUVIN, Sophie, GALLEZOT, Gabriel, et SCHÖPFEL, Joachim, « Les mémoires de Master dans les archives ouvertes ». Rapport de recherche. Université Lille 3, 4 juillet 2010, p. 4-5 [consulté le 9 mars 2021]. Disponible sur le web <https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00497390>.

⁵⁷ <https://abes.fr/reseau-theses/outils-et-services-theses/theses-d-exercice/>

⁵⁸ « Homepage - DUMAS - Dépôt Universitaire de Mémoires Après Soutenance » [consulté le 9 mars 2021] Disponible sur le web <<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/>>.

⁵⁹ <https://dune.univ-angers.fr/consultation/diplome>

d'étudiants, en formation et sous la responsabilité d'un encadrant. Il est donc nécessaire de prendre en compte à la fois l'auteur (l'étudiant) et le garant de son travail (le plus souvent un enseignant) : l'un et l'autre doivent ainsi donner leur accord pour qu'un document soit diffusé.

L'auto-archivage n'est donc pas possible dans le cas des travaux d'étudiants, puisque l'étudiant ne peut pas prendre seul l'initiative de déposer son travail sur une plateforme. Sur le site de DUMAS il est ainsi indiqué : « Le dépôt des mémoires se fait après leur soutenance devant un jury et **sous la responsabilité des professionnels de la documentation** (UFR, SCD, laboratoires de recherche, etc.) **ou d'enseignants** désireux de valoriser les travaux de leurs étudiants. »⁶⁰ Alors que l'auto-archivage désigne le fait pour un auteur de déposer lui-même sur une plateforme, ce qui ne demande qu'une validation aux administrateurs par la suite, dans le cas des travaux d'étudiants au contraire le dépôt et l'enregistrement du travail est réalisé par l'établissement. Cela lui demande de récupérer le travail puis de le déposer dans la plateforme et de rentrer les métadonnées, avant de pouvoir le mettre en ligne. Ce circuit est donc plus long en temps et demande davantage de ressources humaines. La diffusion n'est possible qu'après validation, ce qui implique différents acteurs et pas seulement le déposant.

La spécificité des travaux d'étudiants et l'absence de consignes ou de circuit règlementé quant à leur diffusion amène les établissements à mettre en place des chaînes de traitement singulières et parfois très différentes de celles que peuvent suivre les autres types de documents, tels que les thèses de doctorat, voire même entre les différents types de travaux étudiants : ainsi à l'université de Lorraine, les thèses de doctorat, les mémoires et les thèses d'exercice suivent trois circuits différents. Les thèses de doctorat sont déposées à la bibliothèque, qui les rentre ensuite dans STAR puis le SUDOC avant de les ressaisir dans HAL ; les mémoires sont déposés directement sur le portail, par l'étudiant ou le responsable de master (ils complètent la notice qui est ensuite contrôlée par la bibliothèque) ; les thèses d'exercice, enfin, sont signalées dans le SUDOC et importées depuis là dans le portail HAL.

Le traitement diffère d'autant qu'il n'y a pas d'obligation de diffusion des travaux d'étudiants, comme c'est le cas pour les thèses de doctorat, ni le même enjeu de diffusion que pour les articles de chercheurs et d'enseignants-chercheurs.

On peut cependant relever une exception, avec memSIC. En effet cette plateforme permet aux étudiants auteurs d'un mémoire en sciences de l'information de déposer eux-mêmes leur travail, sans recourir à un intermédiaire. Comme l'explique Gabriel Gallezot, l'un des créateurs de memSIC⁶¹, le principe de la plateforme est de considérer que les étudiants sont autonomes dans le choix de mettre ou non leur travail en ligne ; leur mémoire est considéré comme un texte scientifique à part entière, comme un travail de recherche aussi valide que, par exemple, une thèse.

... et qui a des difficultés propres

Les spécificités de contenu et de gestion des travaux étudiants sont également porteuses de caractéristiques qu'il faut prendre en compte lors de leur traitement.

⁶⁰ « Homepage - DUMAS - Dépôt Universitaire de Mémoires Après Soutenance » [consulté le 9 mars 2021] Disponible sur le web <<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/>> (nous soulignons).

⁶¹ Entretien avec Gabriel Gallezot au sujet de memSIC du 3 juin 2021.

Outre un circuit de traitement rallongé du fait de l'impossibilité de l'auto-archivage, d'autres difficultés se dégagent lors de l'analyse des plateformes. Les documents qui y sont déposés sont en effet assez peu encadrés et peu définis, ce qui entraîne un flou à la fois juridique et sémantique : la gestion des travaux d'étudiants se trouve alors compliquée faute de directives et de définition claire.

Un flou juridique, d'une part, car le statut juridique des travaux d'étudiants n'est pas défini clairement. Ainsi, lors des entretiens, à la question portant sur le statut juridique des documents hébergés par une plateforme, les réponses étaient variables, selon les établissements et selon ce que chacun entendait par « statut juridique ». Cette situation est bien résumée dans l'entretien mené au sujet de DUMAS⁶² : le sujet du statut juridique des travaux d'étudiants, et plus particulièrement des mémoires, est vaste. En effet, leur statut juridique n'est pas défini précisément. Pour autant, on peut les rapprocher de certains types de documents, à commencer par les copies d'examen⁶³, ou les documents scientifiques (puisqu'ils peuvent être considérés comme des travaux de recherche) ou encore comme des documents administratifs, puisqu'ils permettent d'obtenir un diplôme. Au sein des établissements eux-mêmes le statut peut être différent : ainsi, dans le cadre de la plateforme DANTE⁶⁴, le statut des travaux qui y sont déposés sont définis comme des travaux de recherche, puisque la plateforme est dédiée à l'archivage du patrimoine scientifique de l'établissement (la question se situe au niveau de la plateforme, et non du document⁶⁵) ; tandis que sur la plateforme Thèses-Unistra de l'université de Strasbourg, le statut reconnu est celui de travaux d'étudiants, opposé à celui des thèses de doctorats.

Ainsi, lors des entretiens, la comparaison entre mémoires et thèses de doctorat a souvent été évoquée, puisque si les thèses disposent d'un circuit de traitement officiel et d'un réseau national structurant, alors que les travaux d'étudiants n'en possèdent aucun. On peut supposer que, du fait de l'ambiguïté qui entoure ces travaux, on a pu hésiter quant à la place à leur accorder ; ce qui, par conséquent, a pu justifier la création de plateformes spécifiques.

L'enjeu du statut juridique est ainsi parfois compris comme relevant des questions de droit d'auteur ou du degré de diffusion d'un document. En effet, comme l'explique André-Pierre Syren dans le cadre de l'entretien mené au sujet de la bibliothèque numérique de l'Enssib, les mémoires n'ont pas de statut en tant que tel et on peut seulement définir leur « régime », par exemple choisir de les mettre en

⁶² Entretien avec Agnès Souchon au sujet de DUMAS du 31 mars 2021.

⁶³ S'il n'y a pas de texte qui définisse explicitement les travaux d'étudiants comme des copies d'examen, on peut les rapprocher de ce type de document en s'appuyant notamment sur le Code de l'éducation (article L613-1, qui porte sur les modalités d'obtention des diplômes, dans « Chapitre III : Collation des grades et titres universitaires (Articles L613-1 à L613-7) - Légifrance » [consulté le 19 janvier 2022] Disponible sur le web <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071191/LEGISCTA000006166659/#LEGISCTA000006166659>.) En outre, les mémoires et les autres types de travaux étudiants sont placés dans la catégorie des copies d'examen lorsqu'il est question de la durée de leur archivage dans l'Instruction Culture DAF DPACI/RES/2005/003 du 22 février 2005 [consulté le 10 février 2022]. Disponible sur le web <https://francearchives.fr/fr/file/9c9646718ba80c848f5029724ac465e1b76adea6/static_892.pdf>.

⁶⁴ Entretien avec Chloée Fabre au sujet de DANTE du 29 avril 2021.

⁶⁵ Cela d'autant plus que statut implique un mode de conservation particulier, comme le précise Chloée Fabre : la loi stipule qu'une copie d'examen doit être supprimée au bout de 5 ans, tandis qu'un travail de recherche peut être conservé indéfiniment.

Creative Commons ou en droits réservés, ce qui fait que le régime juridique est en fait laissé à l'appréciation de l'étudiant pour ces documents⁶⁶.

À cela s'ajoute que l'archivage des travaux d'étudiants n'est lui-même pas encadré sur le plan juridique⁶⁷, les choix qui en relèvent incombent donc aux établissements selon ce qu'eux-mêmes estiment ou non nécessaire.

La diversité des réponses et de la compréhension de ce que recouvre le statut juridique des documents montre bien l'absence d'encadrement et de précision en la matière. Un manque de clarté sur ce statut présuppose également un manque de clarté dans la définition même de ce que sont les travaux d'étudiants.

Un flou sémantique existe donc, d'autre part. Il n'existe pas en effet de terminologie claire en ce qui concerne les travaux d'étudiants, si bien que des doutes peuvent subsister lorsqu'il s'agit de savoir ce que désigne ce terme. Lors des entretiens, ainsi, on a pu constater que parfois ils peuvent être associés aux thèses de doctorat, puisque les doctorants sont statutairement des étudiants également. Parfois ils sont aussi perçus comme seulement synonymes de « mémoires », puisque ce sont les documents qui sont les plus mis en avant par les établissements (et qui sont souvent aussi les seuls travaux étudiants déposés sur les plateformes, par choix ou du fait de la nature de l'établissement).

Ce flou sémantique se retrouve aussi à plus large échelle. Ainsi, il n'est pas toujours clair de savoir si la littérature grise⁶⁸ englobe ces travaux : dans le monde anglo-saxon par exemple, l'expression « *Electronic theses and dissertations* » n'englobe pas toujours les travaux étudiants, selon l'université ou le pays. Selon Marie Bernasconi et Evelyne Mosset⁶⁹, cela peut être dû à l'importance et à la qualité du travail, ce qui pose également la question des critères relevés pour définir un travail étudiant.

L'encadrement assez faible sur le plan sémantique comme sur le plan juridique montre d'une part un intérêt relativement faible pour ces travaux, du moins jusqu'à une date récente, et d'autre part la multiplicité de regards que l'on peut poser sur eux, en particulier dans le cas des mémoires : entre exercice destiné à obtenir un diplôme, copie d'examen, travail de recherche approfondi et initiation à la recherche professionnelle.

TYPLOGIE DES PLATEFORMES

Les plateformes de dépôt et d'archivage des travaux d'étudiants possèdent de nombreux points communs et revêtent des spécificités particulières. Pour autant leurs réalisations sont diverses et peuvent se décliner selon plusieurs modèles, selon

⁶⁶ Entretien avec André-Pierre Syren au sujet de la bibliothèque numérique de l'Enssib du 14 avril 2021.

⁶⁷ « Archivage des mémoires universitaires | Enssib » [consulté le 16 mars 2021]. Disponible sur le web <<https://www.enssib.fr/services-et-ressources/questions-reponses/archivage-des-memoires-universitaires>>.

⁶⁸ « Documents, non commercialement édités et diffusés, qui circulent dans les administrations et les centres de recherche. », selon le glossaire du CRFCB (<https://blogs.univ-poitiers.fr/glossaire-mco/2012/06/11/litterature-grise/>).

⁶⁹ BERNASCONI, Marie et MOSSET, Evelyne, « Collecte et valorisation des travaux d'étudiants dans l'archive institutionnelle de l'EPFL, Infoscience ». Travail de Bachelor HES, Haute Ecole de Gestion de Genève, Filière Information documentaire, EPFL, 2009 [consulté le 9 mars 2021]. Disponible sur le web <<https://doc.rero.ch/record/12869/files/tdb2087.pdf>>.

leur échelle (nationale ou locale) et le type d'établissement auquel elles appartiennent (université ou grande école).

Niveau national

Deux plateformes permettent de déposer à un niveau national : DUMAS (Dépôt Universitaire de Mémoires Après Soutenance) et memSIC (mémoires de master en sciences de l'information et de la communication). Toutes deux sont des portails de HAL, c'est-à-dire des sous-ensembles de l'archive nationale, dédiés à des communautés ou des institutions particulières afin que celles-ci puissent y valoriser leurs productions, avec des possibilités de paramétrage⁷⁰. Les portails accueillent les mêmes types de documents que HAL, avec des exceptions accordées sur demande, comme c'est le cas pour les portails HAL dédiés aux travaux d'étudiants.

memSIC

MemSIC est la plateforme dédiée aux travaux d'étudiants la plus ancienne en France. Elle trouve son origine dans l'initiative indépendante de trois membres de la communauté de chercheurs en sciences de l'information et de la communication. Ceux-ci d'abord s'inspirent du format d'archives SIC (2002) puis ils font le choix d'une plateforme, memSIC, en 2004. La plateforme est d'abord sous EPrints puis rejoint HAL. Le CCSD a soutenu le projet et a apporté une aide dans la mise en place et la gestion de la plateforme. Elle compte, en janvier 2021, 526 documents en texte intégral⁷¹. Le portail permet de visualiser l'évolution du nombre des dépôts qui y ont été réalisés au cours du temps. Ainsi, on peut observer un pic de dépôt sur la période 2005-2010 (191 dépôts) et 2010-2015 (182 dépôts)⁷² : on peut remarquer en outre que ce pic correspond à la même période où ont été mises en place la majeure partie des plateformes locales. Pour autant, comparé au nombre de dépôt sur DUMAS le volume reste relativement faible. Cela peut s'expliquer par le fait que memSIC ne concerne que la discipline des sciences de l'information et de la communication, alors que DUMAS est multidisciplinaire.

Sa conception⁷³ est née du constat que les mémoires de master n'avaient pas de lieu où être déposés : les concepteurs de memSIC ont eu pour ambition de faire une plateforme similaire à TEL (qui a, d'ailleurs, servi de modèle). Les mémoires de master en effet étaient, pour les concepteurs de memSIC, perçus comme étant aussi intéressants que des thèses.

Il n'y a pas eu de rapprochement avec DUMAS pour raison de désaccords en matière de protocole de dépôt. Les créateurs de memSIC se sont basés sur le modèle proposé aux chercheurs : les étudiants déposent donc seuls et n'ont pas besoin de l'accord de tiers, ils sont censés connaître la valeur de leur travail. Tout ce qui leur est demandé est d'indiquer le nom de leur directeur de leur mémoire, mais l'accord de ce dernier n'est pas nécessaire (même si c'était le cas au début). Pour DUMAS

⁷⁰ COPIST, « Rapport de l'étude n° 4 : L'articulation des archives des établissements et de l'archive nationale pluridisciplinaire HAL », 2018, p.13 [consulté le 18 janvier 2022]. Disponible sur le web <<https://adbu.fr/competplug/uploads/2018/12/Etude-COPIST-4.pdf>>.

⁷¹ « Home - memSIC - mémoires de master en Sciences de l'information et de la communication » [consulté le 9 mars 2021]. Disponible sur le web <<https://memsic.ccsd.cnrs.fr/>>.

⁷² <https://memsic.ccsd.cnrs.fr/browse/period>

⁷³ Entretien au sujet de memSIC avec Gabriel Gallezot du 3 juin 2021.

au contraire les étudiants ont besoin de la validation du jury et de respecter certains critères, notamment celui de l'excellence.

DUMAS

DUMAS est un portail HAL qui se présente comme un « portail d'archives ouvertes de travaux d'étudiants à partir de bac +4 » mais aussi de « travaux de niveau bac +3 à orientation recherche dans des domaines paramédicaux plus confidentiels »⁷⁴.

Il a été conçu entre 2006 et 2008, date de sa mise en ligne. À l'origine DUMAS était un portail destiné à l'université de Grenoble (aujourd'hui Université Grenoble Alpes). Depuis sa conception il est administré par Agnès Souchon, qui a supervisé sa conception et continue encore à administrer le portail. Elle s'occupe notamment de la validation et de la modération des dépôts. La mise en place de DUMAS est le fruit d'un partenariat entre l'université Grenoble Alpes et le CCSD.

Comme elle est hébergée par la plateforme *Open archive* qui permet de diffuser les publications de HAL, elle est également moissonnable selon le protocole OAI-PMH⁷⁵.

Le but de cette plateforme est « d'accroître la visibilité et l'accessibilité des travaux des étudiants. DUMAS contribue donc à valoriser les activités pédagogiques et de préparation à la recherche des établissements d'enseignement supérieur qui constituent ainsi un aspect de leur mémoire institutionnelle »⁷⁶.

La notoriété acquise par DUMAS aujourd'hui est telle que de nombreux établissements y déposent les travaux de leurs étudiants, au point que cette plateforme est de plus en plus associée à ces « documents pour lesquels il n'existe pas de solution nationale comme STAR »⁷⁷. Les établissements qui font le choix d'y ouvrir une collection mettent ainsi en avant dans les motifs de leur choix la visibilité qu'offre DUMAS, ainsi que la pérennité de son archivage et les qualités de fonctionnement que garantit la plateforme.

En janvier 2022, la plateforme compte 38 798 documents en texte intégral⁷⁸.

Niveau local

La solution de développer une plateforme en local est choisie par certains établissements : elle permet en effet de conserver la maîtrise du dépôt et de la gestion des travaux d'étudiants.

⁷⁴ « Homepage - DUMAS - Dépôt Universitaire de Mémoires Après Soutenance » [consulté le 9 mars 2021] Disponible sur le web <<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/>>.

⁷⁵ SOUBEYRAN, Benoit, « Le portail DUMAS lié à HAL : Dépôt Universitaire de Mémoires Après Soutenance ». *Le blog d'un bibliothécaire wikimédien* (blog), 23 mars 2020 [consulté le 7 janvier 2022]. Disponible sur le web <<https://bsoubeyr.wordpress.com/2020/03/23/le-portail-dumas-lie-a-hal-depot-universitaire-de-memoires-apres-soutenance/>>.

⁷⁶ « Homepage - DUMAS - Dépôt Universitaire de Mémoires Après Soutenance » [consulté le 9 mars 2021] Disponible sur le web <<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/>>.

⁷⁷ FERRACCI, Elsa, « Archivage pérenne en bibliothèque universitaire : bilan et perspectives ». *Mémoire DCB. Villeurbanne, Enssib, 2016, p.31* [consulté le 9 mai 2021]. Disponible sur le web <<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/65767-archivage-perenne-en-bibliotheque-universitaire-bilan-et-perspectives.pdf>>.

⁷⁸ « Homepage - DUMAS - Dépôt Universitaire de Mémoires Après Soutenance » [consulté le 9 mars 2021] Disponible sur le web <<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/>>.

Plateformes d'université et plateformes de grandes écoles

Tout d'abord, il convient d'apporter une précision dans la typologie des établissements : en effet la distinction des universités et des grandes écoles permet de mieux comprendre les stratégies, les besoins et les problématiques propres à chacun de ces établissements.

Sans entrer dans les différences qui existent entre grandes écoles et universités, on peut constater que le fonctionnement de leurs plateformes respectives diverge un peu.

Les motifs de mise en place des plateformes de grandes écoles s'ancrent tout d'abord dans un contexte très spécifique et propre à chaque établissement individuel. C'est certes le cas pour les plateformes d'université, mais de plus grandes similitudes existent entre ces dernières qu'on ne peut en trouver entre celles des grandes écoles. On peut prendre l'exemple de la bibliothèque numérique de l'Enssib, OPENssib : dans son état actuel, elle date de 2018, après un changement de site web. Il s'agit du fruit d'une évolution, liée à un changement sur des questions d'édition. L'école mène en effet une activité de publication de ressources professionnelles et considère que les mémoires peuvent en faire partie. La bibliothèque numérique est depuis cette date moissonnable et homogénéisée. La nature double de l'école, à la fois école de formation des fonctionnaires et établissement de formation universitaire, fait ainsi sa spécificité. Son site offre donc des ressources pour un public également double : des professionnels de la documentation, des étudiants et des enseignants-chercheurs. Cela se reflète dans les documents mis à disposition, qui sont à la fois des travaux d'étude et des documents professionnels.

Sur le plan technique, ensuite, on peut constater que les plateformes d'université possèdent un fonctionnement davantage similaire et plus proche de celui des archives ouvertes classiques, ce qui fait qu'elles sont mieux ancrées dans le paysage des archives ouvertes institutionnelles. Cela peut s'expliquer par le fait que les universités sont plus sensibles aux enjeux de l'*Open Access* et se sont intéressées dès l'origine aux questions de la diffusion et de l'accessibilité des travaux des universitaires ; les travaux des étudiants, comme on l'a vu, en sont un aboutissement. Dans les grandes écoles les travaux des étudiants constituent davantage le point de départ. En outre, alors qu'il y a un certain consensus autour de l'utilisation de mêmes logiciels dans les universités, les grandes écoles ont recours à d'autres ; dans certains cas celles-ci n'adhèrent pas au protocole OAI-PMH alors que c'est le cas de la totalité des plateformes d'universités.

Ces distinctions relèvent de stratégies différentes : dans le cas des grandes écoles, l'usage des documents déposés est avant tout local, à destination des étudiants de l'établissement (obtenir des modèles de travaux, etc.) tandis que dans les universités s'inscrivent davantage dans les enjeux de la communication en accès ouvert. Cette distinction amène évidemment à être nuancée : par exemple Médiadoc, la plateforme d'Agrosup Dijon, se prépare à ouvrir une collection dans DUMAS⁷⁹, tandis que la bibliothèque numérique de l'Enssib s'adresse à la fois aux étudiants de l'école et aux professionnels des sciences de l'information et des bibliothèques. C'est la raison pour laquelle on peut dégager des enjeux communs entre les différents types d'établissements.

⁷⁹ Ce qui est le cas déjà de plusieurs grandes écoles : AgroParisTech, les ENS de Cachan, Lyon et Paris, plusieurs IEP dont Sciences Po, Sciences Po Aix, Bordeaux, etc. (<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/browse/structure>)

Les choix de plateformes possibles

Deux cas de figure se présentent dans le cas des plateformes propres à un établissement : d'une part, les plateformes développées en interne, et d'autre part les plateformes qui appartiennent au portail DUMAS.

Dans le premier cas de figure, neuf universités et trois grandes écoles ont été interrogées⁸⁰ : l'université d'Angers (DUNE), celle de Limoges (Aurore), de Lille (Pépite), de Lorraine (qui a la particularité d'avoir un portail dans HAL), l'université de Paris 8 (Octaviana), celle de Poitiers (UPétille), l'université de Strasbourg (Thèses-Unistra), l'Université Polytechnique des Hauts de France, à Valenciennes (Théorème) et l'université de Toulouse 2 (DANTE) pour les universités ; Agrosup Dijon (Médiadoc), l'Essib et l'INP pour les grandes écoles.

Dans le deuxième cas de figure, on trouve un très grand nombre d'établissements ayant ouvert une collection dans DUMAS. Du fait de leur nombre il n'était pas possible de les solliciter tous, aussi a-t-il été décidé de soumettre un questionnaire, par mail, à autant d'institutions que possible. Douze d'entre elles ont apporté leur concours : l'université d'Aix-Marseille, l'université de Bretagne occidentale, l'université de Clermont Auvergne, l'université de Côte d'Azur, l'université de Lyon 2, celle de Lyon 3, celle de Montpellier, l'université de Nîmes, celle d'Orléans, l'université de Paris, celle de Perpignan et l'université de Toulon. Une liste complète des établissements recourant à DUMAS peut être trouvée sur site lui-même⁸¹.

Les motifs pour recourir à l'une ou à l'autre de ces solutions sont diverses. On peut les synthétiser ainsi :

Les plateformes locales, développées en interne, sont le fruit d'un historique propre à l'établissement. Il peut s'agir, comme on l'a vu, de l'évolution d'une plateforme dédiée aux thèses de doctorat : l'enjeu est alors d'étendre ce service aux étudiants afin de valoriser leurs travaux et, également, de résoudre des problèmes de stockage. En effet au cours des entretiens la question de la gestion des travaux en format papier a régulièrement été mise en avant : outre le fait qu'ils prennent de la place, ils sont peu consultés car peu ou mal signalés et peu accessibles, tandis que leur mise en ligne augmente grandement leur facilité d'accès et leur potentialité d'être consultés.

Les plateformes locales implémentées dans une archive nationale permettent quant à elle de s'insérer dans un réseau largement identifié afin de valoriser les travaux des étudiants, ainsi que, dans leur sillage, les enseignements et l'établissement. À cela s'ajoutent les avantages techniques, la facilité de référencement et l'archivage pérenne garantis par une archive nationale.

Les typologies de plateformes de dépôt et d'archivage de travaux étudiants sont ainsi diverses et adaptées aux contextes et aux besoins de chaque institution.

Après avoir abordé le contexte de mise en place des plateformes de dépôt et d'archivage de travaux étudiants, leurs spécificités et leur typologie, il convient à présent de s'intéresser à la manière dont elles sont mises en place et à leur fonctionnement.

⁸⁰ Voir détail en Annexes.

⁸¹ <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/browse/structure>

MISE EN PLACE, GESTION ET FONCTIONNEMENT DES PLATEFORMES

Une fois envisagé le contexte du développement des plateformes dédiées aux travaux étudiants, plusieurs interrogations se mettent en place : comment naît une plateforme dédiée aux travaux d'étudiants ? Comment est-elle développée, avec quels moyens et quelle finalité ? En quoi consiste sa maintenance et le circuit de traitement des documents ?

Pour répondre à ces questions, des entretiens⁸² ont été menés auprès de plusieurs professionnels impliqués dans la conception ou la gestion de la plateforme de leur établissement, ainsi que des questionnaires⁸³ soumis par mail. Les personnes intéressées ont été interrogées sur la vie de leur plateforme, depuis sa mise en place à sa gestion au quotidien. Cette partie est consacrée au suivi de ces différentes étapes.

Il convient de prendre en compte une double dimension : d'une part le cas des établissements qui ont développé une plateforme locale et d'autre part le cas des établissements ayant rejoint DUMAS. Cette distinction sera précisée au cours des pages qui suivent. Plutôt que de risquer une répétition en détaillant le cas des plateformes locales puis celui des collections créées au sein de la plateforme nationale, il s'agira plutôt de détailler la vie d'une plateforme depuis sa mise en place jusqu'à sa maintenance et sa gestion au quotidien.

MISE EN PLACE

La première étape de la vie de la plateforme est sa mise en place. Cette étape représente un temps assez long : la plupart des entretiens montrent qu'en moyenne, le développement d'une plateforme en local prend deux ans. Dans tous les établissements interrogés, la mise en place s'est faite en interne et repose sur au moins deux services : le SCD ou la bibliothèque et le service informatique. Les UFR peuvent aussi s'impliquer, mais de manière plus rare. Lorsque les établissements choisissent de créer une collection dans DUMAS, la durée de mise en place est plus rapide : un an en moyenne.

Plusieurs moments rythment cette mise en place, à commencer par la décision de doter l'établissement d'une plateforme destinée aux travaux étudiants.

À l'initiative du projet

L'initiative du projet de création d'une plateforme dédiée aux travaux d'étudiants relève de trois cas de figures majoritairement :

Cas possibles	Plateformes
SCD et DSI	DUNE (Angers), Théorème (UPHF), UPétile (Poitiers)

⁸² Voir détail en Annexes.

⁸³ Voir détail en Annexes.

SCD ou bibliothèque	Pépité (Lille), portail HAL de l'université de Lorraine, Aurore (Limoges), DANTE (Toulouse 2), Octaviana (Paris 8), Enssib (Lyon), INP (Paris), Mediadoc (Agrosup Dijon)
Direction de l'université	Thèses-Unistra (Strasbourg)

Dans le premier cas de figure, il s'agit d'une initiative conjointe du SCD et de la DSI. Plusieurs acteurs au sein du SCD entrent alors en jeu, en particulier lorsqu'il s'agit de mettre en place une plateforme en local. C'est par exemple le cas de DUNE, à l'université d'Angers⁸⁴, où la mise en place de la plateforme a pu se faire grâce à une coopération du SCD et du service informatique. Deux personnes ont mené à bien le développement technique, à savoir la responsable du catalogue pour l'interfaçage avec le SIGB Aleph, et un développeur de la DDN, le service informatique de l'université d'Angers, pour le côté technique. Le projet a été coordonné par un agent BIBAS pour la partie fonctionnelle, avec l'aide de personnes chargées du catalogage des mémoires et des thèses d'exercices qui sont déposés sur DUNE.

Un autre exemple intéressant de ce cas de figure est celui de Théorème, la plateforme de l'UPHF⁸⁵. Le projet de la plateforme a en effet été porté par la directrice du SCD et des personnes de la DSI, dont un spécialiste d'ORI-OAI qui est parvenu à créer l'archive institutionnelle *ex nihilo*, ainsi que du département d'appui à la recherche (composé de deux personnes). Le tout s'est fait en lien avec une composante, celle de droit, ce qui a permis une première expérimentation.

Ces deux exemples représentent deux manières (parmi beaucoup d'autres) de voir en quoi une collaboration entre le SCD et la DSI est importante : le service informatique est chargé de l'aspect technique de la plateforme, que ce soit son adaptation ou sa création ; et l'aspect documentaire et bibliographique relève du SCD. Le projet s'appuie donc sur la complémentarité de ces services.

Dans le deuxième cas de figure, l'initiative du projet est portée par le SCD seul, comme dans le cas de Pépité, à l'université de Lille. Un groupe projet a alors été missionné par le SCD. Il comprenait deux personnes pour l'aspect fonctionnel (un agent catégorie B pour le côté technique, qui coordonne la plateforme, et un bibliothécaire responsable du service traitement, numérisation et diffusion, pour l'aspect stratégique), ainsi que cinq personnes du service informatique (chacun intervenant sur des parties spécifiques de la plateforme)⁸⁶.

C'est aussi dans cette situation que se trouvent les établissements ayant choisi de rejoindre le portail DUMAS : les réponses au questionnaire montrent que ce sont des initiatives du SCD et, plus précisément, de certaines composantes du SCD, qui ont permis de rejoindre la plateforme. Ce peuvent être ainsi les bibliothèques elles-mêmes, par exemple à l'université de Clermont Auvergne ou à celle de Perpignan. Dans le cas de l'Université de Paris, l'initiative a été portée par le SCD et par les responsables des BU ; dans d'autres cas, ce sont des responsables de service qui ont porté le projet : par exemple la responsable de département appui à la recherche à

⁸⁴ DELHAYE, Marlene, « Dune, une archive de travaux étudiants en accès ouvert à Angers ». Billet. *Le comptoir de l'accès ouvert* (blog), 2013 [consulté le 10 octobre 2021]. Disponible sur le web <<https://oadesk.hypotheses.org/138>>.

⁸⁵ Entretien au sujet de Théorème avec Mélissa Defond et Aurélien Vicentini du 5 juillet 2021.

⁸⁶ Entretien au sujet de Pépité avec Anne-Sophie Guilbert du 12 juillet 2021.

l'université de Lyon 3, le responsable du service publications du SCD à l'université de Côte d'Azur, ou encore la conservatrice responsable des ressources électroniques à l'université de Nîmes (qui souligne en outre l'importance du soutien de la hiérarchie directe et de l'université dans la réalisation du projet⁸⁷). Le SCD peut aussi prendre l'initiative de rejoindre DUMAS en réponse à la demande d'enseignants-chercheurs, comme c'est le cas de l'université d'Orléans ou de l'université de Lyon 2.

Dans un troisième cas de figure, enfin, l'initiative relève de la direction de l'université. C'est ainsi qu'a pu voir le jour la plateforme Thèses-Unistra, à l'université de Strasbourg⁸⁸ : ce sont l'université et la direction de la recherche, avec les bibliothèques, qui ont décidé de mettre le projet en place.

Parmi les plateformes étudiées, on peut en outre relever quelques cas particuliers : celui de memSIC, qui est à l'initiative d'une communauté de chercheurs, celui de DUMAS, qui a été l'initiative d'une personne seule, Agnès Souchon, ainsi que celui de Médiadoc, la bibliothèque numérique d'Agrosup Dijon. Pour cette plateforme, l'initiative a été portée par la chargée de la collecte des mémoires, ainsi que par l'administrateur du SIGB et chargé du site web de Mediadoc : le projet a ainsi été porté par l'alliance de l'enjeu documentaire et de l'enjeu informatique.

Dans tous les cas, si l'établissement fait le choix de mettre en place une plateforme locale, on observe que la mise en place d'une plateforme demande le recours au service informatique.

Budget de mise en place

L'impact budgétaire peut varier selon le choix de plateforme réalisé par l'établissement.

Dans le cas des plateformes locales, la mise en place se fait généralement à budget zéro, puisque tout est réalisé en interne. Quelques exceptions peuvent se produire, si par exemple il est nécessaire de numériser les documents qui ne sont pas nativement numériques, comme ça a été le cas à la bibliothèque de l'INP. Une limite à la règle du budget zéro a été signalée lors de l'entretien avec Anna Acquistapace (Responsable du Service de la Recherche et chargée de collections en langue et littérature hispanophones), Auguste Aguessy (Gestionnaire publications de la recherche et circuit des thèses) et Nanndy Djikalou (chargée d'Octaviana) au sujet de la bibliothèque numérique de l'université Paris 8. Elle s'appuie sur Omeka, qui est un logiciel *open source* et gratuit. Il convient cependant de souligner que si le logiciel est entièrement gratuit, il peut être nécessaire de devoir développer une extension : si on le demande à l'éditeur, la prestation est alors payante ; il en va de même pour la maintenance. Pour autant cette situation apparaît comme une exception.

Aucun matériel supplémentaire n'a été acquis afin de créer la plateforme, et les établissements n'ont pas eu recours à des prestataires extérieurs. Les serveurs informatiques sont ceux de l'université et les logiciels libres (ORI-OAI, Nuxeo, etc.) sont gratuits à l'acquisition ; les systèmes utilisés peuvent être les mêmes que pour les thèses de doctorat, comme c'est le cas pour UPétitlle. À l'université de Poitiers,

⁸⁷ Réponse au questionnaire par l'Université de Nîmes du 25 octobre 2021.

⁸⁸ Entretien au sujet de Thèses-Unistra avec Suzanne Ratsimandrava du 18 juin 2021.

en outre, la mise en place de la plateforme faisait partie des missions de Nolwenn Clément-Huet, chargée de système d'information documentaire, et la numérisation, si besoin, pouvait être réalisée par les UFR et leur matériel⁸⁹.

En revanche l'investissement humain est élevé, comme l'ont souligné de nombreux établissements dotés d'une plateforme propre. Ainsi Laurent Léger, responsable des outils numériques et du système d'information à la DSI, précise-t-il que, pour la plateforme Aurore de l'université de Limoges, si le logiciel Nuxeo est gratuit, son installation n'en est pas moins complexe et demande du temps pour le paramétrer⁹⁰. Le coût n'est donc pas monétaire, mais se mesure en ressources humaines et en compétences.

Cette dimension a été soulignée par les établissements ayant choisi de rejoindre DUMAS : le coût en est nul, puisque la création d'un compte comme l'utilisation de la plateforme est gratuite, au moins au niveau financier. Elles impliquent toujours un investissement en termes de ressources humaines, au moins pour se conformer au cahier des charges de DUMAS : ainsi, à l'université de Nîmes, une tâche supplémentaire a été dévolue à la personne en charge du dépôt des mémoires⁹¹. L'investissement reste moindre lorsqu'il s'agit de créer une collection sur DUMAS que de créer une plateforme propre.

La question des coûts, ainsi, ne se situe pas tant au niveau financier qu'au niveau des compétences et des ressources humaines.

Difficultés stratégiques de mise en place

Les entretiens menés ont montré qu'il n'y a eu que très peu de difficultés, d'une manière générale, et peu de freins à la mise en place d'une plateforme. En effet, la hiérarchie des établissements soutient dans la grande majorité des cas le projet de création d'une plateforme dédiée aux travaux d'étudiants ou la création d'une collection dans DUMAS. Ce sont davantage les difficultés d'ordre technique qui ont été soulignées dans le cas des établissements dotés d'une plateforme locale.

Dans le cas des établissements ayant ouvert une collection dans DUMAS, il ressort assez peu de difficultés sur le plan technique : la mise en place est assez rapide, mais elle peut demander du temps quant à la maîtrise du circuit de traitement et au paramétrage du portail. Elle demande également des compétences en termes de métadonnées et, dans les premiers temps après la création d'un portail, la modération n'est pas faite par l'établissement mais par l'administratrice du portail, qui la réalise seule. Cela peut résulter en des délais de mise en ligne assez longs. Il faut ainsi consacrer, d'une manière générale, des moyens humains plus ou moins importants afin d'assurer la gestion de la plateforme.

En revanche, des difficultés peuvent survenir sur le plan organisationnel. Elles peuvent avoir lieu auprès des étudiants et des enseignants d'une part, auquel cas il faut les informer et les sensibiliser à la plateforme ; d'autre part des difficultés peuvent également s'élever dans le cadre de la répartition des tâches au sein d'un établissement, en particulier lorsque celui-ci est important. Ainsi, les réponses de

⁸⁹ Entretien au sujet d'UPétille avec Nolwenn Clément-Huet du 7 mai 2021.

⁹⁰ Entretien au sujet d'Aurore avec Laurent Léger et Frédéric Pirault du 2 avril 2021.

⁹¹ Réponse au questionnaire par l'Université de Nîmes du 25 octobre 2021.

l'université de Lyon 2⁹² soulèvent un enjeu intéressant au sujet de la répartition des tâches au sein de la COMUE université de Lyon et, plus précisément, la répartition inter-établissements des dépôts de diplômes co-accrédités. La difficulté se trouve renforcée par le fait que chaque établissement peut avoir de son côté un portail HAL ou une collection dans DUMAS (ce qui était le cas, avec des collections dynamiques et alimentées). Il devient donc nécessaire de mettre en place un temps d'échange entre les directions (SCD, VP recherche) et que les services en charge des dépôts s'organisent de façon à se répartir les tâches. Ces discussions ont abouti à la solution suivante : « c'est l'établissement dit « porteur principal » d'un diplôme co-accrédité qui se charge du dépôt »⁹³.

Le soutien de la hiérarchie, ainsi que des autres services (et en particulier le service informatique) est essentiel pour mener à bien un projet de mise en place d'une plateforme, notamment dans le cas d'une plateforme locale où le développement est plus long et demande un investissement de nombreux acteurs.

FONCTIONNEMENT QUOTIDIEN

Au quotidien la gestion de la plateforme et des documents qu'elle héberge se répartit entre plusieurs services : le SCD et les bibliothèques d'une part, le service informatique d'autre part. Parfois aussi, par exemple à l'université de Poitiers, les UFR participent à ce fonctionnement. La répartition du temps de travail varie selon les établissements et le degré d'implication des différents services.

Plusieurs étapes sont à distinguer dans la gestion quotidienne de la plateforme.

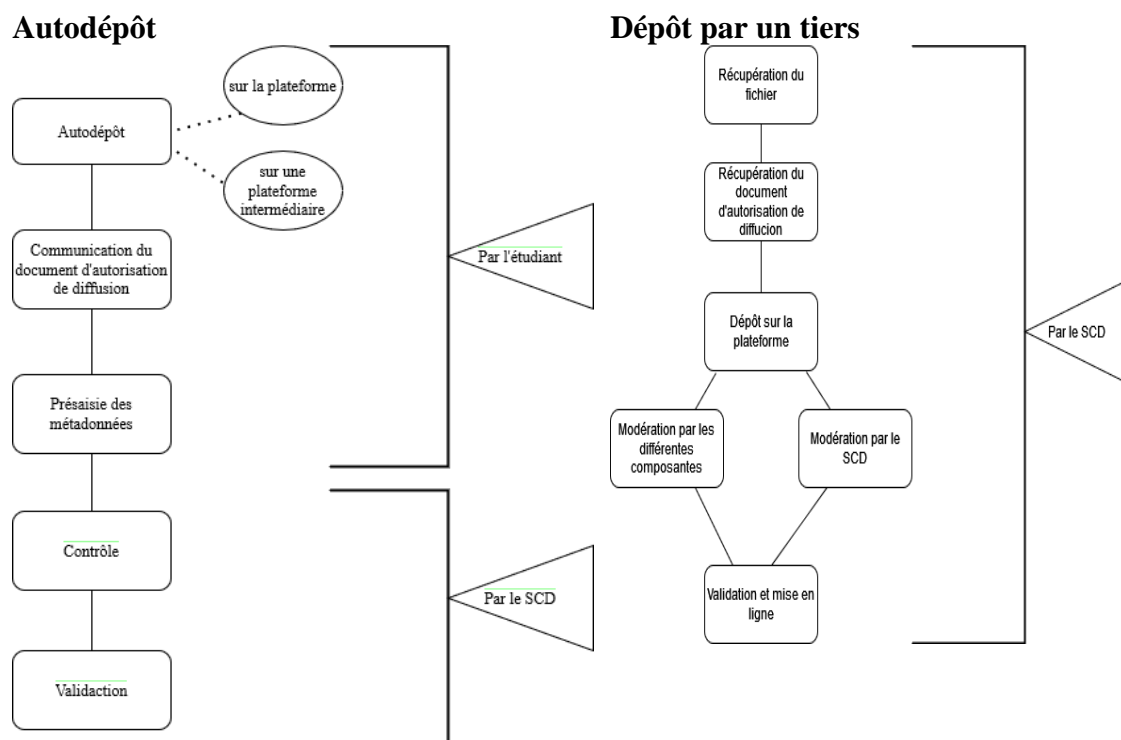
Dépôt

Le dépôt du travail étudiant représente la première étape du circuit que suivent les documents. Il s'agit d'une étape importante car elle conditionne l'alimentation de la plateforme. Le dépôt est concentré en général sur la fin de l'année scolaire, au moment des soutenances : il y a alors un travail important de communication et de suivi de la part des agents en charge de la plateforme.

On peut distinguer deux modalités de dépôt :

⁹² Réponse du 23 octobre 2021 de l'université de Lyon 2 au questionnaire à destination des établissements ayant créé une collection dans DUMAS.

⁹³ *Idem.*



La première consiste en un autodépôt sur la plateforme par l'étudiant, qui est ensuite modéré par le SCD (avec des variations selon les établissements). Attention cependant à ne pas confondre autodépôt et auto-archivage. L'autodépôt consiste simplement en une première étape dans la gestion des documents, qui permet de rationaliser et de faciliter le travail des personnels en charge de la publication des travaux.

Cette forme de dépôt peut se faire par plateforme intermédiaire, notamment via l'ENT (ce qui est demandé à l'université de Toulouse 2 pour DANTE par exemple), ou directement sur la plateforme (comme on le trouve pour DUNE, à l'université d'Angers ou encore pour Aurore à l'université de Limoges).

Le dépôt du travail s'accompagne de la communication de l'autorisation de diffusion qui précise les conditions de mise en ligne. D'un établissement à l'autre, on retrouve dans ces documents des éléments communs : les autorisations demandent la conformité de la version électronique du travail de l'étudiant avec la version papier, la certification que l'étudiant est responsable du contenu du travail universitaire. À cela s'ajoute, parfois, la nécessité de mettre en ligne le document sous licence *Creative Commons* ou encore le renoncement à la rémunération, de l'étudiant comme de l'établissement où le document est déposé. L'autorisation revêt un double, voire un triple volet. Trois acteurs doivent donner leur accord pour déposer et mettre en ligne le document : l'étudiant, le jury de soutenance (ou directeur de mémoire) et la structure où l'étudiant a fait son stage, le cas échéant.

Un exemple très complet de formulaire d'autorisation d'archivage et de diffusion est celui de la plateforme Aurore de l'université de Limoges⁹⁴. Il explicite les conditions de dépôt et d'enregistrement ainsi que les engagements de l'auteur : celui-ci certifie être responsable du contenu de son travail et garantit qu'il détient les droits nécessaires à la diffusion. Le formulaire ensuite propose une rubrique dans laquelle les possibilités de diffusion sont proposées à l'étudiant : ou pas de diffusion

⁹⁴ Voir le document en Annexes.

et seulement un archivage du document, ou une diffusion en intranet, c'est-à-dire pour la communauté de l'université seule, ou, enfin, une diffusion internet, sans limitation. Il est donc possible pour l'étudiant de demander un archivage seul, ou un archivage doublé d'une mise en ligne, ce qui est accordé selon des critères de qualité. Le document d'autorisation se termine sur une rubrique indiquant les engagements de l'université et les règles d'utilisation des ressources.

Le dépôt peut s'accompagner d'une pré-saisie des métadonnées. C'est le cas pour Médiadoc, à Agrosup Dijon, mais aussi à l'université d'Angers (dans DUNE, certaines sont même préremplies pour faciliter la tâche de l'étudiant), ainsi qu'à celle de Poitiers. Pour UPétille, le formulaire de dépôt comporte des champs destinés aux métadonnées : nom et prénom de l'auteur, date de la soutenance, titre du travail, UFR, faculté ou école de rattachement et diplôme, domaine de recherche ou discipline, nom et prénom du directeur de mémoire ou de stage, résumé et mots clefs ainsi que des rubriques facultatives⁹⁵.

Le SCD contrôle ensuite les métadonnées et valide le fichier. Dans Infoscience de l'EPFL de Lausanne par exemple, une fois les métadonnées contrôlées, le fichier est validé, sa notice indexée et sa visibilité vérifiée pour les services externes qui vont moissonner la plateforme.

Pour se représenter le processus d'un dépôt complet, on peut prendre l'exemple du dépôt dans UPétille à l'université de Poitiers, bien décrit sur le site de la plateforme : après sa soutenance, l'étudiant procède au dépôt. Le tutoriel du site⁹⁶ décrit alors les trois étapes qu'il doit suivre : d'abord, un dépôt du document au format Pdf via l'ENT, puis un mail au service informatique, puis un envoi des autorisations de diffusion avec le formulaire de description. Ces autorisations sont, comme on l'a vu plus haut, celles remplies respectivement par l'étudiant, par l'entreprise ou l'institution où l'étudiant a fait son stage, le cas échéant, et par le jury de soutenance. Les modalités de dépôt peuvent varier selon les UFR.

En cas de difficulté, le dépôt peut être effectué par un bibliothécaire : ainsi dans Aurore, du fait de la crise sanitaire, les travaux de l'année universitaire 2019-2020 ont été déposés par un agent du SCD de l'université de Limoges. Cela a été nécessaire puisque le dépôt des travaux a dû être réalisé après la fin de l'année universitaire ; or les étudiants ne peuvent procéder au dépôt que sur une période précise.

La seconde modalité de dépôt est celle où le dépôt est réalisé par le SCD. Le travail de l'étudiant est récupéré auprès du service de scolarité, voire même de l'étudiant ou du responsable de master, comme c'est le cas à l'université de Lorraine. Là aussi, il est nécessaire de récupérer les documents d'autorisation qui indiquent le choix de l'étudiant en matière de confidentialité de son travail.

Des différences de traitement peuvent exister selon les types de document. Ainsi, dans Pépité, la plateforme de l'université de Lille⁹⁷, les modalités de dépôt varient : les mémoires sont déposés par un agent du SCD et le document est récupéré par chaque composante en format Pdf. Puis, une personne fait le dépôt sur l'espace Pépité et une arborescence Windows classe les fichiers Pdf par composante, par année et par identifiant de fichier. Quant aux thèses d'exercice, deux personnes du

⁹⁵ http://petille.univ-poitiers.fr/comment_deposer.html#autorisations_diffusion

⁹⁶ « UPétille - Les travaux en ligne des étudiants de l'Université de Poitiers ». Consulté le 9 mars 2021. <http://petille.univ-poitiers.fr/>.

⁹⁷ Entretien au sujet de Pépité avec Anne-Sophie Guilbert du 12 juillet 2021.

SCD sont chargées de les déposer, chacune étant référente pour des disciplines différentes et faisant le lien entre le SCD et le service pédagogique de la composante. Elles coordonnent l'équipe de ceux qui font le signalement sur Pépité.

DUMAS fonctionne également sur ce modèle⁹⁸. Le dépôt est réalisé par un tiers et non pas par l'étudiant, même si les modalités de dépôt varient selon les établissements : il s'agit en général d'un documentaliste ou d'un bibliothécaire, parfois des services de scolarité, qui procèdent au dépôt. À l'UGA il s'agit du service IST, et rarement du SCD. Quant aux établissements ayant choisi de rejoindre DUMAS, ils doivent respecter son cahier des charges qui n'autorise pas l'autoarchivage par les étudiants. C'est donc un agent du SCD qui se charge de déposer le travail sur la plateforme dans la plupart des cas : par exemple à l'université de Nîmes, c'est la conservatrice responsable de la documentation électronique qui s'en charge. Le dépôt demande parfois le concours d'un membre de la structure déposante (par exemple un secrétaire de scolarité, un enseignant, etc., comme c'est le cas à l'université d'Aix Marseille). Le dépôt peut être facilité par des procédures, comme c'est le cas à l'université de Lyon 2 où un dépôt institutionnel centralisé, géré par le SCD, a été mis en place. Il comprend 5 étapes⁹⁹ : la mise à disposition d'un guide juridique et méthodologique ainsi que d'un guide de dépôt, le remplissage d'un formulaire d'autorisation de diffusion après la soutenance et l'avis favorable du jury. Ensuite, il faut communiquer une copie du procès-verbal de soutenance et enfin déposer le document dans FileSender. Ces différentes étapes permettent aux étudiants de faire une demande de dépôt auprès du SCD en autonomie.

Quelle que soit la modalité de dépôt, celui-ci est amené à varier selon les UFR et leur degré d'adhésion au projet. Dans le cas des plateformes locales, à l'université de Poitiers par exemple un circuit a été mis en place au cas par cas ; la plus impliquée est l'UFR de médecine et pharmacie. Cette implication est liée à une forte collaboration entre l'UFR et la bibliothèque : en médecine en effet l'obtention du diplôme est corrélée au dépôt de la thèse d'exercice. De ce fait l'enjeu du dépôt représente un intérêt pour le service de scolarité, ce qui permet de tendre à l'exhaustivité. Le choix est laissé aux UFR quant à leur implication et leur choix de déposer ou non dans UPétile ; il leur est aussi possible de déposer sur DUMAS.

Quant aux établissements qui ont ouvert une collection dans DUMAS, le dépôt se fait, comme on l'a vu, par le SCD mais passe aussi par une sensibilisation des différentes UFR. L'exemple de l'université de Lyon 2 est ainsi particulièrement éclairant : « Il ne s'agit pas d'un dépôt systématique : nous établissons un partenariat avec les composantes qui le souhaitent pour ouvrir le dépôt aux différents masters qu'elles proposent. À ce jour, le dépôt est possible pour 7 composantes, 29 mentions et 59 parcours. »¹⁰⁰

Une fois le dépôt réalisé, le document suit un circuit qui le conduit à sa mise en ligne.

⁹⁸ Entretien au sujet de DUMAS avec Agnès Souchon du 31 mars 2021.

⁹⁹ Lyon 2, Webmestre Université Lumière. « Mémoires ». Bibliothèque Universitaire. Webmestre Université Lumière Lyon 2 [consulté le 4 janvier 2022]. Disponible sur le web <<https://bu.univ-lyon2.fr/theses-et-memoires-en-ligne/memoires>>.

¹⁰⁰ Réponse du 23 octobre 2021 de l'université de Lyon 2 au questionnaire à destination des établissements ayant créé une collection dans DUMAS.

Circuit du document

Après avoir été déposé, le document suit plusieurs étapes jusqu'à sa mise en ligne. On peut distinguer deux circuits selon que le travail ait été déposé par l'étudiant ou par un tiers, quoique les différences soient minces.

Dans le cas où les travaux étudiants sont déposés par l'étudiant lui-même, les documents sont stockés sur la plateforme, en *backoffice* : il est généralement possible de les modifier par un autre dépôt, comme c'est le cas pour DUNE à l'université d'Angers. Pour UPétille, à Poitiers, par exemple, les documents sont stockés sur Nuxeo, qui gère le stockage, tandis que l'outil ORI-OAI gère les droits d'accès¹⁰¹. Les métadonnées sont contrôlées afin que la notice soit indexée, visible et moissonnable, et des URL sont créées pour mettre les fichiers dans ORI-OAI (quand c'est le logiciel utilisé). On vérifie ensuite les documents d'autorisation de diffusion et d'archivage, ce qui peut être réalisé selon différentes modalités : à Angers par exemple ces autorisations sont communiquées le jour de la soutenance au service de scolarité, qui les envoie à l'administratrice de DUNE, laquelle les valide ensuite. Dans le cas d'Aurore à Limoges¹⁰², les enseignants après la soutenance valident ou non la décision de mise en ligne ; celle-ci est assurée par Laurent Léger, le responsable des outils numériques et du système d'information à la DSI, qui transforme les métadonnées. Dans le cas des travaux qui ne peuvent pas être diffusés, ils sont stockés sur les serveurs de l'université ou de l'école. La bibliothèque ensuite valide le travail (ou, dans le cas de l'université de Strasbourg, pour les thèses d'exercice, c'est le service de scolarité qui s'en charge). Le document est, enfin, publié sur la plateforme par un modérateur selon le périmètre de diffusion choisi.

Dans le cas où le document est déposé par un tiers, le circuit est sensiblement le même :

- a) Le document est stocké : tous les documents sont déposés mais seuls ceux qui sont sélectionnés, selon des critères propres à chaque composante, sont diffusés.
- b) Les documents d'autorisation de diffusion et d'archivage sont collectés dans le système de gestion électronique avec le mémoire associé.
- c) On procède à la saisie des métadonnées et au catalogage des documents, ce qui peut passer par différentes modalités selon le logiciel utilisé :
 - a. Dans la plupart des cas, les métadonnées sont entrées directement sur la plateforme, puis le catalogage permet de récupérer une URL et de signaler le document en Dublin Core pour ORI-OAI. Certains établissements comme l'université de Lille¹⁰³ distinguent le catalogage des mémoires et celui des thèses d'exercice (dans ce dernier cas elles sont cataloguées après le dépôt dans WiniBW).
 - b. Une autre possibilité est un catalogage puis une récupération de notice dans le SUDOC. En effet les notices peuvent y être saisies directement et ensuite récupérées pour intégrer la plateforme ou la bibliothèque

¹⁰¹ « Cette chaîne de traitement repose sur la plateforme de gestion de contenu [Nuxeo](#) pour le stockage et la gestion des droits d'accès, et l'outil [ORI-OAI](#) pour le référencement et l'indexation. Elle aboutit systématiquement à la publication en ligne de la description du travail sur le portail UPétille, avec un accès au fichier selon les modalités indiquées par le jury et l'étudiant (accès internet, intranet ou pas d'accès). » <http://petille.univ-poitiers.fr/presentation.html>

¹⁰² Entretien au sujet d'Aurore avec Laurent Léger et Frédéric Pirault du 2 avril 2021.

¹⁰³ Entretien au sujet de Pépité avec Anne-Sophie Guilbert du 12 juillet 2021.

numérique : c'est le cas de l'Enssib pour tous les travaux d'étudiants, ou encore de l'université de Lorraine pour les thèses d'exercice, ainsi que de celle de Paris 8. Dans Octaviana en effet le catalogage se fait directement dans le SUDOC, car le logiciel de catalogage le nécessite, avant que les documents soient reversés dans la plateforme¹⁰⁴.

d) La notice est validée, et le document est publié sur la plateforme.

DUMAS possède un fonctionnement particulier, étant à la fois plateforme nationale et plateforme de l'UGA¹⁰⁵. Pour l'université Grenoble Alpes, la plateforme reçoit différentes versions des documents déposés (papier et électronique), qui sont ensuite renvoyées vers les enseignants avant la soutenance. Ensuite, ceux-ci décident de les diffuser ou non dans DUMAS et envoient le document au service de scolarité, qui en fait une copie avant de le mettre en ligne.

Pour les établissements qui ont rejoint DUMAS, c'est le SCD qui procède au dépôt, à la validation et à la mise en ligne sur le portail dédié à l'institution ; une modération par Agnès Souchon, l'administratrice de la plateforme, peut s'ajouter à ce circuit lorsqu'il y a eu une création récente de collection dans DUMAS. Par la suite, une fois le circuit maîtrisé, l'établissement peut effectuer en autonomie la modération.

On peut observer, ainsi que l'ont souligné Anna Acquistapace, la responsable du Service de la Recherche et chargée de collections en langue et littérature hispanophones, Auguste Aguessy, le gestionnaire des publications de la recherche et du circuit des thèses, et Nanndy Djikalou, chargée de l'administration de la bibliothèque numérique, au sujet d'Octaviana¹⁰⁶, que, à la différence des thèses où le circuit est normalisé pour toutes les universités, dans le cas des travaux étudiants il n'y a pas de directives, si bien que chaque établissement met en place un circuit propre, pensé à partir des outils locaux et en interne.

Consultation

Qu'un document soit déposé sur une plateforme ne suffit pas pour qu'il soit consultable. Il faut que son auteur, mais aussi son jury de soutenance et son directeur de mémoire, aient donné leur autorisation pour qu'il soit diffusé. Il existe trois modalités : le document peut être consultable librement, ou sa consultation peut être restreinte à la seule communauté de l'établissement, ou encore il peut rester confidentiel.

Dans le premier cas, il s'agit d'un accès internet : il n'y a pas de restriction à la diffusion du document et il est mis à disposition de tous les publics, ce qui s'inscrit dans la logique de l'*Open Access*.

Dans le deuxième cas, le document est consultable en intranet, c'est-à-dire que seule la communauté de l'université de rattachement y a accès, par l'intermédiaire de la plateforme locale et souvent par identification.

Enfin, s'il est confidentiel, le document reste stocké sur la plateforme mais n'est pas consultable. Cette modalité peut recouvrir plusieurs cas de figure : il peut

¹⁰⁴ Entretien au sujet d'Octaviana avec Anna Acquistapace, Auguste Aguessy et Nanndy Djikalou du 10 janvier 2022.

¹⁰⁵ Entretien au sujet de DUMAS avec Agnès Souchon du 31 mars 2021.

¹⁰⁶ Entretien au sujet d'Octaviana avec Anna Acquistapace, Auguste Aguessy et Nanndy Djikalou du 10 janvier 2022.

s'agir d'un embargo, qui peut être levé après un certain temps, défini ou par l'auteur ou par l'institution. Il est aussi possible que le document ne soit consultable que sur demande et soumis à l'appréciation de l'auteur. Enfin il est possible qu'il n'y ait pas d'autorisation de consultation du tout, ce qui est très rare, en particulier parce qu'il n'y a aucune obligation de dépôt : les étudiants demandent donc rarement à déposer leurs travaux sur la plateforme s'ils ne veulent pas en autoriser la diffusion.

Toutes les plateformes permettent de choisir si l'on veut mettre un travail en accès intranet ou en accès internet, à l'exception de memSIC qui propose exclusivement un accès ouvert¹⁰⁷.

Les modalités de diffusion sont choisies par l'étudiant quand il remplit le document d'autorisation de diffusion, lequel est obligatoire dans tous les établissements. Ils sont confirmés ou non par les autorisations données par le jury de soutenance ou le directeur de mémoire, ainsi que par l'établissement où l'étudiant a réalisé son stage le cas échéant. Les documents proposent trois choix : une diffusion sur internet (sur la plateforme locale, parfois doublée d'un dépôt dans DUMAS), une diffusion en intranet, ou pas de diffusion du tout ; pour chacun de ces choix, il est possible de demander un embargo, avec une précision de la date de sa levée.

Certains documents d'autorisation de diffusion donnent la possibilité de changer les modalités de diffusion, après le dépôt d'un document et sans limite de temps ; il est également possible dans les plateformes locales de retirer un travail à la demande de l'étudiant, ce qui n'est pas possible dans les portails et les collections de HAL, comme dans le cas du portail de l'université de Lorraine ou de DUMAS.

Plusieurs établissements donnent la possibilité de diffuser les travaux des étudiants à la fois sur la plateforme locale et sur la plateforme nationale DUMAS. Ainsi à l'université de Toulouse 2 le choix de la plateforme se fait en fonction du degré de diffusion choisi¹⁰⁸ : DANTE permet la diffusion en intranet et DUMAS la diffusion internet. De telles modalités permettent d'assurer une diffusion plus large ainsi qu'une meilleure visibilité des travaux des étudiants et, par extension, celle de l'université.

Le dépôt et la gestion des documents demandent la mise en place d'un circuit spécifique mais impliquent aussi d'en garantir la maintenance sur le long terme.

Maintenance

La maintenance des plateformes demande, au quotidien, assez peu de personnes. C'est essentiellement l'étape du dépôt qui mobilise du personnel, avec plusieurs variables à prendre en compte, notamment en fonction de la répartition des tâches entre le SCD et les bibliothèques : le SCD peut concentrer les dépôts ou chaque BU peut s'occuper du dépôt d'une composante. Le nombre de personnes peut varier selon la structure et l'organisation, mais aussi selon la période : plusieurs personnes peuvent travailler sur les plateformes, mais peu de temps. Ainsi à l'université de Limoges¹⁰⁹, dans chaque BU un agent BIBAS fait le lien avec les chefs de composantes et une dizaine de personnes s'occupe du catalogage des travaux des étudiants. Pour autant cette activité représente moins de 10% de leur ETP et reste irrégulière dans l'année. Un autre exemple est celui de l'université de

¹⁰⁷ Entretien au sujet de memSIC avec Gabriel Gallezot du 3 juin 2021.

¹⁰⁸ Entretien au sujet de DANTE avec Chloé Fabre du 29 avril 2021.

¹⁰⁹ Entretien au sujet d'Aurore avec Laurent Léger et Frédéric Pirault du 2 avril 2021.

Lorraine¹¹⁰. Les personnes qui interviennent dans la gestion et la maintenance de la plateforme sont Blandine Genin et Laurence Martin, modératrices du dépôt dans HAL et chargées du dépôt des thèses et des mémoires. Elles réalisent aussi le suivi, ainsi que Celia Lentretien, la responsable de la publication scientifique, qui s'occupe de la partie administrative relevant du SCD. On peut ajouter également les agents des BU santé qui s'occupent du signalement des thèses d'exercice dans le SUDOC. La quantité d'ETP est difficile à déterminer, car les plateformes concernent rarement le poste entier d'une personne ; il s'agit plutôt d'un travail éclaté dans le temps.

Les exemples suivants permettent de se représenter plus précisément comment le travail s'organise au sein des établissements.

À l'université d'Angers¹¹¹, un conservateur est responsable de la plateforme. 0,5 ETP d'une BIBAS est consacré à la gestion des publications pour les sciences, les lettres et SHS et l'IUT, ainsi qu'à la coordination et à la relation avec les services de scolarité, les enseignants-chercheurs et les étudiants. Elle suit en outre les statistiques de dépôts et assure le suivi qualité de la plateforme. Un magasinier s'occupe quant à lui des publications pour le domaine de la santé et la dimension technique est assurée par un membre du service informatique, impliqué dès la conception de la plateforme. Au long de l'année, le travail se répartit selon une temporalité définie :

- de septembre à novembre, les dépôts sont publiés.
- en janvier et février, des statistiques sont produites, dans la perspective du conseil de la documentation.
- à partir d'avril et de mai, l'équipe réalise un point sur la plateforme, la nettoie, s'occupe de sensibilisation des enseignants-chercheurs et des relations avec les services de scolarité.

A l'université de Toulouse 2¹¹², le pilotage et l'administration de la plateforme représentent environ 0,2 ETP de Chloée Fabre, la responsable du service Diffusion et valorisation de la production académique. Les dépôts sont réalisés avec une modération, ce qui concerne neuf personnes, c'est-à-dire un gestionnaire dans chaque bibliothèque, pour chaque discipline.

Un dernier exemple d'organisation est celui de l'UPHF de Valenciennes¹¹³. Au SCD, quatre BIBAS s'occupent de Théorème ; deux se consacrent aux thèses et deux aux mémoires. Deux agents de la DSI, enfin, mettent à jour le *workflow* régulièrement.

Au quotidien, la gestion et la maintenance des plateformes concernent dans la grande majorité des cas le SCD et le service informatique.

Le service informatique s'occupe de l'aspect technique et informatique de la plateforme, du *workflow*, des mises à jour, ainsi que des questions de serveurs. Par exemple, pour la plateforme Aurore à Limoges, le service informatique récupère les métadonnées et les convertit en Dublin Core. Il s'occupe également de la gestion d'ORI-OAI et du suivi. Il intervient aussi en cas de problèmes. Pour d'autres

¹¹⁰ Entretien au sujet du portail HAL de l'université de Lorraine avec Celia Lentretien, Blandine Genin et Laurence Martin du 25 juin 2021.

¹¹¹ Entretien au sujet de DUNE avec Nolwenn Gouret du 11 juin 2021.

¹¹² Entretien au sujet de DANTE avec Chloée Fabre du 29 avril 2021.

¹¹³ Entretien au sujet de Théorème avec Mélissa Defond) et Aurélien Vicentini du 5 juillet 2021.

plateformes, comme celle de l'université de Strasbourg, le service informatique ne s'occupe pas du dépôt mais de la gestion des droits d'accès.

L'exemple d'UPétille, à Poitiers, est intéressant¹¹⁴ : le poste de Nolwenn Clément-Huet, chargée du système informatique documentaire, est partagé entre le SCD et i-média, le service informatique, ce qui lui permet de s'occuper également de la dimension technique. Mais il y a également d'autres personnes, par formation ou par UFR, qui interviennent dans le fonctionnement de la plateforme. Chaque formation possède son *workflow*, donc chacune saisit son formulaire et le met en ligne ; le SCD complète ensuite les métadonnées. Chaque UFR peut donc être actif dans la publication des travaux étudiants en ligne.

Dans les SCD, les dépôts et les modérations peuvent être réalisés selon différents cas de figure. D'abord, ce peut être un même service qui gère entièrement le circuit du document. C'est par exemple le cas à l'université de Strasbourg¹¹⁵, où le service des thèses s'occupe aussi des mémoires : cela s'explique par l'historique de la plateforme, puisque le dépôt des mémoires prolonge celui des thèses. Ce service compte quatre personnes sur 2.2 ETP environ. Il s'occupe du circuit des documents et de l'assistance aux usagers. Cette configuration se retrouve pour d'autres plateformes : celle de l'UPHF, celle de l'université de Lille, celle de l'Enssib ou encore pour Infoscience à Lausanne.

Enfin, il peut y avoir une modération et/ou une coordination assurée par le SCD, après un dépôt et un suivi assurés par les bibliothèques de composantes : par exemple à l'université de Lorraine¹¹⁶, les BU Santé suivent la gestion des thèses d'exercice, tandis que la gestion des publications est effectuée par l'ensemble du site ; ou encore à l'université de Poitiers, où chaque formation dispose, comme on l'a vu plus haut, d'un *workflow* propre. On peut prendre également l'exemple de DANTE, pour l'université de Toulouse²¹¹⁷, où le SCD pilote et administre la plateforme, tandis que ce sont les bibliothèques intégrées et associées qui font la modération.

Une fois envisagés la mise en place puis le circuit de gestion des travaux des étudiants, il convient de se pencher sur les logiciels qui permettent aux plateformes d'assurer la gestion des documents.

LOGICIELS ET OUTILS

Logiciels de diffusion

Plusieurs logiciels peuvent être utilisés pour mettre en place les plateformes et pour diffuser et donner accès aux documents qui y sont déposés. Les entretiens ont permis de montrer quels logiciels ont été utilisés : il en existe une grande diversité, dans le cas des plateformes développées en local, avec une prédominance tout de même d'ORI-OAI. On considérera comme un cas à part les logiciels associés à des SIGB comme pour celui de la bibliothèque numérique Médiadoc : en effet leur

¹¹⁴ Entretien au sujet d'UPétille avec Nolwenn Clément-Huet du 7 mai 2021.

¹¹⁵ Entretien au sujet de Thèses-Unistra avec Suzanne Ratsimandrava du 18 juin 2021.

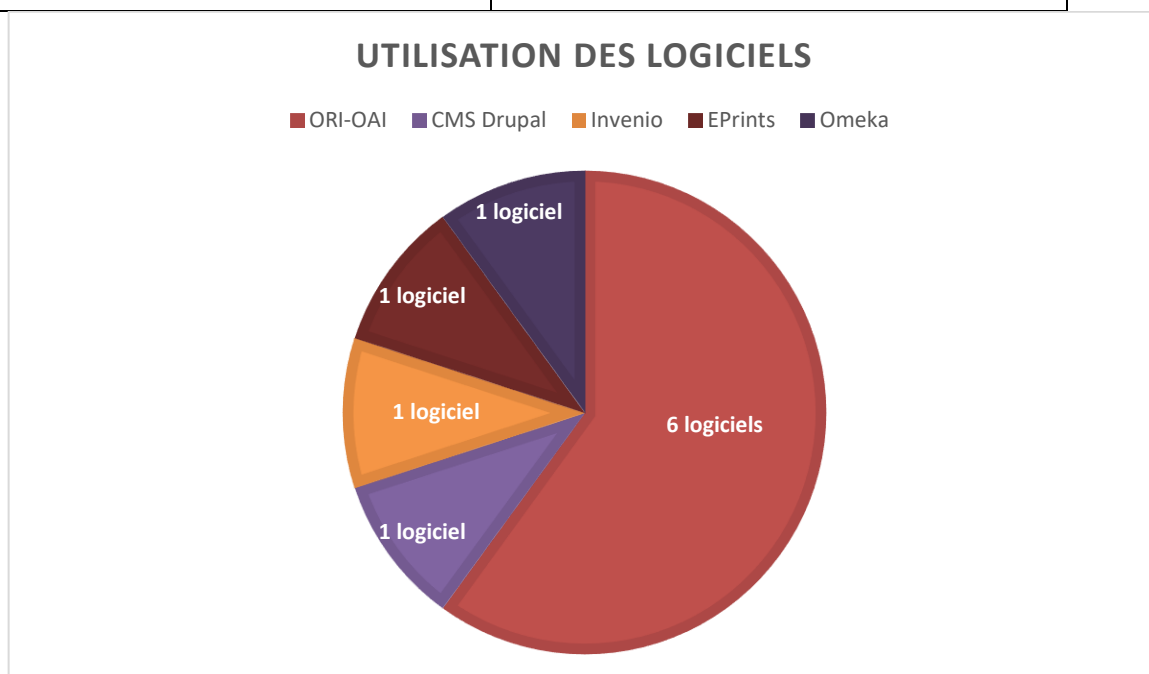
¹¹⁶ Entretien au sujet du portail HAL de l'université de Lorraine avec Celia Lentrelien, Blandine Genin et Laurence Martin du 25 juin 2021.

¹¹⁷ Entretien au sujet de DANTE avec Chloée Fabre du 29 avril 2021.

fonctionnement diffère et, étant déjà lié à un système informatique, il se distingue des logiciels présentés ici.

Les logiciels de diffusion des plateformes sont les suivants :

Nom du logiciel	Nom de la plateforme
ORI-OAI	Aurore (Limoges) ; UPétille (Poitiers) ; Thèses-Unistra (Strasbourg) ; Pépite (Lille) ; Théorème (Valenciennes) ; Bibliothèque numérique de l'ENSSIB (Villeurbanne)
CMS Drupal	DUNE (Angers)
Invenio	Infoscience (Lausanne)
EPrints	DANTE (Toulouse 2)
Omeka	Octaviana (Paris 8)



Le logiciel le plus utilisé est ainsi ORI-OAI, qui est à la fois un logiciel de diffusion et un outil d'indexation : dans cette fonctionnalité, il est utilisé par quasi tous les établissements, notamment dans les universités, mais aussi dans les bibliothèques numériques des grandes écoles telles que l'Enssib.

ORI-OAI (outil de référencement et d'indexation – *open archive initiative*) est un logiciel gratuit et *open source*, dont la première version a été mise en ligne en 2007. Il a été conçu pour être utilisé par les établissements et permet de gérer et de publier les documents numériques produits par ces derniers : il a ainsi été conçu pour gérer les archives institutionnelles. Il permet également de partager, de valoriser, grâce à une indexation de qualité, la production numérique d'un établissement et de la rendre accessible, quel que soit le type de document et de ressource¹¹⁸. C'est le

¹¹⁸ LAVENNE DE LA MONTOISE, Vincent de, « OAI-PMH à « l'heure du web sémantique »: bilans et perspectives ». Mémoire DCB, Villeurbanne, Enssib, 2020, p.16 [consulté le 9 mars 2021]. Disponible sur le web <<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/69909-oai-pmh-a-l-heure-du-web-semantique.pdf>>.

fruit du « projet d'un consortium d'universités développé sous licence libre »¹¹⁹ qui permet en outre de créer des liens entre différents outils, facilitant les échanges de documents ou encore la collaboration pour des travaux de référencement et d'indexation. Ses fonctionnalités sont plurielles. ORI-OAI propose en effet un référentiel unique pour toutes les ressources de l'établissement, ainsi qu'un système de partage de ces ressources grâce au protocole OAI-PMH, mais aussi un moteur de recherche et un système de gestion et de publication des ressources numériques qui permet en outre un archivage et un stockage de ces dernières. Il s'agit ainsi d'un logiciel doté de plusieurs avantages, étant à la fois un outil de création pour un entrepôt OAI-PMH et un outil de gestion de métadonnées et de documents.

L'utilisation d'ORI-OAI s'accompagne souvent du recours à Nuxeo, intégré par défaut dans ORI-OAI. C'est le cas à l'université de Limoges et à l'université de Poitiers¹²⁰. Il s'agit d'un logiciel de gestion électronique de documents (GED) en *open source*, développé par l'éditeur du même nom, depuis 2001¹²¹.

Les autres logiciels de diffusion employés sont les suivants :

- Drupal : Drupal est un CMS (*Content Management System*), c'est-à-dire un système de gestion de contenu. Développé en 2001 par un informaticien de l'université d'Anvers, Dries Buytart, il s'agit d'un logiciel libre et *open source* permettant « de publier facilement, de gérer et d'organiser un vaste éventail de contenus sur un site web »¹²². Flexible, il s'adapte à différentes formes de besoins et permet de concevoir un site web.

- Invenio : il s'agit d'un logiciel *open source* développé par le CERN en 2002. Il est compatible avec le protocole OAI-PMH¹²³ et sert à la gestion des documents numériques sur toutes les étapes du dépôt, de l'indexation, du stockage jusqu'à la conservation, sous la forme d'archives ou de bibliothèques numériques.

- EPrints : logiciel *open source*, EPrints est l'un des premiers à être développé et à avoir été utilisé pour mettre en place les premières archives ouvertes. Il a été créé en 2000 par l'université de Southampton, suite à l'initiative de ce qui deviendra le protocole OAI-PMH ; EPrints est ainsi compatible avec celui-ci. Il permet de créer des entrepôts de documents électroniques, de diffuser des documents en libre-accès ainsi que de les stocker¹²⁴. Il prend en compte différents types de documents ainsi que des données¹²⁵ et est utilisé aussi bien pour des archives institutionnelles que par des revues scientifiques¹²⁶.

¹¹⁹ « ORI-OAI : Outil de Référencement et d'Indexation pour un réseau de portails OAI | ORI-OAI : Valoriser le patrimoine numérique scientifique, pédagogique et documentaire des universités par un réseau de portails communicants ». Consulté le 16 mars 2021. <https://www.ori-oai.org/>.

¹²⁰ « Ce site a été réalisé à l'aide de la plateforme de gestion de contenu [Nuxeo](#) pour le stockage et la gestion des droits d'accès, et l'outil de référencement et d'indexation [ORI-OAI](#). » http://petille.univ-poitiers.fr/credits_mentions_legales.html

¹²¹ Nuxeo. « Services de contenu | Au-delà de l'ECM » [consulté le 29 décembre 2021]. Disponible sur le web <<https://www.nuxeo.com/fr/>>.

¹²² Duraspace.org. « Home » [consulté le 16 mars 2021]. Disponible sur le web <<https://duraspace.org/>>.

¹²³ « Invenio Framework v3 — Invenio 3.4.1 documentation » [consulté le 7 janvier 2022]. Disponible sur le web <<https://invenio.readthedocs.io/en/latest/>>.

¹²⁴ « An EPrints institutional repository is an information hub designed to capture research outputs, make them discoverable and re-usable, and preserve them for the future. » (<https://www.eprints.org/us/>)

¹²⁵ « EPrints will take care of all your digital objects, from PDF to data sets » (*idem*).

¹²⁶ « EPrints ». *Wikipédia* [consulté le 29 novembre 2021]. Disponible sur le web <<https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=EPrints&oldid=177088584>>.

- Omeka : Omeka est un logiciel *open source*. Il s'agit d'un logiciel de gestion et de valorisation de bibliothèques numériques, conçu par l'université George Mason de Virginie en 2007. Son développement se base sur « une communauté de développeurs et d'utilisateurs venant de l'informatique, des bibliothèques, des musées et des sciences humaines »¹²⁷. Ses fonctionnalités permettent entre autres la gestion de documents, la création de collections et d'expositions et la création de sites internet¹²⁸. En particulier, Omeka permet de publier des « fichiers combinés » (textes, images, pdf, fichiers audio ou vidéo...). Il a été conçu de manière à être simple d'utilisation, ce qui lui permet de s'adapter aux besoins des utilisateurs grâce à des modules (ou *plugins*) très variés, notamment par une exposition OAI-PMH. Deux versions existent : Omeka Classic et Omeka S, développée en 2017.

Dans le cas des plateformes qui sont des portails de HAL, comme c'est le cas pour l'université de Lorraine et de DUMAS, elles s'appuient sur les fonctionnalités de HAL.

On peut observer que ce sont des logiciels *open source*, gratuits, et qui s'inscrivent dans la logique de l'*Open Access* qui sont utilisés. Ils permettent de développer une plateforme avec un budget zéro, mais ne sont pas pour autant gratuits : ils impliquent en effet de posséder et de mobiliser des compétences techniques, ce qui montre une fois encore l'importance de la coopération du SCD avec le service informatique.

Outils

L'usage des logiciels est complété par le recours à plusieurs outils pour assurer le fonctionnement des plateformes et la diffusion des documents qui y sont stockés. Ces outils peuvent être identifiés selon trois types :

- Le recours au protocole OAI-PMH : le protocole « *Open archive initiative – Protocol for metadata harvesting* » a pour fonction de moissonner des métadonnées, de collecter et de partager les métadonnées de différentes archives et de différentes institutions tout en permettant à chacune de conserver les siennes en propre¹²⁹. Il permet de créer un réseau entre archives qui se construit selon ses usages¹³⁰, dans un esprit de communauté plus que de centralisation. Le protocole a été conçu en 2001, à la suite de la convention de Santa Fe (2000) et la création de l'*Open Archive Initiative*. Il repose sur le format de métadonnées Dublin Core, qui permet une base commune pour l'interopérabilité des données. OAI-PMH est utilisé par tous les établissements interrogés, à l'exception de Médiadoc, ce qui montre l'investissement des institutions dans les problématiques de l'*Open Access* et le souci de partager les documents et leurs métadonnées au-delà de la seule communauté de l'établissement.

- Les outils d'indexation : ORI-OAI est utilisé exclusivement. Ses fonctionnalités essentielles permettent de réaliser un référencement et une

¹²⁷ « Présentation d'Omeka · Association des usagers francophones d'Omeka » [consulté le 10 janvier 2022]. Disponible sur le web <<https://omeka.fr/presentation-omeka>>.

¹²⁸ « Plaquelette_Omeka_BibLibre.pdf » [consulté le 10 janvier 2022]. Disponible sur le web <https://www.bibliobro.com/wp-content/uploads/2018/02/Plaquelette_Omeka_BibLibre.pdf>.

¹²⁹ <https://www.ori-oai.org/Fonctionnalites.html>

¹³⁰ LAVENNE DE LA MONTOISE, Vincent de, « OAI-PMH à « l'heure du web sémantique » : bilans et perspectives ». Mémoire DCB, Villeurbanne, Enssib, 2020, page 112 [consulté le 9 mars 2021]. Disponible sur le web <<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/69909-oai-pmh-a-l-heure-du-web-semantique.pdf>>.

indexation professionnelle et en réseau, grâce à la création d'un référentiel documentaire commun et cohérent qui sert de base pour la constitution d'un patrimoine numérique.

- Des outils statistiques : toutes les plateformes n'en ont pas, alors qu'il s'agit d'une demande forte de la part des établissements. À l'université de Strasbourg, par exemple, les statistiques se font manuellement avec un tableau Excel¹³¹ : en effet un outil est mis à disposition par l'ABES mais seulement pour les thèses et pas les autres travaux. Dans les grandes écoles il n'y a pas non plus nécessairement d'outil dédié : ainsi la bibliothèque numérique de l'Enssib permet-elle de mesurer la consultation sans pour autant qu'il y ait un usage régulier de l'outil statistique¹³².

Pour les plateformes qui ont un outil statistique, c'est avant tout l'outil Matomo (anciennement Piwik) qui est le plus employé. Il s'agit d'un logiciel *open source* et gratuit qui permet de mesurer des statistiques du web, conçu comme une alternative à Google Analytics¹³³. Il est utilisé pour la plateforme Aurore, à l'université de Limoges, pour DANTE à l'université de Toulouse 2, pour Pépite à l'université de Lille, pour Théorème à l'université de Valenciennes. Cependant, si ce logiciel est gratuit, des limites ont été soulevées lors des entretiens : par exemple à l'université de Limoges¹³⁴, il permet un suivi des consultations des sites, et même un suivi géographique, mais il reste assez parcellaire car il ne prend en compte que les consultations passant par ORI-OAI, et pas celles qui passent, par exemple, par Google. À l'université de Lille, pour Pépite¹³⁵, les statistiques de consultation peuvent être consultées comme pour n'importe quel site web : le nombre de téléchargements, les pays où les documents ont été consultés, les pics de consultation dans l'année... mais on ne peut pas savoir combien de dépôts il y a par an ni par qui ils sont réalisés. L'outil ainsi n'est pas fonctionnel mais consultatif. L'UPHF formule les mêmes réserves¹³⁶ : Piwik reste rudimentaire et permet de voir seulement les téléchargements et les visites.

Les plateformes reliées à HAL peuvent quant à elles recourir à l'outil Kibana : c'est ainsi le cas de DUMAS, de memSIC et de l'université de Lorraine. Kibana est un outil qui permet la visualisation de données. Il est aussi utilisé aussi pour UPétille à l'université de Poitiers : selon Nolwenn Clément-Huet¹³⁷, Kibana apporte une plus-value par rapport à Google Analytics (qui est également utilisé par les composantes pour leurs propres statistiques de la plateforme), quoiqu'il soit difficile à configurer. Il permet notamment d'avoir une analyse de consultation des Pdf, mais ce n'est pas forcément suffisant : il serait nécessaire d'y adjoindre d'autres fonctions.

Il est possible de recourir, enfin, à des outils internes, comme le fait par exemple la plateforme Infoscience à Lausanne. Les statistiques sont disponibles par notice. Le fournisseur donne la possibilité d'accéder à un outil qui tous les mois et tous les ans propose des données qui restent internes à la plateforme.

¹³¹ Entretien au sujet de Thèses-Unistra avec Suzanne Ratsimandrava du 18 juin 2021.

¹³² Entretien au sujet de la bibliothèque numérique de l'Enssib avec André-Pierre Syren du 14 avril 2021.

¹³³ Analytics Platform - Matomo. « Matomo - The Google Analytics Alternative That Protects Your Data » [consulté le 28 décembre 2021]. Disponible sur le web <<https://matomo.org/>>.

¹³⁴ Entretien au sujet d'Aurore avec Laurent Léger et Frédéric Pirault du 2 avril 2021.

¹³⁵ Entretien au sujet de Pépite avec Anne-Sophie Guilbert du 12 juillet 2021.

¹³⁶ Entretien au sujet de Théorème avec Mélissa Defond et Aurélien Vicentini du 5 juillet 2021.

¹³⁷ Entretien au sujet d'UPétille avec Nolwenn Clément-Huet du 7 mai 2021.

Limites techniques

Les logiciels et les outils utilisés par les plateformes offrent de nombreux avantages ; pour autant, ils présentent également des limites qu'il convient de souligner.

On peut relever trois limites essentielles :

Tout d'abord, il ressort des entretiens et des questionnaires la complexité technique des logiciels qui, s'ils sont en *open source* et donc gratuits, sont coûteux en termes de compétences et de ressources humaines. Ils demandent de recourir au service informatique ou aux compétences en informatique des agents du SCD, ce qui est relativement rare (mais peut être néanmoins l'occasion de valoriser ces compétences si elles sont présentes). Cette situation peut susciter des problèmes, car le service informatique est toujours très sollicité par les différents services et composantes de l'établissement : il est nécessaire d'instaurer une collaboration forte avec les informaticiens, ainsi que d'essayer d'avoir des ETP consacrés à la plateforme pour éviter de la voir délaissée au profit d'autres éléments. Il conviendrait aussi de mettre au point un partage des tâches, discuté en amont avec le service informatique, pour éviter les chevauchements entre le service informatique et le SCD et assurer un bon fonctionnement de la plateforme. Cela implique que le SCD n'est pas indépendant sur ce plan. Dans les établissements qui ont choisi de rejoindre DUMAS c'est, en plus des avantages que représente un service à échelle nationale, cet aspect technique qui est souvent déterminant, sa complexité demandant des compétences particulières et du temps que les établissements ne possèdent pas nécessairement.

Ensuite, la deuxième limite qui se distingue est la relative faiblesse des outils statistiques. En effet, ils ne sont pas toujours exploités car ils sont trop rudimentaires, alors que ces outils permettraient de réfléchir aux évolutions des plateformes. Ils pourraient être des outils d'évaluation, de mesure de la fréquentation ainsi que du nombre de dépôts, de téléchargements et de consultation. Les statistiques permettraient ainsi de mesurer l'efficacité de la plateforme et d'apporter des améliorations par rapport aux pratiques observées ; elles pourraient aussi permettre d'identifier les publics, internes ou externes à l'établissement, ainsi que leur niveau (étudiant, enseignant-chercheur, etc.) et pourraient être mobilisées en appui à des enquêtes auprès des publics afin d'apporter un service adapté aux besoins exprimés, ou encore permettre de mieux valoriser les travaux présents sur la plateforme en identifiant les manières dont ils sont consultés. Un usage d'outils statistiques plus fins représenterait ainsi une source d'évaluation et d'amélioration des plateformes.

Enfin, une dernière limite est celle de l'archivage pérenne. Les plateformes se destinent à conserver tout ou partie des travaux qui sont déposés en leur sein. Puisque leurs mises en place sont encore relativement jeunes, certaines n'ont pas mis en place de politique de conservation mais elles sont en réflexion. Ainsi, DUNE, à l'université d'Angers, vise à conserver uniquement les meilleurs travaux et les travaux de disciplines phares¹³⁸. La plupart des plateformes interrogées, cependant, ont vocation à conserver les travaux déposés indéfiniment, comme témoignages de la mémoire de l'établissement et de ses formations. Si la durée administrative

¹³⁸ Entretien au sujet de DUNE avec Nolwenn Gouret du 11 juin 2021.

d'archivage est de cinq ans au minimum¹³⁹, dans les faits les travaux sont conservés sur les serveurs des établissements.

Or ce mode d'archivage n'est pas une garantie de pérennité, du fait de l'évolution rapide des supports et des technologies, comme on a pu le voir plus haut. Parmi les établissements interrogés ayant fait le choix d'une plateforme locale, il n'y a pas de dispositif d'archivage pérenne pour les travaux d'étudiants et aucun n'a conclu d'accord avec le CINES.

Deux des trois missions¹⁴⁰ du Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur sont mises en œuvre dans le cadre des plateformes d'archivage : l'« archivage pérenne des données » et l'« hébergement des plateformes informatiques d'envergure nationale ». Depuis 2004, ainsi, il a pour rôle d'archiver les données et documents numériques de la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche en France, ce qui passe par la proposition d'un service d'archivage. Ces missions sont tout à fait incarnées dans DUMAS qui, en tant que portail de HAL, bénéficie de son archivage pérenne mis en œuvre avec le CINES¹⁴¹. Mais ce n'est pas le cas des plateformes locales, à moins de le solliciter. Or recourir au CINES représente un coût pour les établissements, même s'il existe une grille tarifaire selon le secteur auquel appartient l'établissement et selon le support et le volume de stockage. Ce coût est ressenti comme un investissement important par les établissements¹⁴². Il semble néanmoins diminuer avec le temps¹⁴³, aussi pourrait-il être intéressant pour les établissements d'envisager d'y recourir.

La mise en place, la gestion et la maintenance des plateformes de dépôt et d'archivage des travaux d'étudiants repose ainsi sur une forte coopération entre le SCD et le service informatique. Le recours à des logiciels libres et *open source*, développés dans le sillage du mouvement de l'*Open Access*, demande en effet du temps et des compétences qui se trouvent réparties sur ces deux services. Le soutien de la direction s'avère également décisif pour mener un tel projet à bien : les plateformes sont ainsi l'occasion de développer une cohésion autour d'un projet commun.

¹³⁹ Instruction Culture DAF DPACI/RES/2005/003 du 22 février 2005, p.33. https://francearchives.fr/fr/file/9c9646718ba80c848f5029724ac465e1b76adea6/static_892.pdf

¹⁴⁰ « Le C.I.N.E.S. a trois missions stratégiques nationales : le calcul numérique intensif, l'archivage pérenne de données électroniques, l'hébergement de plates-formes informatiques d'envergure nationale » (<https://www.cines.fr/archivage/>)

¹⁴¹ FERRACCI, Elsa, « Archivage pérenne en bibliothèque universitaire : bilan et perspectives ». Mémoire DCB. Villeurbanne, Enssib, 2016, p.31 [consulté le 9 mai 2021]. Disponible sur le web <<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/65767-archivage-perenne-en-bibliotheque-universitaire-bilan-et-perspectives.pdf>>.

¹⁴² *Idem*, p.37-38.

¹⁴³ *Idem*.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

Plus que des outils, les plateformes de dépôt et d'archivage de travaux étudiants sont porteuses d'enjeux pour les différents acteurs qui interviennent dans leur mise en place et dans leur circuit d'archivage et de publication. Elles présentent des opportunités qui méritent d'être saisies par les bibliothèques afin de proposer de nouveaux services tout en permettant à ces dernières de valoriser leur rôle : plusieurs pistes d'évolution se dégagent ainsi pour exploiter au mieux les potentialités de ces plateformes.

LES ENJEUX POUR LES ETABLISSEMENTS ET LEURS PUBLICS

Mettre en place une plateforme de dépôt et d'archivage de travaux étudiants permet de relever plusieurs enjeux du monde universitaire actuel : en raison de leur contenu spécifique, ces plateformes s'adressent à des publics divers (étudiants, évidemment, mais aussi enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs) et participent à répondre à des problématiques propres tout en proposant de nouveaux services. Elles présentent ainsi de nombreux avantages, aussi bien pour les étudiants, les enseignants et les chercheurs, que pour l'établissement lui-même et, plus encore, pour les bibliothèques.

Pour les étudiants

Les étudiants sont les principaux concernés par les plateformes dédiées à leurs travaux : les diffuser présente pour eux de nombreux avantages et répond à plusieurs enjeux, à commencer celui de les valoriser.

D'une part, les plateformes répondent à des enjeux de nature scientifique. Leur diffusion participe de l'ouverture des connaissances en améliorant la visibilité de travaux qui jusqu'alors n'en avaient pas, ou guère. En effet, ainsi que l'exprime Joachim Schöpfel, les travaux des étudiants sont « intéressants pour l'ensemble de la communauté scientifique d'un domaine donné, en tant que travaux universitaires relevant de la littérature grise scientifique »¹⁴⁴ ; ce d'autant plus que ces travaux contiennent des informations qui peuvent être inédites et ne pas avoir été publiées ailleurs. Ainsi, grâce à leur nombre, leur diversité et leur qualité, les travaux des étudiants peuvent permettre d'étudier l'évolution et la répartition des sujets de recherche ainsi que celle des méthodologies suivies, en se fondant par exemple sur des analyses de contenu, du TDM (*Text and Data Mining*) ou encore des analyses de citations¹⁴⁵. À cela s'ajoute que ces travaux peuvent revêtir des spécificités par rapport aux autres travaux de recherche, puisqu'ils n'ont pas le même contenu. C'est particulièrement le cas des rapports de stage, qui sont issus d'une mission et d'une

¹⁴⁴ CHAUVIN, Sophie, GALLEZOT, Gabriel, et SCHÖPFEL, Joachim, « Les mémoires de Master dans les archives ouvertes ». Rapport de recherche. Université Lille 3, 4 juillet 2010, p.12 [consulté le 9 mars 2021]. Disponible sur le web <https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00497390>.

¹⁴⁵ SCHÖPFEL, Joachim, VANACKER, Sylvain, KERGOSIEN, Eric et JACQUEMIN, Bernard, « Master's Theses and Open Scholarship: A Case Study ». *Digital Library Perspectives* 34, n° 4, 2018, p.276-87 [consulté le 10 octobre 2021]. Disponible sur le web <<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01911939>>.

expérience concrète ; ils peuvent dès lors contenir d'autres types d'informations que les autres travaux, à commencer par des études de cas et des retours d'expérience¹⁴⁶ : ils sont ainsi intéressants à consulter et à étudier.

D'autre part, la diffusion des travaux d'étudiants relève d'enjeux pédagogiques. La mise en place de plateformes permet de participer de la réussite des étudiants, puisqu'elles peuvent s'inscrire dans leur apprentissage des pratiques documentaires universitaires. En effet, au-delà de la seule sélection d'informations nécessaires pour la recherche, la mise à disposition de leurs écrits donne aux étudiants confiance en eux et en leurs compétences en valorisant leur production¹⁴⁷. Les plateformes offrent en outre des débouchés à des travaux qui ont demandé de l'investissement et qui sont la plupart du temps méconnus faute de diffusion ; travaux qui montrent de surcroît la réussite et les progrès des étudiants tout au long de leur cursus (et plus seulement l'état final de leur formation, que représente le doctorat). La mise en ligne des travaux peut aussi permettre de lutter contre le décrochage¹⁴⁸, puisque cela permet de donner aux étudiants un objectif concret, et ainsi de s'investir davantage, avec une perspective de valorisation de leur travail. Elle permet aussi de donner aux étudiants accès aux travaux de leurs prédécesseurs et répond à des besoins informationnels spécifiques : ainsi, l'accès aux autres travaux vient en « aide à la rédaction des mémoires ou travaux en cours d'année (illustrations méthodologiques) »¹⁴⁹, mais aussi en « aide à la recherche de stage (ex[emples] de missions et lieux de stage) »¹⁵⁰, ou encore en « aide à l'orientation (cas pratiques de situations professionnelles) »¹⁵¹.

Enfin, les plateformes répondent aussi à des enjeux d'orientation professionnelle pour les étudiants en leur offrant une introduction dans le monde universitaire. Ainsi, « une première publication responsabilise l'étudiant dans ses actions professionnelles ou scientifiques ultérieures »¹⁵². La plateforme en ce sens est un outil qui permet aux étudiants de mieux s'accomplir tout en les initiant à la communication universitaire¹⁵³. La diffusion de leurs travaux participe en effet à la construction de leur carrière, universitaire ou non : à l'université de Limoges¹⁵⁴, par

¹⁴⁶ MANN, Vivien, « La valorisation des mémoires d'étudiants sur une archive ouverte institutionnelle : un fonds et un contexte spécifiques », Mémoire de master, université de Lille 3, 2010 [consulté le 22 janvier 2021]. Disponible sur le web <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/MEM-UNIV-LILLESID/mem_00502624>.

¹⁴⁷ PASSEHL-STODDART, Erin et MONGE, Robert, « From Freshman to Graduate: Making the Case for Student-Centric Institutional Repositories ». *Journal of Librarianship and Scholarly Communication* 2, n° 3, 2014 [consulté le 29 août 2021]. Disponible sur le web <<https://iastatedigitalpress.com/jlsc/article/12718/galley/12386/view/>>.

¹⁴⁸ *Idem*.

¹⁴⁹ MANN, Vivien, « La valorisation des mémoires d'étudiants sur une archive ouverte institutionnelle : un fonds et un contexte spécifiques », Mémoire de master, université de Lille 3, 2010, p.27 [consulté le 22 janvier 2021]. Disponible sur le web <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/MEM-UNIV-LILLESID/mem_00502624>.

¹⁵⁰ *Idem*.

¹⁵¹ *Idem*.

¹⁵² CHAUVIN, Sophie, GALLEZOT, Gabriel, et SCHÖPFEL, Joachim, « Les mémoires de Master dans les archives ouvertes ». Rapport de recherche. Université Lille 3, 4 juillet 2010, p.12 [consulté le 9 mars 2021]. Disponible sur le web <https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00497390>.

¹⁵³ PASSEHL-STODDART, Erin et MONGE, Robert, « From Freshman to Graduate: Making the Case for Student-Centric Institutional Repositories ». *Journal of Librarianship and Scholarly Communication* 2, n° 3, 2014, p.1 [consulté le 29 août 2021]. Disponible sur le web <<https://iastatedigitalpress.com/jlsc/article/12718/galley/12386/view/>>.

¹⁵⁴ Entretien au sujet d'Aurore avec Laurent Léger et Frédéric Pirault du 2 avril 2021.

exemple, les travaux de licence déposés sur la plateforme ont rencontré beaucoup de succès, ce qui a eu un impact positif sur la recherche d'emploi des étudiants.

Pour les enseignants-chercheurs et les enseignants

Si les plateformes sont avant tout à l'usage des étudiants, les enseignants et les enseignants-chercheurs ont aussi un fort intérêt à y recourir.

En tant qu'enseignants, d'une part, la valorisation des travaux de leurs étudiants permet de valoriser leur propre enseignement et d'en montrer la qualité. En outre, les plateformes peuvent entrer dans leurs méthodes d'enseignement sur le plan méthodologique : ainsi, leur contenu peut servir de support pédagogique¹⁵⁵ mais aussi permettre de stocker et de diffuser des cours, des conférences, des méthodes, etc. De telles pratiques se généralisent, ainsi qu'en témoigne l'initiative de chercheurs et d'enseignants-chercheurs en faveur des plateformes dédiées aux travaux d'étudiants. Ainsi, l'initiative de rejoindre DUMAS est venue de besoins exprimés par des enseignants et enseignants-chercheurs dans les universités de Lyon 2 ou encore de Clermont Auvergne¹⁵⁶. Le témoignage de Bénédicte McGrégor, chargée de données scientifiques au CNRS, est également très éclairant. En concertation avec une enseignante-chercheuse de l'université de Paris, celle-ci a demandé la création d'une collection dédiée aux mémoires de master après avoir constaté que HAL n'acceptait pas les travaux réalisés par des étudiants. Or, plusieurs travaux de qualité auraient mérité d'être diffusés et de gagner en visibilité. À cela s'ajoutent plusieurs besoins, à commencer par la reconnaissance du travail d'encadrement de mémoire, en plus du travail des étudiants eux-mêmes ; le laboratoire de rattachement bénéficierait en outre d'une meilleure visibilité, une plateforme permettant de « rendre identifiables les thèmes d'enseignement des membres du Ladyss »¹⁵⁷, le Laboratoire Dynamiques sociales et recomposition des espaces, UMR pluridisciplinaire rattaché aux quatre universités de Paris 1, 7, 8 et 10, et deux instituts du CNRS¹⁵⁸.

À une échelle plus large, c'est aussi ce que montrent les résultats de l'enquête LimeSurvey proposée aux enseignants et enseignants-chercheurs des universités pourvues d'une plateforme locale.

Cette enquête a été menée afin de connaître l'utilisation, par les enseignants et les enseignants-chercheurs, des plateformes permettant de déposer et d'archiver les travaux des étudiants, ainsi que de permettre de les faire évoluer selon les besoins des universités et de favoriser la visibilité de ces travaux. Parmi les établissements interrogés, 41 personnes de disciplines, d'âges et de statuts variés nous ont répondu. Sur cet échantillon, 44% connaissaient la plateforme de leur établissement et 30% y recouraient : si l'usage n'est pas majoritaire, ainsi, les plateformes de dépôt et d'archivage des travaux d'étudiants sont loin d'être inconnues. 26% des enseignants et enseignants-chercheurs répondants encouragent leurs étudiants à y déposer. Selon

¹⁵⁵ PASSEHL-STODDART, Erin et MONGE, Robert, « From Freshman to Graduate: Making the Case for Student-Centric Institutional Repositories ». *Journal of Librarianship and Scholarly Communication* 2, n° 3, 2014, p. 8 [consulté le 29 août 2021]. Disponible sur le web <<https://iastatedigitalpress.com/jlsc/article/12718/galley/12386/view/>>.

¹⁵⁶ Réponses du 23 octobre 2021 de l'université de Lyon 2 et du 4 octobre 2021 de l'université de Clermont au questionnaire à destination des établissements ayant créé une collection dans DUMAS.

¹⁵⁷ Mail de Bénédicte MacGregor du 2 juillet 2021.

¹⁵⁸ <https://www.univ-paris8.fr/UMR-7533-Laboratoire-dynamiques-sociales-et-recomposition-des-espaces-LADYSS>

les réponses, les étudiants utilisent à la fois la plateforme de l'université (à hauteur de 30%) ou celle d'autres facultés. Moodle, voire Google Drive, sont aussi perçus comme des plateformes par cinq des répondants, ce qui montre qu'il peut subsister une relative incertitude quant à ce en quoi consistent précisément les plateformes destinées aux travaux des étudiants.

Les intérêts des plateformes sont néanmoins perçus par les enseignants et enseignants-chercheurs (41% des répondants) : construire une bibliographie, connaître les études réalisées sur le thème de recherche ainsi que les travaux des autres étudiants, partager les connaissances, ou encore les initier à la recherche ou aux problématiques de l'accès à l'information scientifique sont les éléments mis en avant par les répondants. Pour autant, c'est le caractère obligatoire qui est ressorti pour deux personnes (du fait du passage des cours en distanciel notamment), et quatre personnes ont répondu ne pas se sentir la capacité de sensibiliser eux-mêmes leurs étudiants, faute de temps ou de connaissances. Un répondant seulement n'a trouvé aucun intérêt à ces plateformes en dehors de l'obligation des enseignements à distance liée à la situation sanitaire actuelle.

Le risque de plagiat est encore considéré comme important par certains répondants du fait de la mise en ligne de travaux : comme on pourra le voir plus loin, cette crainte existe chez certains enseignants et enseignants-chercheurs, et porte aussi bien sur les travaux de leurs étudiants que sur les leurs. Or si elle existe chez les enseignants, elle risque d'être transmise aux étudiants qui pourraient dès lors être plus réticents pour déposer leurs travaux. Pourtant la mise en ligne, loin d'encourager le plagiat, permet au contraire de le limiter : plagier un document disponible sur Internet reviendrait à plagier au vu et au su de tous et il serait plus aisé de le constater que si le plagiat d'un document en format papier avait lieu. A cela s'ajoute que les plateformes, comme les archives ouvertes, permettent d'horodater les dépôts, ce qui constitue une preuve de paternité d'un travail. Pour autant, cette crainte du plagiat est loin d'être majoritaire parmi les enseignants et enseignants-chercheurs ayant répondu à l'enquête.

Dans cet ensemble, 31,71% des répondants estiment qu'il est intéressant d'encourager le développement de la plateforme ; parmi ceux-ci, la plupart (19,51%) jugent qu'une communication simultanément auprès des enseignants et des enseignants-chercheurs est la manière la plus efficace de le faire ; parmi les réponses libres cependant, un répondant a suggéré que le développement de nouvelles fonctionnalités (notamment la possibilité pour les étudiants de déposer en auto-archivage, sans passer par la bibliothèque ni le SCD) seraient une piste intéressante.

Ainsi, la sensibilisation des enseignants et enseignants-chercheurs aux plateformes dédiées aux travaux d'étudiants reste assez faible ; cela d'autant plus que, parmi ceux-ci, seuls les plus familiers de cet outil ont sans doute choisi de répondre entièrement au questionnaire proposé. Les résultats qui en sont issus demandent donc d'être considérés avec prudence. Pour autant, on peut en conclure qu'un tiers des enseignants et enseignants-chercheurs sont vraiment sensibilisés aux plateformes et, de fait, eux seuls encouragent leur usage auprès de leurs étudiants.

Pourtant, en tant que chercheurs, l'usage des plateformes dédiées aux travaux d'étudiants peut être utile à leurs propres recherches, puisque ce sont des travaux qui sont des synthèses sur certains thèmes de recherche, ou encore qui permettent de

repérer des sujets d'intérêt ou émergents¹⁵⁹. En outre ils permettent de contribuer à l'orientation et au développement de la recherche : par le choix de sujets prometteurs, par un accompagnement de qualité, etc. Ce pourrait être ainsi l'occasion de renforcer les liens entre enseignement et recherche.

Pour l'établissement

Les plateformes de dépôt et d'archivage des travaux d'étudiants sont également porteuses d'enjeux à l'échelle des établissements.

En premier lieu, elles répondent à un enjeu de visibilité : cet aspect a largement été mis en avant lors des entretiens, et transparaît aussi dans la bibliographie à ce sujet. Les plateformes permettent de pallier le manque de visibilité des documents au format papier, qui sont consultés moins fréquemment qu'ils ne pourraient l'être, faute d'un signalement clair. En ce sens, elles participent d'une meilleure accessibilité des usagers à ces travaux. Cet aspect est double, puisqu'il concerne à la fois la visibilité de l'établissement au niveau externe, étant donné que « les mémoires de Master contribuent aussi à la communication et promotion des formations et institutions »¹⁶⁰ et la visibilité au sein de l'établissement lui-même : une plateforme peut contribuer à la réalisation des évaluations, de la production d'indicateurs¹⁶¹. La mise en place de plateformes consacrées aux travaux d'étudiants joue ainsi un rôle en termes de scientométrie ou encore de TDM, et d'autres avantages encore peuvent être mis en avant¹⁶².

Cette visibilité accrue est aussi source de valorisation. La mise en ligne des travaux montre les formations, les pratiques éducatives d'une école ou d'une université, et participe de sa réputation. Les plateformes peuvent constituer des vitrines de la qualité de l'enseignement et de la recherche de l'établissement¹⁶³, en particulier dans un contexte d'expansion des ressources numériques. Le retour d'expérience de l'Utah State University montre ainsi que la plateforme est considérée comme un médium idéal pour mettre en avant le potentiel des étudiants, pour montrer le soutien de l'université, ainsi que la qualité des enseignements qu'ils reçoivent¹⁶⁴.

En ce sens, la question de la qualité des travaux mis en ligne sur la plateforme se pose : certains établissements privilégient la représentativité de leurs formations,

¹⁵⁹ CHAUVIN, Sophie, GALLETOT, Gabriel, et SCHÖPFEL, Joachim, « Les mémoires de Master dans les archives ouvertes ». Rapport de recherche. Université Lille 3, 4 juillet 2010, p.3 [consulté le 9 mars 2021]. Disponible sur le web <https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00497390>.

¹⁶⁰ *Idem*, p.12.

¹⁶¹ RIGEADE, Marine, « Les archives ouvertes institutionnelles en France : état des lieux et perspectives ». Mémoire DCB. Villeurbanne, Enssib, 2012 [consulté le 9 mai 2021]. Disponible sur le web <<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/56708-les-archives-ouvertes-institutionnelles-en-france-etat-des-lieux-et-perspectives.pdf>>.

¹⁶² SCHÖPFEL, Joachim, VANACKER, Sylvain, KERGOSIEN, Eric et JACQUEMIN, Bernard, « Master's Theses and Open Scholarship: A Case Study ». *Digital Library Perspectives* 34, n° 4, 2018, p.276-87 [consulté le 10 octobre 2021]. Disponible sur le web <<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01911939>>.

¹⁶³ RIGEADE, Marine, « Les archives ouvertes institutionnelles en France : état des lieux et perspectives ». Mémoire DCB. Villeurbanne, Enssib, 2012 [consulté le 9 mai 2021]. Disponible sur le web <<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/56708-les-archives-ouvertes-institutionnelles-en-france-etat-des-lieux-et-perspectives.pdf>>.

¹⁶⁴ BARANDIARAN, Danielle, ROZUM, Betty et THOMS, Becky, « Focusing on Student Research in the Institutional Repository: DigitalCommons@USU » *College & Research Libraries News*, vol 75, n°10, 2014 [consulté le 29 janvier 2022]. Disponible sur le web <https://digitalcommons.usu.edu/lib_pubs/179/>.

comme c'est le cas de l'université de Poitiers ou d'Agrosup Dijon. Pour d'autres, en particulier les établissements ayant choisi de rejoindre DUMAS, mais aussi des plateformes locales telles qu'Octaviana¹⁶⁵, le critère de la qualité s'impose, ce qui ne va pas sans certains questionnements : qu'est-ce qu'un travail de qualité ? La note, plus spécifiquement celle qui permet d'avoir une mention Bien (14/20 et plus) voire Très Bien (16/20 ou plus) est un critère qui est retenu la plupart du temps ; pour autant certains établissements établissent des critères précis d'évaluation, comme c'est le cas à l'université de Limoges¹⁶⁶. Ainsi, selon les composantes, outre la note et les autorisations de diffusion, d'autres exigences peuvent être demandées. L'INSPE de l'université de Limoges (Institut national supérieur du professorat et de l'éducation) par exemple demande également pour ses masters et ses diplômes universitaires les critères suivants : « aptitude à identifier un problème, à l'analyser ; cohérence du plan proposé et des sous-parties, capacité d'argumentation à l'écrit ; méthodologie de la recherche ; qualité formelle, respect des consignes générales ; capacité à produire une bibliographie en adéquation avec le projet de recherche et respectant les normes imposées ; qualité de l'expression écrite ». Il existe donc une diversité de critères selon chaque établissement. Comment assurer des critères équivalents, et donc une qualité équivalente, d'un établissement à l'autre, et même d'une composante à l'autre ? On peut avancer cependant avec Joachim Schöpfel, Sylvain Vanacker, Eric Kergosien et Bernard Jacquemin que les évaluations peuvent différer mais que les critères eux restent semblables¹⁶⁷, à savoir la maîtrise des connaissances, la méthodologie, l'usage des références et la réflexion des étudiants.

Chaque solution présente des avantages et des inconvénients, selon la politique privilégiée par l'établissement. Choisir de déposer tous les travaux permet de valoriser tous les étudiants et d'être représentatif des formations ; choisir de procéder à une sélection des travaux permet de valoriser le cursus universitaire ainsi que l'image de l'établissement¹⁶⁸.

Les plateformes permettent également de répondre à des enjeux d'ordre plus pratique, à commencer par l'harmonisation des processus au sein d'un établissement, comme ça a pu être le cas à l'université de Lille, suite à la fusion en 2012. Comme la gestion des travaux d'étudiants est rarement centralisée et passe par le dialogue du SCD avec les différentes composantes ou des différentes bibliothèques d'un établissement entre elles, harmoniser les pratiques autour des plateformes est un gage de plus d'efficacité en permettant de faciliter les processus et de contribuer à la mise en place d'une culture commune au sein d'un même établissement.

Les plateformes locales quant à elles ont la particularité de pouvoir rassembler toutes les productions de leur établissement, comme c'est le cas pour les plateformes

¹⁶⁵ Entretien au sujet d'Octaviana avec Anna Acquistapace, Auguste Aguessy et Nanndy Djikalou du 10 janvier 2022.

¹⁶⁶ CENTRE D'AIDE ET DE SUPPORT AU NUMERIQUE, « Diplômes déposant et publiant des mémoires » [consulté le 22 février 2022]. Disponible sur le web <<https://support.unilim.fr/publications-et-redaction/theses-et-memoires/memoires/diplomes-deposant-et-publiant-des-memoires/>>.

¹⁶⁷ SCHÖPFEL, Joachim, VANACKER, Sylvain, KERGOSIEN, Eric et JACQUEMIN, Bernard, « Master's Theses and Open Scholarship: A Case Study ». *Digital Library Perspectives* 34, n° 4, 2018, p.276-87 [consulté le 10 octobre 2021]. Disponible sur le web <<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01911939>>.

¹⁶⁸ MANN, Vivien, « La valorisation des mémoires d'étudiants sur une archive ouverte institutionnelle : un fonds et un contexte spécifiques », Mémoire de master, université de Lille 3, 2010 [consulté le 22 janvier 2021]. Disponible sur le web <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/MEM-UNIV-LILLESID/mem_00502624>.

de l'UPHF ou de l'université Strasbourg, qui ont d'abord mis en ligne les thèses puis se sont étendues à d'autres travaux ; elles ont aussi la particularité de diffuser tous les mémoires de l'établissement. En effet DUMAS ne permet de mettre en ligne que les meilleurs travaux ; avoir une plateforme propre permet de sélectionner les travaux soi-même, en bénéficiant d'un embargo si besoin. Certains établissements comme l'université de Toulouse 2 conjuguent les deux : ils bénéficient des avantages de la publication sur DUMAS, en accès ouvert, et de la publication sur DANTE, en intranet, qui permet de mettre à disposition les travaux qui ne vont pas nécessairement sur DUMAS.

Dans la mise en place de ces plateformes, on peut enfin observer une connexion forte entre les travaux étudiants et les enseignements, voire entre les travaux étudiants et l'établissement lui-même : ces documents représentent un outil de valorisation des activités et sont souvent mis en avant comme tels. On peut en outre trouver à ces travaux la spécificité d'articuler le niveau local, propre à l'établissement et à ses étudiants, et le niveau global, à destination de toute la communauté scientifique (tandis que thèses et articles de recherche se situent davantage sur cette échelle). Leur usage en termes de valorisation est ainsi double.

Pour les bibliothèques

Enfin, les plateformes de dépôt et d'archivage des travaux d'étudiants répondent à des enjeux propres à un dernier acteur : les bibliothèques elles-mêmes.

Ces enjeux sont de natures différentes ; le premier d'entre eux relève des questions de stockage et d'accessibilité. Les plateformes représentent ainsi un grand bénéfice sur le plan matériel : les entretiens ont systématiquement souligné l'importance de cette dimension. L'une des raisons pour la mise en place des plateformes était ainsi un gain de place, afin d'éviter que les travaux d'étudiants sous format papier ne s'accumulent dans les bureaux, et la valorisation : lorsqu'ils sont seulement en format papier, peu de personnes viennent les consulter. À cela s'ajoute le faible coût de la mise en place des plateformes, qui permettent de diffuser bien plus largement ces travaux avec un coût très faible par rapport aux bénéfices de visibilité qui en résultent.

Outre la question de la visibilité des documents en format papier, les plateformes dédiées aux travaux des étudiants représentent une opportunité pour sensibiliser les étudiants à la Science ouverte et aux enjeux de l'*Open Access*, et ce dès le début de leur scolarité. Le rapport de l'IGESR de 2021, consacré à la place des bibliothèques universitaires dans le développement de la Science ouverte, encourage ainsi à former à l'*Open Access* dès le début de la scolarité à l'université : « il est aussi souhaitable que la formation des étudiants aux compétences informationnelles comporte une dimension créative : ils ne doivent pas apprendre seulement à consommer intelligemment, mais aussi à produire de l'information. »¹⁶⁹ Le recours aux plateformes dédiées aux travaux d'étudiants y trouve toute sa place. En effet inciter les étudiants à utiliser des plateformes de diffusion de leurs travaux est une occasion pour les bibliothèques d'inclure dans leurs formations des principes et des habitudes de travail à transmettre aux

¹⁶⁹LETROUIT, Carole, « La place des bibliothèques universitaires dans le développement de la science ouverte ». Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche, février 2021, p. 55 [consulté le 31 mars 2021]. Disponible sur le web <https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Rapports/55/4/IGESR-Rapport-2021-022-Place-bibliotheques-universitaires-developpement-science-ouverte_1393554.pdf>.

étudiants ; or, si ces habitudes sont prises dès le début de l'apprentissage des jeunes chercheurs, il est vraisemblable qu'elles soient pérennisées par la suite. Les plateformes peuvent ainsi représenter un levier intéressant pour accélérer la sensibilisation à l'*Open Access* en s'adressant à des étudiants qui sont en apprentissage et acquièrent des pratiques documentaires. Elles peuvent aussi jouer un rôle dans l'évolution des pratiques et des préoccupations des usagers. En outre, aborder ces enjeux permet aussi d'apprendre aux étudiants ce que sont le droit d'auteur et la propriété intellectuelle, domaines complexes mais auxquels le monde de la recherche est confronté de manière croissante ; sans compter que de nombreuses professions intellectuelles, indépendamment de la recherche universitaire, abordent ces questions¹⁷⁰. En ce sens, concentrer ses efforts sur les étudiants offre plusieurs bénéfices à une bibliothèque, comme le montre l'exemple à l'étranger de la Western Oregon University : « les archives ouvertes institutionnelles centrées sur les étudiants offrent aux bibliothèques universitaires une autre manière de soutenir les étudiants de premier cycle, tout en s'efforçant de proposer de meilleures compétences de maîtrise de l'information, y compris en termes de communication scientifique »¹⁷¹.

Enfin, un des apports majeurs de la mise en place des plateformes de dépôt et d'archivage des travaux étudiants est de permettre de renforcer la place et la légitimité des bibliothèques au sein de l'établissement. En effet leur rôle est primordial pour la mise en place et la gestion des plateformes. Outre les compétences documentaires exigées par la gestion des plateformes, par exemple en ce qui concerne la gestion des métadonnées et de l'indexation, ou encore les compétences pédagogiques pour renseigner et former les usagers, ce rôle est transversal. La gestion des travaux d'étudiants demande des compétences documentaires, juridiques et informatiques, que rassemblent les services documentaires ou qu'ils ont l'habitude de mobiliser pour leurs différentes missions ; ils sont donc les mieux à même de mener un tel projet. Les plateformes en ce sens peuvent aussi servir de lien entre les différentes composantes et les différents acteurs de l'établissement : bibliothécaires, informaticiens, enseignants, étudiants, ... et ainsi entrer dans une politique et une dynamique d'établissement.

En outre, la diffusion des travaux d'étudiants s'inscrit aussi dans les missions des bibliothèques, à savoir donner accès à l'information et diffuser les savoirs, comme le stipule le Code de l'éducation¹⁷². Pour cela le SCD est la composante de l'université la plus armée et les plateformes répondent précisément à ces enjeux.

À travers les plateformes, les bibliothèques offrent de nouveaux services aux étudiants, et même au-delà puisqu'elles représentent une aide pour les activités d'enseignement et de recherche. En effet, ainsi que l'a souligné Nathalie Champy-Lieuthet, responsable de la plateforme Médiadoc, la plateforme joue un rôle dans la

¹⁷⁰ NOLAN, Christopher W. et COSTANZA, Jane, « Promoting and Archiving Student Work through an Institutional Repository : Trinity University, LASR, and the Digital Commons ». *Serials Review* 32, n° 2, 2006, p.92-98 [consulté le 29 août 2021]. Disponible sur le web <<https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S009879130600044X>>.

¹⁷¹ « Student-centric institutional repositories offer another way for academic libraries to support undergraduate students while working towards instilling better information literacy standards, including scholarly communication. » PASSEHL-STODDART, Erin et MONGE, Robert, « From Freshman to Graduate: Making the Case for Student-Centric Institutional Repositories ». *Journal of Librarianship and Scholarly Communication* 2, n° 3, 2014, p. 3 [consulté le 29 août 2021]. Disponible sur le web <<https://iastatedigitalpress.com/jlsc/article/12718/galley/12386/view/>>.

¹⁷² « Article D714-29 - Code de l'éducation - Légifrance » [consulté le 4 février 2022]. Disponible sur le web <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000027866279>.

connaissance que la bibliothèque peut avoir des travaux¹⁷³ : non seulement elle permet d'aider les étudiants grâce à la connaissance des études passées ainsi que des lieux de stage des promotions antérieures, mais la connaissance de la plateforme joue aussi sur la politique d'acquisition, « pour orienter la façon dont on va dépouiller les revues, détecter les sujets émergents, l'évolution des études, des connaissances, où vont les étudiants »¹⁷⁴. En outre la plateforme participe de la « constru[ction] des relations privilégiées avec des établissements à l'étranger »¹⁷⁵. Ainsi la plateforme participe « d'une certaine culture qui va ruisseler dans la pratique de documentaliste »¹⁷⁶, en permettant de donner des informations inédites et qu'on ne trouve nulle part ailleurs. Pour autant, des difficultés demeurent dans la perception de leur utilité et dans leur utilisation.

LA SUBSISTANCE D'OBSTACLES

Un développement contrasté

Le développement des différentes plateformes est assez contrasté. Entre universités, entre écoles, tous les établissements n'en sont pas au même point ni n'ont les mêmes moyens en interne : la présence ou l'absence de compétences techniques au sein des établissements en est un exemple parlant, car elle conditionne, parmi d'autres facteurs, la décision de se doter d'une plateforme locale ou non. La collaboration avec le service informatique, le soutien de la hiérarchie sont autant de variables qui influent sur le développement des plateformes. Outre ces facteurs internes, des facteurs externes entrent aussi en jeu : en l'absence d'incitations ou de consignes à l'échelle nationale, chaque établissement choisit de mettre en place une plateforme ou renonce à ce projet. Ainsi, certains établissements contactés dans le cadre de ce travail ont abandonné le développement d'une plateforme, que ce soit en local ou pour rejoindre DUMAS, malgré leur souhait initial.

Si les besoins de chacun sont différents, il reste des points communs à tous les établissements : il pourrait être intéressant d'envisager de partager des indications, des encouragements à aller dans un même sens, au moins pour ne pas être distancé au niveau international et pour ne pas entériner des inégalités entre les établissements. En outre, favoriser la prise en compte de l'importance des plateformes dédiées aux travaux d'étudiants et lutter contre la méconnaissance qui les entoure par les différents acteurs qui entrent dans le processus de leur mise en place et de leur utilisation permettrait de lever des freins et de prévenir les contrastes.

Une certaine méconnaissance

Les plateformes et leur contenu restent relativement mal connus, en particulier en France. Il existe ainsi beaucoup moins de bibliographie en langue française qu'en langue anglaise par exemple, alors que les articles représentent une source de connaissance et de partage d'expériences intéressante. Le nombre de plateformes

¹⁷³ Entretien au sujet de Mediadoc avec Nathalie Champy-Lieuthet et Raphaël Heckmann du 7 janvier 2022. Les citations suivantes s'y rapportent également.

¹⁷⁴ *Idem.*

¹⁷⁵ *Idem.*

¹⁷⁶ *Idem.*

consacrées aux travaux d'étudiants reste encore relativement faible en France, comparé à celui des plateformes classiques. Ainsi, selon OpenDOAR, en 2018 seulement 0,5% des archives ouvertes indiquent clairement contenir des mémoires, par exemple¹⁷⁷. Cette absence de généralisation ne contribue pas à les rendre mieux connues, alors même que de nombreux avantages existent à leur mise en place.

Faute d'un développement généralisé, les usagers connaissent donc mal ces services et y recourent peu, aussi bien les étudiants eux-mêmes que leurs enseignants ; or les pratiques des étudiants, en situation d'apprentissage, sont fortement corrélées avec les indications données par leurs professeurs. Ce phénomène s'amplifie avec la persistance de certaines idées autour de la diffusion des travaux des étudiants, à commencer par la crainte du plagiat, comme on a pu le voir plus haut. Pour autant la crainte du plagiat est amenée à diminuer avec l'usage de plus en plus répandu des plateformes et archives ouvertes par les chercheurs et enseignants-chercheurs eux-mêmes ; mais elle existe encore pour leurs propres dépôts, ainsi que le montre les résultats d'enquêtes auprès de ce public. L'enquête réalisée à l'université de Rennes 2 au sujet des données de la recherche signale ainsi que la crainte du plagiat est encore très présente et reparait souvent¹⁷⁸. Or cette crainte se répercute sur les travaux des étudiants diffusés par les mêmes supports, alors même que les plateformes sont de plus en plus assorties de logiciels anti-plagiat et que le dépôt permet, sur le plan juridique, de prouver la paternité d'un écrit puisqu'il est horodaté ; en outre, la mise en ligne des travaux, loin de renforcer le risque de plagiat, permet plutôt de le réduire puisqu'il est plus simple de le constater, comme en témoigne l'université de Liège¹⁷⁹ : il est en effet plus aisé de remarquer le plagiat d'un document largement disponible que d'un document à la diffusion plus restreinte.

La méconnaissance des plateformes est en outre liée à la perception de leur utilité. Pendant longtemps en effet leur intérêt a été peu ou mal perçu, et encore aujourd'hui il peut être interrogé par certains. Ainsi, l'enquête LimeSurvey menée auprès des enseignants et enseignants-chercheurs le montre, dans une certaine mesure, puisque quelques rares répondants ont répondu à la question sur l'utilité et l'intérêt des plateformes qu'ils n'en voyaient aucun. Cette dimension a évolué au cours du temps, mais le manque d'intérêt a aussi été souligné dans plusieurs expériences plus anciennes de mise en place de plateformes, ce qui est riche d'enseignements, en particulier lorsque cette difficulté a été surmontée. Ainsi, à la Trinity University, lorsqu'il s'est agi d'expliquer en quoi la plateforme permettait de mettre en avant les travaux des étudiants, peu d'enseignants ont perçu utilité : « Etonnamment, beaucoup d'entre eux n'ont pas trouvé utile de rendre ce travail disponible à d'autres sur le web »¹⁸⁰. La réponse apportée à cette réaction a été de

¹⁷⁷ SCHÖPFEL, Joachim, VANACKER, Sylvain, KERGOSIEN, Eric et JACQUEMIN, Bernard, « Master's Theses and Open Scholarship: A Case Study ». *Digital Library Perspectives* 34, n° 4, 2018, p.276-87 [consulté le 10 octobre 2021]. Disponible sur le web <<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01911939>>.

¹⁷⁸ SERRES, Alexandre (dir.), « Données de la recherche en SHS. Pratiques, représentations et attentes des chercheurs. Une enquête à l'Université Rennes 2 », rapport final, université de Rennes 2, p. 88 [consulté le 29 janvier 2022]. Disponible sur le web <<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01635186>>.

¹⁷⁹ Réponse du 25 janvier 2022 au questionnaire à destination des établissements à l'étranger.

¹⁸⁰ « Surprisingly, many of them saw no utility in making this work available to others through the web » NOLAN, Christopher W. et COSTANZA, Jane, « Promoting and Archiving Student Work through an Institutional Repository : Trinity University, LASR, and the Digital Commons ». *Serials Review* 32, n° 2, 2006, p.19 [consulté le 29 août 2021]. Disponible sur le web <<https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S009879130600044X>>.

montrer quel usage pouvait être fait des documents déposés, en s'appuyant notamment sur les statistiques d'utilisation de la plateforme comme le nombre de téléchargements. Ainsi, « pour être mieux convaincus de son utilité, les enseignants-chercheurs doivent voir que la gestion et la valorisation de leur travail intellectuel sont renforcées et facilitées par l'utilisation de l'archive ouverte »¹⁸¹. Le retour d'expérience de la Trinity University montre que pour cela, une solution peut être de commencer par des projets de petite ampleur, dont les membres de l'établissement voient l'utilité et dans lesquels ils peuvent être impliqués.

L'aspect pédagogique est en outre sous-estimé en France, d'autant plus que l'on perçoit peu que la pratique documentaire puisse faire partie de l'enseignement¹⁸², alors même que les plateformes présentent des utilités et des potentialités sur le plan pédagogique, comme on le verra un peu plus loin ; à cela s'ajoute qu'elles s'inscrivent dans l'usage des ressources électroniques. Or celles-ci sont de plus en plus utilisées par les enseignants-chercheurs comme par les étudiants.

COMMENT LES SOULEVER ?

Sensibiliser et former les différents publics

Mettre en place des actions de communication et de formation est un moyen privilégié des établissements pour faire connaître les plateformes, expliquer leur fonctionnement et tenter de mobiliser les usagers. Cela est d'autant plus important que le dépôt des travaux étudiants n'est pas obligatoire, à l'inverse de celui des thèses de doctorat. Selon la taille de l'établissement, selon les relations avec les composantes et les différents acteurs, les mesures sont différentes et adaptées à chaque contexte. Des constantes se dégagent néanmoins des entretiens menés à ce sujet.

Si le bouche-à-oreille peut être un vecteur, comme cela a pu être le cas pour DUMAS¹⁸³, la communication autour des plateformes est la première mesure qui peut être activement prise. Elle se fait essentiellement en ligne. Le passage par le site internet du SCD est une entrée importante : à l'UPHF par exemple¹⁸⁴, un lien vers Théorème est intégré dans l'onglet de recherche du site. Plusieurs établissements recourent également aux newsletters pour informer les usagers comme leurs collègues : c'est le cas à l'université d'Angers ou encore à l'université de Lille, aussi bien pour la newsletter à destination de l'université que celle à destination des services de recherche. Les réseaux sociaux représentent une troisième solution pour communiquer sur les plateformes, comme le pratiquent l'UPHF, en procédant à des animations sur ses réseaux, ou encore l'université de Toulouse 2 en recourant à Twitter et à Facebook.

¹⁸¹ « to be more convinced of its usefulness, faculty need to see that the management and promotion of their intellectual work is enhanced or made easier by using the IR » *Idem*, p.20.

¹⁸² GOLETTO, Véronique, « Pratiques et perceptions de la bibliothèque par les enseignants/es chercheurs/ses ». Mémoire DCB. Villeurbanne, Enssib, 2017 [consulté le 9 mai 2021]. Disponible sur le web <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68097-pratiques-et-perceptions-de-la-bibliotheque-par-les-enseignantses-chercheurses.pdf>.

¹⁸³ Entretien avec Agnès Souchon au sujet de DUMAS du 31 mars 2021.

¹⁸⁴ Entretien au sujet de Théorème avec Mélissa Defond) et Aurélien Vicentini du 5 juillet 2021.

La communication est plus ou moins systématique selon les établissements et un certain nombre se concentre davantage sur la communication autour des thèses que sur celle portant sur les travaux d'étudiants. Pour autant certaines universités n'hésitent pas à s'engager davantage : ainsi, le SCD de l'université de Poitiers fournit un budget pour imprimer des *flyers* auprès d'une société de communication afin de signaler l'existence de la plateforme et de ses *e-books*, deux ressources qui n'ont pas de manifestations physiques¹⁸⁵. À Toulouse 2, une véritable campagne de communication est menée autour de DANTE chaque année¹⁸⁶, à partir de fin avril-début mai : des affiches sont placées au sein des UFR, des *flyers* sont posés à la bibliothèque au niveau des prêts et des retours, et des mails sont envoyés aux personnes qui peuvent être les plus intéressées et les mieux à même de relayer l'information auprès des étudiants : responsables de master, enseignants-chercheurs, gestionnaires de scolarité, voire les étudiants eux-mêmes, selon les listes auxquelles la bibliothèque peut avoir accès. Cette campagne s'adresse aux centres de ressources comme aux usagers eux-mêmes, ce qui en fait une démarche complète et efficace.

De façon plus systématique, les établissements s'adressent aux composantes et aux services de scolarité et passent, quand cela est possible, par les listes de diffusion de l'université. La plupart des établissements interrogés procèdent ainsi, avec la difficulté, qui a plusieurs fois été soulignée, que ce processus implique que les services de scolarité soient eux-mêmes impliqués dans l'effort de communication et relaient l'information, ce qui n'est pas toujours le cas du fait de la masse d'informations qu'ils ont à transmettre : celles qui concernent les plateformes de dépôt et d'archivage de travaux étudiants peuvent être négligées. Plusieurs établissements doivent s'appuyer sur le relai des composantes pour informer étudiants et enseignants, ce qui n'est efficace que si les composantes sont également investies dans le projet ; de fait, au sein d'une même université les dépôts peuvent varier selon le degré d'intérêt d'une discipline. On peut observer que les disciplines médicales sont souvent davantage intéressées par les plateformes, en particulier lorsqu'il s'agit de diffuser les thèses d'exercice.

D'une manière plus ponctuelle il est possible de s'appuyer sur la relation de la bibliothèque aux enseignants et aux étudiants ; ainsi les principaux intéressés sont directement sollicités et il est plus facile de les investir dans l'utilisation de la plateforme. Cependant une telle démarche, puisqu'elle repose sur des relations interpersonnelles, peut-être plus ou moins efficace selon les personnalités et la taille de l'établissement.

Outre la communication autour des plateformes, diverses actions en direction des étudiants et des enseignants sont mises en place par les établissements, notamment à travers les formations documentaires que propose le SCD ou la bibliothèque. Elles peuvent s'appuyer sur d'autres acteurs de la formation : ainsi l'université de Poitiers propose-t-elle par le CRIIP (Centre de Ressources d'Ingénierie et d'Initiatives Pédagogiques) une formation pour accompagner les étudiants dans la valorisation de leurs travaux universitaires en ligne, qui inclut le passage par la plateforme de l'université, UPétille¹⁸⁷. Elle propose également des « ateliers de la doc » ainsi que des formations adaptées aux besoins des usagers selon

¹⁸⁵ Entretien au sujet d'UPétille avec Nolwen Clément-Huet du 7 mai 2021.

¹⁸⁶ Entretien avec Chloée Fabre au sujet de DANTE du 29 avril 2021.

¹⁸⁷ CENTRE DE RESSOURCES, D'INGENIERIE ET D'INITIATIVES PEDAGOGIQUES (CRIIP), « Accompagner ses étudiants à valoriser leurs travaux universitaires en ligne » [consulté le 4 avril 2021]. Disponible sur le web <<https://criip.univ-poitiers.fr/accueil/formation/le-plan-de-formation/accompagner-ses-etudiants-a-valoriser-leurs-travaux-universitaires-en-ligne/>>.

les pratiques pédagogiques et les demandes ; des aides personnalisées existent également dans la plupart des établissements. Les formations peuvent être adaptées selon les composantes de chaque université, comme c'est le cas à l'université de Strasbourg.

La réalisation d'enquêtes auprès des usagers est un autre moyen de communiquer sur les plateformes tout en mesurant l'usage. A l'université d'Angers, ainsi, un questionnaire est communiqué auprès des enseignants-chercheurs afin de faire un point sur les dépôts et favoriser les échanges¹⁸⁸ : c'est en outre l'occasion de rappeler le circuit de gestion des documents et de produire des statistiques d'utilisation.

Enfin, une dernière action de sensibilisation possible serait de mettre en avant le potentiel en termes de formation, comme le soulignent Joachim Schöpfel et Christiane Stock¹⁸⁹ : le contenu des plateformes est en effet gratuit et accessible, avec peu ou pas de restriction ; il s'agit donc d'une offre dont les étudiants comme les professionnels de la formation peuvent s'emparer avec profit : en ce sens, les cellules formation au sein des SCD peuvent jouer un rôle important également.

La communication autour de la plateforme, les formations et les sensibilisations sont ainsi essentielles afin de faire connaître cet outil et les opportunités qu'il représente. Parmi les plateformes étudiées, seule DUMAS ne met pas en place de communication systématique, pour la raison que son succès est déjà assuré : son administratrice propose en revanche des interventions, des aides à la demande, comme par exemple l'intervention dans le cadre de casuHAL, l'association qui réunit les utilisateurs de l'archive ouverte HAL, de janvier 2021¹⁹⁰.

Des pistes d'évolution

Les plateformes ont ainsi un potentiel fort pour permettre aux bibliothèques de proposer de nouveaux services et de se doter de nouveaux rôles. Outre des pistes d'amélioration des dispositifs existants, pourquoi ne pas réfléchir à l'inscription des plateformes dédiées aux étudiants dans une politique de services à destination de ce public ? L'accent mis sur la médiation numérique suite à la pandémie représente, paradoxalement, une opportunité pour le développement des plateformes et peut servir de facilitateur à cette évolution.

Des améliorations possibles à partir des systèmes existants

En premier lieu, des améliorations de l'existant sont souhaitées par la plupart des professionnels interrogés au sujet des plateformes, à commencer par une augmentation du nombre de dépôts par les étudiants. Pour cela, on l'a vu, le concours des composantes de l'université, des services de scolarité, des enseignants et enseignants-chercheurs, sont souhaitables, l'enjeu étant de permettre à toutes les composantes d'un établissement de déposer les travaux des étudiants à part égale, et que toutes perçoivent l'intérêt de contribuer à ces outils. Dans leur article « Les

¹⁸⁸ Entretien au sujet de DUNE avec Nolwenn Gouret du 11 juin 2021.

¹⁸⁹ SCHÖPFEL, Joachim et STOCK, Christiane. « Les archives ouvertes en France. Un potentiel documentaire pour la formation à distance ». *Distances et savoirs*, vol 7, n° 4, 2009 [consulté le 29 août 2021]. Disponible sur le web <<https://www.cairn.info/revue-distances-et-savoirs-2009-3-page-443.htm>>.

¹⁹⁰ ALARCON, Nicolas, « DUMAS et la gestion des mémoires étudiants ». Vidéo. Pod, 29 janvier 2021 [consulté le 29 janvier 2022]. Disponible sur le web <<https://pod.univ-reunion.fr/video/3726-dumas-et-la-gestion-des-memoires-etudiants/>>.

mémoires de master dans les archives ouvertes », Sophie Chauvin, Gabriel Gallezot et Joachim Schöpfel préconisent une incitation au dépôt plus systématique en l'accompagnant sur trois aspects¹⁹¹ : d'une part, faciliter le travail d'indexation afin d'aider la visibilité des travaux (ce qui consisterait à fournir aux étudiants des aides d'autres descripteurs lors du dépôt, par exemple, ou des outils d'analyse textuelle ou de *text mining*), d'autre part amplifier les moyens de recherche et de consultation des contenus de l'archive, et enfin mettre à profit les démarches participatives du web (sous forme de *tagging* collaboratif, de commentaires, ...).

Un autre point d'amélioration possible serait d'assurer aux documents contenus dans les serveurs un archivage pérenne ; s'il n'est pas toujours possible de passer par le CINES (sauf dans le cas de DUMAS ou des portails HAL), comme on a pu le voir plus haut, des outils existent qui permettent de vérifier, *a minima*, si les travaux ont le potentiel pour être archivés de façon pérenne. C'est en effet la première étape de l'archivage pérenne que de s'assurer que les documents peuvent l'être. Le CINES propose ainsi l'outil Facile¹⁹², qui permet de rendre conformes les Pdf aux critères de l'archivage pérenne. Certains établissements, tels que l'université de Poitiers¹⁹³, y ont recours.

L'usage des statistiques et des enquêtes, à l'exemple de l'université d'Angers, pourrait être un autre axe d'utilisation des plateformes en les faisant entrer dans des dispositifs d'évaluation et des dispositifs d'enquêtes sur la réussite étudiante¹⁹⁴, puisqu'elles fournissent des statistiques et des données intéressantes et exploitables (selon la grille de lecture choisie) : en plus de mesurer la fréquentation de la plateforme et le nombre de dépôts, il serait possible de l'articuler à des dispositifs d'ordre plus qualitatif.

Des évolutions enclenchées avec la crise sanitaire

La crise sanitaire qui a débuté avec l'année 2020 a poussé les établissements à réfléchir à des solutions alternatives pour proposer des services aux publics et assurer les besoins documentaires. Cette période a particulièrement montré l'importance de l'accessibilité aux documents à distance. En ce sens, il s'agit d'une opportunité pour les plateformes et la diffusion des travaux étudiants, puisque la situation a eu pour conséquence d'encourager le développement du dépôt en ligne seul, en supprimant parfois le dépôt d'un exemplaire papier, simplifiant dès lors le travail de gestion des documents.

Cela a particulièrement été le cas pour DUMAS, par exemple. La crise sanitaire a été, pour Agnès Souchon, son administratrice¹⁹⁵, le lieu d'une évolution nette. Auparavant, le dépôt se faisait en version papier et en version électronique avant la soutenance puis, une fois qu'elle avait eu lieu, le directeur de mémoire autorisait ou refusait la diffusion sur DUMAS. Les documents étaient ensuite remis à la scolarité,

¹⁹¹ CHAUVIN, Sophie, GALLEZOT, Gabriel, et SCHÖPFEL, Joachim, « Les mémoires de Master dans les archives ouvertes ». Rapport de recherche. Université Lille 3, 4 juillet 2010 [consulté le 9 mars 2021]. Disponible sur le web <https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00497390>.

¹⁹² <https://www.cines.fr/corriger-vos-fichiers-pdf-avec-facile/>

¹⁹³ Entretien au sujet d'UPétille avec Nolwen Huet-Clément du 7 mai 2021.

¹⁹⁴ BONNEFOND, Carole de, « La formation des usagers en bibliothèque universitaire : comment mesurer son impact sur la réussite étudiante ? » Mémoire DCB. Villeurbanne, Enssib, 2017 [consulté le 9 mai 2021]. Disponible sur le web <<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/67413-la-formation-des-usagers-en-bibliotheque-universitaire-comment-mesurer-son-impact-sur-la-reussite-etudiante.pdf>>.

¹⁹⁵ Entretien avec Agnès Souchon au sujet de DUMAS du 31 mars 2021.

qui en faisait des copies et les envoyait à Agnès Souchon, qui procédait ensuite à leur mise en ligne. Avec le Covid la réflexion s'est étayée pour proposer un circuit dématérialisé : ce changement correspond à un besoin exprimé par les étudiants comme les enseignants, que la multiplication des plateformes peut rendre plus réticents au dépôt. L'idée serait de pouvoir adapter Moodle au dépôt des mémoires, afin de ne pas multiplier les plateformes et afin que les enseignants et le service informatique aient facilement accès au document. Les procès-verbaux de soutenance pourraient être de même mis en ligne, ainsi que les autorisations de diffusion. L'intérêt serait de pouvoir archiver facilement les travaux et de centraliser les informations ; de plus, cet outil serait utile à chaque acteur impliqué dans le circuit de gestion : l'accès aux documents serait simplifié, notamment pour les services administratifs, sans multiplier les démarches et les sollicitations.

La situation sanitaire constitue ainsi une occasion de développer une nouvelle approche de la gestion des travaux étudiants, mais aussi de s'inscrire dans une réflexion plus large sur l'apport pédagogique des plateformes.

Un fort potentiel pédagogique

Les plateformes représentent des outils utiles aux étudiants, comme on a pu le voir plus haut. En cela, elles peuvent être le support d'une réflexion pour développer des services propres à ce public. Les étudiants étant encore en apprentissage, le recours aux plateformes sous leur aspect pédagogique est alors pertinent, d'autant plus que le MESRI encourage le développement de l'accès à distance aux collections et aux ressources numériques et pédagogiques, ainsi qu'à former les étudiants en ce sens : « dans un contexte marqué par l'explosion du numérique, la bibliothèque est le vecteur de l'accès à l'information scientifique, critère premier de la compétitivité internationale des universités. »¹⁹⁶ Une telle disposition offre aux bibliothèques l'opportunité de développer leur offre de formation en ce sens.

En effet, étant de « possibles supports pédagogiques, les archives ouvertes institutionnelles peuvent enfin élargir leurs fonctions basiques d'archivage en se substituant à la plate-forme pédagogique »¹⁹⁷. Une telle configuration est envisagée, on vient de le voir, par l'UGA dans le cadre de DUMAS, mais elle existe dans certains établissements, comme à l'université d'Angers¹⁹⁸ : en effet les étudiants doivent déposer à la fois sur DUNE et sur Moodle (ce qui implique cependant de devoir multiplier les dépôts). On peut même envisager, dans cette perspective, de voir les plateformes dédiées aux travaux d'étudiants devenir des espaces pédagogiques en ligne¹⁹⁹, eux-mêmes étant souvent multiples et interconnectés (ENT, plateformes d'enseignement à distance ou encore espaces de dépôt de cours...), ce qui s'inscrit dans une démarche d'urbanisation du système

¹⁹⁶ KENNEL, Sophie, « Pratiques et compétences informationnelles des étudiants dans les espaces de formation en ligne ». Thèse de doctorat, Université de Strasbourg, 2014, p. 131 [consulté le 29 août 2021]. Disponible sur le web <<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01148915>>.

¹⁹⁷ RIGEADE, Marine, « Les archives ouvertes institutionnelles en France : état des lieux et perspectives ». Mémoire DCB. Villeurbanne, Enssib, 2012, p.60 [consulté le 9 mai 2021]. Disponible sur le web <<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/56708-les-archives-ouvertes-institutionnelles-en-france-etat-des-lieux-et-perspectives.pdf>>.

¹⁹⁸ Entretien au sujet de DUNE avec Nolwenn Gouret du 11 juin 2021.

¹⁹⁹ KENNEL, Sophie, « Pratiques et compétences informationnelles des étudiants dans les espaces de formation en ligne ». Thèse de doctorat, Université de Strasbourg, 2014 [consulté le 29 août 2021]. Disponible sur le web <<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01148915>>.

informatique²⁰⁰. Cette démarche permet en effet l'articulation du SIGB et des systèmes d'information des bibliothèques avec d'autres outils et de favoriser leur interopérabilité, afin de rationaliser et de simplifier la gestion des documents et de proposer des services performants aux usagers. L'accès à la plateforme pourrait ainsi être facilité en la reliant ainsi à un espace comme Moodle, et inversement ; les étudiants pourraient n'avoir qu'une plateforme unique et multiservice, ce qui rendrait son contenu d'autant plus aisément accessible.

L'usage des plateformes peut, de fait, s'inscrire dans la formation des étudiants puisque les enseignements d'IST sont inclus dans le premier cycle de l'enseignement supérieur²⁰¹ ; dans ce cadre les formations des étudiants aux usages et à la production de ressources documentaires pourraient s'appuyer sur les plateformes dédiées aux travaux d'étudiants. En effet deux axes principaux d'enseignement pourraient être évoqués par leur biais : la recherche et l'éducation à l'information, et la méthodologie de travail. Les plateformes offrent un support concret pour les étudiants, aussi bien pour les former que pour leur proposer des modèles de travaux. L'intégration de modules tels qu'un flux RSS, un moteur de recherche ou encore un chat, pourraient renforcer la médiation documentaire : « en quelques années, le paysage des plates-formes s'est transformé et d'une simple offre d'espaces de stockage plus ou moins élaborés nous sommes passés à de vraies applications intégrées permettant une gestion électronique des documents et de l'information et des services facilitant une vraie médiation »²⁰². Sans oublier qu'une plus-value pourrait être ajoutée dans la possibilité d'une médiation humaine, par des enseignants, des professionnels de l'information ou même d'autres étudiants selon le dispositif.

Un espace dédié aux étudiants

La spécificité des travaux des étudiants permet d'en faire le point de départ de projets singuliers.

Un service intéressant et adapté à la configuration des plateformes serait de faire de la bibliothèque une editrice de revues étudiantes. La bibliothèque pourrait, à travers les plateformes de dépôt et d'archivage des travaux d'étudiants, être un appui à l'élaboration de contenus propres à ces derniers. Cette pratique existe déjà dans les pays anglo-saxons, où les plateformes peuvent servir d'édition de revues étudiantes, mais existe peu en France. Pourtant, de telles initiatives sont encouragées par le rapport de l'IGESR de 2021. C'est notamment le contenu de la recommandation 11 : « Expérimenter la création de revues éditées par des étudiants et hébergées par des pépinières comme support de formation active à la publication scientifique »²⁰³.

²⁰⁰ BOURDENET, Philippe et SVENBRO, Anna, « Articuler le SIGB avec d'autres systèmes d'information : la décisive urbanisation des systèmes d'information documentaire ». *Réinformatiser une bibliothèque*. La Boîte à outils. Villeurbanne : Presses de l'enssib, 2019 [consulté le 22 février 2022]. Disponible sur le web <<http://books.openedition.org/pressesenssib/6693>>.

²⁰¹ LAMOUROUX, Mireille, « Bilan et perspectives de l'enseignement de méthodologie documentaire à l'Université de Paris 8 », université Paris 8, 2008 [consulté le 29 août 2021]. Disponible sur le web <https://halshs.archives-ouvertes.fr/sic_00352378/>.

²⁰² KENNEL, Sophie, « Pratiques et compétences informationnelles des étudiants dans les espaces de formation en ligne ». Thèse de doctorat, Université de Strasbourg, 2014, p.128 [consulté le 29 août 2021]. Disponible sur le web <<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01148915>>.

²⁰³ LETROUIT, Carole, « La place des bibliothèques universitaires dans le développement de la science ouverte ». Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche, février 2021, p. 8 [consulté le

La bibliothèque comme éditrice est un autre moyen de soutenir la diffusion du savoir et la réussite étudiante. Elle montre à la fois son expertise et se fait l'intermédiaire entre l'institution et les étudiants, tout en permettant à ces derniers de participer à des revues *peer-reviewed*, comme c'est le cas par exemple de la revue *PUREInsights*, lancée en 2012 à la Western Oregon University²⁰⁴. Il s'agit d'une revue étudiante à laquelle la bibliothèque offre une infrastructure ; elle propose en outre son expertise pour aider les étudiants à la publier, avec l'aide d'enseignants de l'université. D'abord envisagée sous format papier cette revue a été finalement mise en place directement dans l'archive institutionnelle ; le travail d'édition a été mené par deux bibliothécaires en partenariat avec les étudiants, afin d'établir les règles de publication, le contenu de la revue, ou encore les procédures d'évaluation par les pairs, afin de mettre en place une revue adaptée aux étudiants. Elle est en *Open Access* et publie à la fois des articles scientifiques d'étudiants et des créations telles que des poèmes, des nouvelles, des photos, etc. Tout étudiant de l'université peut publier à condition d'avoir un garant. Une telle revue présente plusieurs avantages : en plus de sensibiliser les étudiants à l'*Open Access*, elle les encourage et les accompagne sur le plan professionnel autant que personnel en leur proposant un espace qui leur est propre ; en outre, c'est aussi l'occasion pour la bibliothèque de s'orienter vers un nouveau rôle et de nouveaux services.

Ces initiatives ont été davantage développées à l'étranger : à la différence de la France, les étudiants sont moins perçus comme étant avant tout des apprenants, des élèves ; ils ont donc la possibilité de produire des travaux en dehors du cadre scolaire. La manière dont Pickton et McKnight qualifient les étudiants auprès desquels ils ont écrit leur article le montre bien : « Non seulement ce sont des chercheurs à part entière, mais ils sont aussi les universitaires de demain »²⁰⁵. Ils sont considérés comme des chercheurs en tant que tels (ce qui, en France, n'a été affirmé que dans le cadre de la plateforme memSIC), si bien que des projets d'une autre dimension peuvent voir le jour. C'est par exemple le cas de la plateforme de l'Utah State University : elle contient des travaux d'étudiants présentés lors de conférences ou encore de « *student research events* »²⁰⁶ (ce qui existe relativement peu en France : on peut donner l'exemple des Colloques juniors, comme par exemple ceux du Centre d'histoire de Sciences Po, qui s'adressent d'abord aux doctorants mais qui parfois accueillent aussi des masterants). Cela s'inscrit en outre dans l'historique de l'université, où une forte tradition de collaboration entre chercheurs et étudiants existe. Des projets de recherche en coopération sont ainsi menés et stockés dans l'archive ouverte de l'institution ; c'est le cas particulièrement d'un

31 mars 2021]. Disponible sur le web <https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Rapports/55/4/IGESR-Rapport-2021-022-Place-bibliotheques-universitaires-developpement-science-ouverte_1393554.pdf>.

²⁰⁴ PASSEHL-STODDART, Erin et MONGE, Robert, « From Freshman to Graduate: Making the Case for Student-Centric Institutional Repositories ». *Journal of Librarianship and Scholarly Communication* 2, n° 3, 2014 [consulté le 29 août 2021]. Disponible sur le web <<https://iastatedigitalpress.com/jlsc/article/12718/galley/12386/view/>>.

²⁰⁵ « Not only are they researchers in their own right, but also they are the academic authors of the future » PICKTON, Margaret et MCKNIGHT, Cliff, « Research Students and the Loughborough Institutional Repository ». *Journal of Librarianship and Information Science* 38, n° 4, 2006, p.4 [consulté le 29 août 2021]. Disponible sur le web <<http://journals.sagepub.com/doi/10.1177/0961000606066572>>.

²⁰⁶ NOLAN, Christopher W. et COSTANZA, Jane, « Promoting and Archiving Student Work through an Institutional Repository : Trinity University, LASR, and the Digital Commons ». *Serials Review* 32, n° 2, 2006, p.92-98 [consulté le 29 août 2021]. Disponible sur le web <<https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S009879130600044X>>.

groupe constitué à la faculté de physique, qui dispose d'une collection spécifique dans l'archive et mène des projets qui lui sont propres²⁰⁷.

Vers une direction commune ?

S'il n'y a pas de directives ministérielles concernant la diffusion des travaux d'étudiants, ni de mention à leur sujet dans le plan national pour la Science ouverte, cela ne condamne pas pour autant les plateformes à rester des expériences isolées au sein du tissu des archives ouvertes. Au contraire, cette absence de consignes permet même de respecter l'autonomie des universités et de développer des plateformes adaptées selon les besoins et les contextes locaux. Les configurations singulières sont ainsi confectionnées pour répondre à des enjeux propres.

Pour autant, afin de pallier une divergence dans les développements et évolutions des plateformes à l'échelle nationale, il pourrait être intéressant de réfléchir, en commun, à des directions possibles. Ainsi, pour ne pas perdre les avantages que représente l'autonomie de chaque plateforme, plutôt que des directives venues d'en haut, il pourrait être intéressant de développer l'idée d'une mise en réseau, selon une notion d'horizontalité. En effet, cela permettrait de garantir la meilleure visibilité des plateformes tout en renforçant leur usage à travers les différents partenariats possibles. Ainsi, même s'il n'existe qu'un petit nombre de plateformes dédiées aux travaux d'étudiants, leurs potentialités pourraient être démultipliées par une convergence au niveau national, voire même international, grâce aux outils qui sont déjà utilisés. De telles configurations existent déjà à l'étranger, où des réseaux d'archives ont été créés à l'échelle nationale²⁰⁸, comme en France pour les archives ouvertes : c'est par exemple le cas de casuHAL pour les utilisateurs de HAL, et il pourrait être intéressant d'envisager des associations similaires pour les utilisateurs de plateformes, telles que DUMAS par exemple. Des initiatives existent déjà en ce sens : ainsi l'université d'Angers souhaite-t-elle se rapprocher de celle du Mans, dans l'éventualité de mettre en place un outil commun pour les étudiants²⁰⁹. En outre, les outils disponibles peuvent déjà permettre, par le moissonnage des plateformes, de s'orienter dans cette direction.

En effet, les plateformes interrogées dans le cadre de cette étude recourent toutes, ainsi, au protocole OAI-PMH et la plupart utilisent ORI-OAI. Une des fonctionnalités principales d'ORI-OAI est d'être un « système de partage des ressources »²¹⁰, c'est-à-dire de permettre de créer, au sein d'une communauté, un réseau de portails grâce au protocole OAI-PMH. En effet, le protocole rend possible un « réseau de portail communicants »²¹¹ : il permet de mutualiser les ressources et de simplifier l'accès aux documents. Grâce à lui, chaque établissement peut conserver ses documents sur ses serveurs tout en mettant à disposition de ses partenaires les métadonnées et les informations associées, sans qu'il soit nécessaire de les dupliquer.

²⁰⁷ BARANDIARAN, Danielle, ROZUM, Betty et THOMS, Becky, « Focusing on Student Research in the Institutional Repository: DigitalCommons@USU » *College & Research Libraries News*, vol 75, n°10, 2014 [consulté le 29 janvier 2022]. Disponible sur le web <https://digitalcommons.usu.edu/lib_pubs/179/>.

²⁰⁸ RIGEADE, Marine, « Les archives ouvertes institutionnelles en France : état des lieux et perspectives ». Mémoire DCB. Villeurbanne, Enssib, 2012, p. 19-20 [consulté le 9 mai 2021]. Disponible sur le web <<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/56708-les-archives-ouvertes-institutionnelles-en-france-etat-des-lieux-et-perspectives.pdf>>.

²⁰⁹ Entretien au sujet de DUNE avec Nolwenn Gouret du 11 juin 2021.

²¹⁰ https://www.ori-oai.org/Patrimoine_numerique.html

²¹¹ https://www.ori-oai.org/Portails_communicants.html

Un tel dispositif permettrait d'encourager le partage de connaissances avec aisance, en présentant des avantages à la fois pour les enseignants (en leur donnant accès aux travaux de leurs collègues pour leurs propres pratiques pédagogiques), aux étudiants (qui auraient accès à davantage de cours et d'exercices pour améliorer leurs connaissances) et aux chercheurs (qui pourraient avoir accès à la production d'autres établissements)²¹².

Une autre possibilité serait de permettre à DUMAS d'effectuer un premier pas dans cette direction commune, de par sa notoriété et sa connexion avec HAL. Non seulement cette plateforme répond au protocole OAI-PMH mais en plus elle est déjà moissonnée par un SGBm (Système de Gestion de Bibliothèques mutualisé) conçu par l'ABES²¹³ à destination de l'UGA²¹⁴ et qui permet de « mettre en commun les systèmes de bibliothèques existants et d'intégrer les développements actuels en termes de catalogage »²¹⁵. HAL en aurait en outre la possibilité, ainsi que l'explique Agnès Souchon, car il est possible de l'alimenter grâce à des API. Une API est une *application programming interface* ou « interface de programmation d'application »²¹⁶ et permet de relier « un logiciel ou un service à un autre logiciel ou service afin d'échanger des données et des fonctionnalités »²¹⁷ ; elle a ainsi vocation à faciliter le partage des données. Si de telles applications sont possibles pour HAL, par extension il devrait être possible d'importer des documents massivement dans DUMAS.

Un tel rapprochement correspondrait en outre à une demande, telle qu'a pu le formuler Bénédicte McGrégor, chargée de données scientifiques au CNRS : puisqu'il s'agit du même outil, il serait intéressant de permettre de fusionner HAL et DUMAS afin de pouvoir « alimenter automatiquement le volet "direction de mémoire" des pages personnelles des membres »²¹⁸, ce qui faciliterait l'usage des deux plateformes. En effet, les fonctionnalités actuelles obligent à modifier « tous les ans tous les noms des étudiant·e·s encadré·e·s sur toutes les pages des enseignants-chercheurs »²¹⁹. Cela serait d'autant plus intéressant que la force de DUMAS se trouve dans sa capacité à la mutualisation ; il est en effet utile d'avoir les deux systèmes, local et national, selon l'administratrice de DUMAS²²⁰ : cela permet d'être rattaché à une plateforme reconnue et validée, tout en permettant de conserver et de rendre disponible en intranet tous les travaux qui ne peuvent pas être diffusés sur internet. Et, de fait, des phénomènes d'articulation des plateformes locales à la plateforme nationale, comme à l'université de Toulouse 2, existent. Les potentialités des plateformes de dépôt et d'archivage des travaux d'étudiants rendent ainsi possibles de nombreuses pistes d'évolutions, selon les contextes des établissements et les besoins des différents acteurs.

²¹² *Idem.*

²¹³ <https://abes.fr/systemes-gestion-bibliotheque/sgbm/>

²¹⁴ Entretien avec Agnès Souchon au sujet de DUMAS du 31 mars 2021.

²¹⁵ <https://blogs.univ-poitiers.fr/glossaire-mco/2014/01/15/systeme-de-gestion-de-bibliotheque-mutualise/>

²¹⁶ « Interface de programmation d'application (API) | CNIL » [consulté le 15 janvier 2022]. Disponible sur le web <<https://www.cnil.fr/fr/definition/interface-de-programmation-dapplication-api>>.

²¹⁷ *Idem.*

²¹⁸ Mail de Bénédicte MacGregor du 2 juillet 2021.

²¹⁹ *Idem.*

²²⁰ Entretien avec Agnès Souchon au sujet de DUMAS du 31 mars 2021.

CONCLUSION

Ainsi, au cours de cette étude sur les plateformes de dépôt et d'archivage des travaux étudiants, nous avons tenté de montrer en quoi ces outils représentaient une occasion de développer de nouveaux services vers un large public, tout en renforçant le rôle des bibliothèques au sein des établissements.

Dans un contexte d'ouverture des connaissances et de développement de l'*Open Access*, les plateformes permettant de diffuser et de partager des travaux de recherche sont de plus en plus nombreuses, aussi bien en France qu'à l'étranger. Cette logique de libre-accès, d'abord consacrée aux travaux de chercheurs, s'est petit à petit étendue à d'autres types de documents, de plus en plus divers ; parmi eux, on compte notamment les travaux des étudiants.

Les plateformes susceptibles de les héberger se développent de plus en plus et se créent régulièrement, selon des modalités propres au contexte de chaque établissement et à ses besoins. Ces plateformes peuvent être développées en local ou relever de plateformes à échelle nationale, en particulier DUMAS. Elles contiennent des productions spécifiques, à savoir celles des étudiants de l'établissement, en majorité des mémoires de master et des thèses d'exercice. Ces travaux ont la spécificité de ne pas pouvoir être déposés en auto-archivage, à la différence de travaux de chercheurs et d'enseignants-chercheurs, du fait de leur double nature : ils relèvent d'une dimension de recherche mais aussi d'une dimension scolaire, puisque ce sont des travaux qui sont évalués et qui permettent d'avoir un diplôme ; ils sont en effet rédigés sous la responsabilité d'un directeur de mémoire, validés par un jury. Cette singularité s'explique également par le fait que leur statut juridique n'est pas clairement défini et, de fait, leur traitement n'est pas officiellement établi, ce qui fait qu'à chaque établissement correspond un circuit propre de traitement de ces documents.

Aussi, on a pu étudier selon quelles modalités techniques une plateforme dédiée aux travaux d'étudiants pouvait être mise en place et comment était assuré son fonctionnement au quotidien. On a ainsi pu relever en quoi elles n'engageaient que peu de coûts financiers *stricto sensu* et impliquaient peu de difficultés sur le plan stratégique, car ces projets obtiennent généralement le soutien de la hiérarchie de leur établissement ainsi que des autres acteurs : ce qui est essentiel, du reste, pour le mener à bien. Cependant, de telles plateformes demandent un investissement en compétences et en ressources humaines, ainsi qu'un véritable soutien au niveau politique.

Elles permettent plusieurs modalités de dépôt, selon que le dépôt soit réalisé par l'étudiant lui-même ou par un tiers. Ces dépôts sont toujours associés à des documents d'autorisation et de diffusion du travail, qui permettent différentes modalités de consultation, allant de l'ouverture complète à l'absence de diffusion : cela permet également de définir le statut juridique des travaux déposés.

Le fonctionnement des plateformes implique la coopération des services documentaires avec le service informatique ; dans l'idéal, une partie d'ETP de ce service serait consacré à la plateforme, à moins que des compétences informatiques existent au sein des services documentaires. Cet aspect est essentiel car la mise en place des plateformes implique souvent le recours à des logiciels libres qui demandent une expertise certaine : s'ils sont en *open source*, ils demandent des compétences importantes dans le domaine de l'informatique.

Ainsi, d'importants enjeux existent pour les acteurs impliqués dans la mise en place et la gestion des plateformes, ainsi que pour les publics que ces outils peuvent desservir, à commencer par les étudiants. En effet, l'usage des plateformes peut entrer dans leurs apprentissages, peut leur permettre d'avoir accès à des contenus pédagogiques, ou encore peut contribuer à leur réussite dans l'enseignement supérieur, en plus de les initier à la recherche et aux enjeux de l'*Open Access*. En outre, elles peuvent contribuer à leur recherche d'emploi et à leur future carrière, qu'elle soit universitaire ou non. Outre les étudiants, les enseignants et les enseignants-chercheurs peuvent également recourir aux plateformes de dépôt et d'archivage, aussi bien pour leurs activités pédagogiques que pour leur recherche. En effet, outre la recherche documentaire, le dépôt et l'archivage des travaux des étudiants qu'ils encadrent et ont encadré permet de rendre plus facilement visible leur activité pédagogique, ce qui est utile notamment dans le cadre des évaluations des activités d'enseignement. Ces deux publics sont, de fait, à sensibiliser particulièrement aux plateformes et à leurs enjeux.

Outre les avantages qu'elles offrent en termes de valorisation des enseignements, des formations, mais aussi des établissements eux-mêmes, c'est aux bibliothèques que les plateformes offrent le plus d'opportunités : elles s'inscrivent en effet tout à fait dans leurs missions de diffusion des connaissances et sont l'occasion de proposer des services adaptés, tant pour les étudiants que pour les enseignants-chercheurs. Les possibilités des bibliothèques de mobiliser les différents acteurs qui interviennent dans la gestion de la plateforme représentent aussi un atout en la matière.

Aussi, malgré les quelques obstacles au développement des plateformes qui peuvent subsister, ces outils représentent un fort potentiel auquel il est important de sensibiliser les usagers, notamment en matière de pédagogie et de services, comme l'hébergement de revues étudiantes.

Les plateformes de dépôt et d'archivage des travaux étudiants sont ainsi des outils avec de fortes potentialités, et dont les fonctionnalités reposent sur des logiciels et des outils qui favorisent le partage et la mise en réseau des connaissances de façon plus importante encore. Puisque leur existence est encore relativement jeune, leur usage est encore à pérenniser auprès des publics ; mais de larges perspectives d'évolutions s'ouvrent devant elles selon les besoins, les contextes de chaque établissement, mais aussi selon le rôle que les étudiants auront à y jouer à l'avenir.

SOURCES

Entretiens

- Entretien au sujet de DUMAS avec Agnès Souchon du 31 mars 2021.
- Entretien au sujet d'Aurore avec Laurent Léger et Frédéric Pirault du 2 avril 2021
- Entretien au sujet de la bibliothèque numérique de l'Essib avec André-Pierre Syren du 14 avril 2021.
- Entretien au sujet de DANTE avec Chloée Fabre du 29 avril 2021.
- Entretien au sujet d'UPétille avec Nolwen Clément-Huet du 7 mai 2021.
- Entretien au sujet de memSIC avec Gabriel Gallezot du 3 juin 2021.
- Entretien au sujet de la médiathèque numérique de l'INP avec Odile Blanc du 4 juin 2021.
- Entretien au sujet de DUNE avec Nolwenn Gouret du 11 juin 2021.
- Entretien avec Odile Constat, Romane Coutanson et Marianne Esclangon du MESRI du 15 juin 2021.
- Entretien au sujet de Thèses-Unistra avec Suzanne Ratsimandrava du 18 juin 2021.
- Entretien au sujet d'Infoscience avec Alessandra Bianchi et Jorge Rodrigues de Maton du 18 juin 2021
- Entretien au sujet du portail HAL de l'université de Lorraine avec Celia Lentreten, Blandine Genin et Laurence Martin du 25 juin 2021.
- Entretien au sujet de Théorème avec Méliissa Defond) et Aurélien Vicentini du 5 juillet 2021.
- Entretien au sujet de Pépite avec Anne-Sophie Guilbert du 12 juillet 2021.
- Entretien au sujet de Mediadoc avec Nathalie Champy-Lieuthet et Raphaël Heckman du 7 janvier 2022.
- Entretien au sujet d'Octaviana avec Anna Acquistapace, Auguste Aguessy et Nannidy Djikalou du 10 janvier 2022.

Questionnaires

- Etablissements étrangers
 - Réponses au questionnaire par l'université de l'UNIGE du 4 janvier 2022.
 - Réponses au questionnaire par l'université de Louvain du 10 janvier 2022.
 - Réponses au questionnaire par l'université de McGill du 12 janvier 2022.
 - Réponses au questionnaire par l'université de Basel du 18 janvier 2022.
 - Réponses au questionnaire par l'université de Liège du 21 janvier 2022.
- Etablissements français ayant recours à DUMAS
 - Réponse au questionnaire par l'Université de Bretagne Occidentale du 20 octobre 2021.
 - Réponse au questionnaire par l'Université de Lyon 2 du 21 octobre 2021.

- Réponse au questionnaire par l'Université de Perpignan du 21 octobre 2021.
- Réponse au questionnaire par l'Université de Nîmes du 25 octobre 2021.
- Réponse au questionnaire par l'université d'Aix-Marseille du 26 octobre 2021.
- Réponse au questionnaire par l'Université de Lyon 3 du 26 octobre 2021.
- Réponse au questionnaire par l'Université de Paris du 26 octobre 2021.
- Réponse au questionnaire par l'Université de Toulon du 26 octobre 2021.
- Réponse au questionnaire par l'université d'Orléans du 27 octobre 2021.
- Réponse au questionnaire par l'université de Clermont-Auvergne du 2 novembre 2021.
- Réponse au questionnaire par l'Université de Montpellier du 9 novembre 2021.
- Réponse au questionnaire par l'Université Côte d'Azur du 17 novembre 2021.

BIBLIOGRAPHIE

Archives ouvertes

- ARMBRUSTER, Chris et ROMARY, Laurent, « Comparing Repository Types - Challenges and barriers for subject-based repositories, research repositories, national repository systems and institutional repositories in serving scholarly communication ». *International Journal of Digital Library Systems*, IGI Global, volume 1, n°4, 2010, p.61-73.
- BRULEY, Caroline et NGUYEN, Claire, « Archives ouvertes », Bulletin des bibliothèques de France (BBF), n 4, 2009, p. 100-101 [consulté le 10 octobre 2021]. Disponible sur le web <<https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-04-0100-006>>.
- COPIST, « Rapport de l'étude n° 4 : L'articulation des archives des établissements et de l'archive nationale pluridisciplinaire HAL », 2018 [consulté le 18 janvier 2022]. Disponible sur le web <<https://adbu.fr/competplug/uploads/2018/12/Etude-COPIST-4.pdf>>.
- MERCIER, Cédric, *Les-archives-de-la-recherche-enjeux-et-perspectives-pour-les-bibliothèques-universitaires*. Mémoire DCB. Villeurbanne, Enssib, 2020 [consulté le 10 octobre 2021]. Disponible sur le web <<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/69638-les-archives-de-la-recherche-enjeux-et-perspectives-pour-les-bibliothèques-universitaires.pdf>>.
- REBOUILLAT, Violaine, *Archives ouvertes de la connaissance valoriser et diffuser les données de recherche*. Mémoire de stage. Villeurbanne, Enssib, 2015 [consulté le 29 août 2022]. Disponible sur le web <<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/66039-archives-ouvertes-de-la-connaissance-valoriser-et-diffuser-les-donnees-de-recherche.pdf>>.
- RIGEADE, Marine, « Les archives ouvertes institutionnelles en France : état des lieux et perspectives ». Mémoire DCB. Villeurbanne, Enssib, 2012 [consulté le 9 mai 2021]. Disponible sur le web <<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/56708-les-archives-ouvertes-institutionnelles-en-france-etat-des-lieux-et-perspectives.pdf>>.
- SALENÇON, Jean (dir.), « Rapport du comité IST », 2008 [consulté le 11 novembre 2021]. Disponible sur le web <https://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2008/65/8/Rapport_IST-Juin_2008_31658.pdf>.
- SCHÖPFEL, Joachim et PROST, Hélène, « Archives institutionnelles : Observations sur un nouveau mode d'information scientifique / Institutional Repositories : Observations on a New Form of Scientific Information ». *Canadian Journal of Information and Library Science* 37, n° 2, 2013, p.122-36 [consulté le 10 octobre 2021]. Disponible sur le web <https://muse.jhu.edu/content/crossref/journals/canadian_journal_of_information_and_library_science/v037/37.2.schopfel.html>.
- , « Développement et Usage des Archives Ouvertes en France. 1e partie : Développement ». Rapport de recherche, Université Lille 3, 2010 [consulté le 29 août 2021]. Disponible sur le web <https://hal.archives-ouvertes.fr/sic_00497389/>
- , « Développement et Usage des Archives Ouvertes en France. 2e partie : Usage ». Rapport de recherche, Université Lille 3, 2010 [consulté le 29 août 2021]. Disponible sur le web <https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00527043>.
- SCHÖPFEL, Joachim et STOCK, Christiane, « Les archives ouvertes en France. Un potentiel documentaire pour la formation à distance ». *Distances et savoirs*, vol 7, n° 4, 2009

[consulté le 29 août 2021]. Disponible sur le web <<https://www.cairn.info/revue-distances-et-savoirs-2009-3-page-443.htm>>.

VALLEE, Maxime, « Les archives ouvertes institutionnelles universitaires : les professionnels de l'information et de la documentation à l'épreuve de la globalisation de l'Enseignement supérieur », Mémoire de master, université de Poitiers, 2014 [consulté le 10 janvier 2022]. Disponible sur le web <<http://nuxeo.edel.univ-poitiers.fr/nuxeo/site/esupversions/c94af0a1-ce2e-4912-823d-8097feab5e72>>.

VIRY, Blandine, « Les Archives Ouvertes à Toulouse, émergence d'une dynamique de réseau ». *Toul'AO* (blog). Toul'AO, 2013 [consulté le 18 janvier 2022]. Disponible sur le web <<https://openarchiv.hypotheses.org/1898>>.

Archives ouvertes et travaux étudiants

« Archivage des mémoires universitaires | Enssib » [consulté le 16 mars 2021]. Disponible sur le web <<https://www.enssib.fr/services-et-ressources/questions-reponses/archivage-des-memoires-universitaires>>.

BARANDIARAN, Danielle, ROZUM, Betty et THOMS, Becky, « Focusing on Student Research in the Institutional Repository: DigitalCommons@USU ». *College & Research Libraries News*, vol 75, n°10, 2014 [consulté le 29 janvier 2022]. Disponible sur le web <https://digitalcommons.usu.edu/lib_pubs/179/>.

BERNASCONI, Marie et MOSSET, Evelyne, « Collecte et valorisation des travaux d'étudiants dans l'archive institutionnelle de l'EPFL, Infoscience ». Travail de Bachelor HES, Haute Ecole de Gestion de Genève, Filière Information documentaire, EPFL, 2009 [consulté le 9 mars 2021]. Disponible sur le web <<https://doc.rero.ch/record/12869/files/tdb2087.pdf>>.

CHAUVIN, Sophie, GALLETOT, Gabriel, et SCHÖPFEL, Joachim, « Les mémoires de Master dans les archives ouvertes ». Rapport de recherche. Université Lille 3, 4 juillet 2010 [consulté le 9 mars 2021]. Disponible sur le web <https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00497390>.

EXLINE, Eleta, « Extending the Institutional Repository to Include Undergraduate Research ». *College & Undergraduate Libraries* 23, n° 1, 2016, p.16-27 [consulté le 29 août 2021]. Disponible sur le web <<http://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/10691316.2014.950782>>.

INSTRUCTION Culture DAF DPACI/RES/2005/003 du 22 février 2005 [consulté le 10 février 2022]. Disponible sur le web <https://francearchives.fr/fr/file/9c9646718ba80c848f5029724ac465e1b76adea6/static_892.pdf>.

MANN, Vivien, « La valorisation des mémoires d'étudiants sur une archive ouverte institutionnelle : un fonds et un contexte spécifiques ». Mémoire de master, université de Lille 3, 2010 [consulté le 22 janvier 2021]. Disponible sur le web <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/MEM-UNIV-LILLESID/mem_00502624>.

NOLAN, Christopher W. et COSTANZA, Jane, « Promoting and Archiving Student Work through an Institutional Repository : Trinity University, LASR, and the Digital Commons ». *Serials Review* 32, n° 2, 2006, p.92-98 [consulté le 29 août 2021]. Disponible sur le web <<https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S009879130600044X>>.

PASSEHL-STODDART, Erin et MONGE, Robert, « From Freshman to Graduate : Making the Case for Student-Centric Institutional Repositories ». *Journal of Librarianship and Scholarly Communication* 2, n° 3, 2014 [consulté le 29 août 2021]. Disponible sur le web <<https://iastatedigitalpress.com/jlsc/article/12718/galley/12386/view/>>.

- PICKTON, Margaret et MCKNIGHT, Cliff, « Research Students and the Loughborough Institutional Repository ». *Journal of Librarianship and Information Science* 38, n° 4, 2006, p.203-19 [consulté le 29 août 2021]. Disponible sur le web <<http://journals.sagepub.com/doi/10.1177/0961000606066572>>.
- SCHÖPFEL, Joachim, « Adding Value to Electronic Theses and Dissertations in Institutional Repositories ». *D-Lib Magazine* 19, n° ¾, 2013 [consulté le 10 octobre 2021]. Disponible sur le web <<http://www.dlib.org/dlib/march13/schopfel/03schopfel.html>>.
- SCHÖPFEL, Joachim, VANACKER, Sylvain, KERGOSIEN, Eric et JACQUEMIN, Bernard, « Master's Theses and Open Scholarship: A Case Study ». *Digital Library Perspectives* 34, n° 4, 2018, p.276-87 [consulté le 10 octobre 2021]. Disponible sur le web <<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01911939>>.
- SHIELDS, Patricia, RANGARAJAN, Nandhini et STEWART, Lewis, « Open Access Digital Repository : Sharing Student Research with the World », *Journal of Public Affairs Education*, vol 18, n°1, 2012, p. 157- 181.
- ROZUM, Betty et THOMS, Becky L, « Populating your institutional repository and promoting your students : IRs and Undergraduate Research », *Making Institutional Repositories Work*, Charleston Insights in Library, Archival and Information Sciences, 2016, p.311-315 [consulté le 29 août 2021]. Disponible sur le web <https://digitalcommons.usu.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1248&context=lib_pubs>.
- VANACKER, Sylvain, « Processus de diffusion des mémoires de Master. Littérature grise et accessibilité : un enjeu majeur dans le domaine de la Recherche. Étude de cas : projet MemorySID ». Mémoire de master, université de Lille 3, 2017 [consulté le 22 janvier 2021]. Disponible sur le web <<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01558312/document>>.

Définition, articles et sites de plateformes

Définition

- « ISO 5127 : 2017(en), *Information and documentation — Foundation and vocabulary* » [consulté le 19 janvier 2022]. Disponible sur le web <<https://www.iso.org/obp/ui/fr/#iso:std:iso:5127:ed-2:v1:en>>.

Articles

- ALARCON, Nicolas, « DUMAS et la gestion des mémoires étudiants ». Video. Pod, 29 janvier 2021 [consulté le 29 janvier 2022]. Disponible sur le web <<https://pod.univ-reunion.fr/video/3726-dumas-et-la-gestion-des-memoires-etudiants/>>.
- CECCARELLI, Giulia, « La promotion 1900 : un chantier du projet ThENC@ ». Billet. *Chroniques chartistes* (blog) [consulté le 10 février 2022]. Disponible sur le web <<https://chartes.hypotheses.org/7415>>.
- DANIELOU, Claire, « Mise en ligne et valorisation des thèses d'École des chartes : où en est-on ? » Billet. *Chroniques chartistes* (blog) [consulté le 10 février 2022]. Disponible sur le web <<https://chartes.hypotheses.org/6485>>.
- DELHAYE, Marlene, « Dune, une archive de travaux étudiants en accès ouvert à Angers ». Billet. *Le comptoir de l'accès ouvert* (blog), 2013 [consulté le 10 octobre 2021]. Disponible sur le web <<https://oadesk.hypotheses.org/138>>.
- « Dépôt universitaire de mémoires après soutenance ». *Wikipédia* [consulté le 28 mai 2021]. Disponible sur le web

- <https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=D%C3%A9p%C3%B4t_universitaire_de_m%C3%A9moires_apr%C3%A8s_soutenance&oldid=183343398>.
- EGGIS, Gilles d', « DUMAS : Dépôt Universitaire de Mémoires Après Soutenance ». Billet. *Le Carreau de la BULAC* (blog), 2019 [consulté le 30 mai 2021]. Disponible sur le web <<https://bulac.hypotheses.org/17993>>.
- KÖDEL, Sven, « DUMAS – eine digitale Bibliothek universitärer Abschlussarbeiten (Mittwochstipp 35) ». Billet. *Franco-Fil* (blog), 2014 [consulté le 30 mai 2021]. Disponible sur le web <<https://francofil.hypotheses.org/2245>>.
- PRES DE L'UNIVERSITE DE LORRAINE, « Pétale : les thèses et mémoires des universités de Lorraine en ligne », communiqué de presse, université de Lorraine, 2011 [consulté le 10 octobre 2021]. Disponible sur le web <https://www.ori-oai.org/sites/www.ori-oai.org/files/cp_petale.pdf>.
- « Présentation · ThENC@ · Bibliothèque numérique de l'École nationale des chartes » [consulté le 14 janvier 2022]. Disponible sur le web <<https://bibnum.chartes.psl.eu/s/thenca/page/a-propos>>.
- SAMYN, Hugues, « DANTE (Dépôt et Archivage Numérique des Travaux Etudiants) ». UT2J – Bibliothèques, 2014 [consulté le 9 mars 2021]. Disponible sur le web <<https://bibliotheques.univ-tlse2.fr/accueil-bibliotheques/ressources-numeriques/ressources-numeriques-de-a-a-z/dante-depot-et-archivage-numerique-des-travaux-etudiants>>.
- SOUBEYRAN, Benoit, « Le portail DUMAS lié à HAL : Dépôt Universitaire de Mémoires Après Soutenance ». *Le blog d'un bibliothécaire wikimédien* (blog), 23 mars 2020 [consulté le 7 janvier 2022]. Disponible sur le web <<https://bsoubeyr.wordpress.com/2020/03/23/le-portail-dumas-lie-a-hal-depot-universitaire-de-memoires-apres-soutenance/>>.
- THOMAS, Elisa, « Thenc@ - Thèses ENC accessibles en ligne ». Text. PSL Explore, 26 mai 2021 [consulté le 14 janvier 2022]. Disponible sur le web <<https://explore.psl.eu/fr/ressources-et-savoirs-psl/projets-psl-explore/thenc-theses-enc-accessibles-en-ligne>>.

Sites de plateformes

- « - DANTE » [consulté le 9 mars 2021]. Disponible sur le web <<https://dante.univ-tlse2.fr/>>.
- « À propos » [consulté le 10 octobre 2021]. Disponible sur le web <<http://theses.unistra.fr/ori-oai-search/index.html>>.
- « Accueil · ThENC@ · Bibliothèque numérique de l'École nationale des chartes » [consulté le 14 janvier 2022]. Disponible sur le web <<https://bibnum.chartes.psl.eu/s/thenca/page/accueil>>.
- « Accueil - Université de Lorraine » [consulté le 10 octobre 2021]. Disponible sur le web <<https://hal.univ-lorraine.fr/>>.
- Actimage. « Mémoires de Masters / Mastères ». ENA [consulté le 9 mars 2021]. Disponible sur le web <[/Ressources-documentaires/Ressources-documentaires/memoires-masters](https://www.actimage.fr/Ressources-documentaires/Ressources-documentaires/memoires-masters)>.
- « Archivage des mémoires universitaires | Enssib » [consulté le 9 mars 2021]. Disponible sur le web <<https://www.enssib.fr/services-et-ressources/questions-reponses/archivage-des-memoires-universitaires>>.
- « Aurore » [consulté le 9 mars 2021]. Disponible sur le web <<http://aurore.unilim.fr/ori-oai-search/index.html>>.
- « Base des mémoires » [consulté le 2 mars 2021]. Disponible sur le web <<https://www.inp.fr/Ressources-documentaires/Outils-documentaires/Base-des-memoires>>.

- « Bibliothèque numérique Paris 8 » [consulté le 20 août 2021]. Disponible sur le web <<https://octaviana.fr/>>.
- « Bibliothèque virtuelle de mémoires en sciences de l'information et de la communication » [consulté le 10 octobre 2021]. Disponible sur le web <<https://cursus.edu/3672/bibliotheque-virtuelle-de-memoires-en-sciences-de-l-information-et-de-la-communication>>.
- CENTRE D'AIDE ET DE SUPPORT AU NUMERIQUE, « Diplômes déposant et publiant des mémoires » [consulté le 22 février 2022]. Disponible sur le web <<https://support.unilim.fr/publications-et-redaction/theses-et-memoires/memoires/diplomes-deposant-et-publiant-des-memoires/>>.
- « Déposer un document dans DUNE | DUNE » [consulté le 29 août 2021]. Disponible sur le web <<https://dune.univ-angers.fr/services/d%C3%A9poser-un-document-dans-dune>>.
- « Home - memSIC - mémoires de master en Sciences de l'information et de la communication » [consulté le 9 mars 2021]. Disponible sur le web <<https://memsic.ccsd.cnrs.fr/>>.
- « Homepage - DUMAS - Dépôt Universitaire de Mémoires Après Soutenance » [consulté le 9 mars 2021] Disponible sur le web <<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/>>.
- Infoscience. « Infoscience » [consulté le 9 mars 2021]. Disponible sur le web <<https://infoscience.epfl.ch>>.
- Lyon 2, Webmestre Université Lumière. « Mémoires ». Bibliothèque Universitaire. Webmestre Université Lumière Lyon 2 [consulté le 4 janvier 2022]. Disponible sur le web <<https://bu.univ-lyon2.fr/theses-et-memoires-en-ligne/memoires>>.
- « Pépite » [consulté le 10 octobre 2021]. Disponible sur le web <<https://pepite.univ-lille.fr/ori-oai-search/>>.
- « THEOREME » [consulté le 10 octobre 2021]. Disponible sur le web <<https://theoreme.uphf.fr/index.html>>.
- « UPétile - Les travaux en ligne des étudiants de l'Université de Poitiers » [consulté le 9 mars 2021]. Disponible sur le web <<http://petille.univ-poitiers.fr/>>.

Enseignements, pratiques et réussite des étudiants

- « Article D714-29 - Code de l'éducation - Légifrance » [consulté le 4 février 2022]. Disponible sur le web <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000027866279>.
- « Chapitre III : Collation des grades et titres universitaires (Articles L613-1 à L613-7) - Légifrance » [consulté le 19 janvier 2022] Disponible sur le web <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071191/LEGISCTA000006166659/#LEGISCTA000006166659>
- BONNEFOND, Carole de, « La formation des usagers en bibliothèque universitaire : comment mesurer son impact sur la réussite étudiante ? » Mémoire DCB. Villeurbanne, Essib, 2017 [consulté le 9 mai 2021]. Disponible sur le web <<https://www.ensib.fr/bibliotheque-numerique/documents/67413-la-formation-des-usagers-en-bibliotheque-universitaire-comment-mesurer-son-impact-sur-la-reussite-etudiante.pdf>>.
- BULLETIN DES BIBLIOTHEQUES DE FRANCE, « L'impact des bibliothèques sur la réussite étudiante | Bulletin des bibliothèques de France » [consulté le 29 août 2021]. Disponible sur le web <<https://bbf.ensib.fr/le-fil-du-bbf/l-impact-des-bibliotheques-sur-la-reussite-etudiante-10-03-2016>>.
- CENTRE DE RESSOURCES, D'INGENIERIE ET D'INITIATIVES PEDAGOGIQUES (CRIIP), « Accompagner ses étudiants à valoriser leurs travaux universitaires en ligne » [consulté le 4 avril 2021]. Disponible sur le web <<https://criip.univ->

poitiers.fr/accueil/formation/le-plan-de-formation/accompagner-ses-etudiants-a-valoriser-leurs-travaux-universitaires-en-ligne/.

- ELBEKRI-DINOIRD, Carine (éd.), *Favoriser la réussite des étudiants. Favoriser la réussite des étudiants*. La Boîte à outils. Villeurbanne, Presses de l'Essib, 2017 [consulté le 29 août 2021]. Disponible sur le web <<http://books.openedition.org/pressesensib/322>>.
- GOLETTA, Véronique, « Pratiques et perceptions de la bibliothèque par les enseignants/chercheurs/ses ». Mémoire DCB. Villeurbanne, Essib, 2017 [consulté le 9 mai 2021]. Disponible sur le web <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68097-pratiques-et-perceptions-de-la-bibliotheque-par-les-enseignant-ses-chercheur-ses.pdf>.
- KENNEL, Sophie, « Pratiques et compétences informationnelles des étudiants dans les espaces de formation en ligne ». Thèse de doctorat, Université de Strasbourg, 2014 [consulté le 29 août 2021]. Disponible sur le web <<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01148915>>.
- LAMOUREUX, Mireille, « Bilan et perspectives de l'enseignement de méthodologie documentaire à l'Université de Paris 8 », université Paris 8, 2008 [consulté le 29 août 2021]. Disponible sur le web <https://halshs.archives-ouvertes.fr/sic_00352378/>.
- PERRET, Cathy, « Pratiques de recherche documentaire et réussite universitaire des étudiants de première année ». *Carrefours de l'éducation*, n° 35, 2013, p.197-215 [consulté le 29 août 2021]. Disponible sur le web <<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00837782>>
- PERRET, Cathy et BERTHAUD, Julien, « Les choix des étudiants et l'efficacité des actions de soutien : évaluation de dispositifs du programme de réussite en licence », Institut de Recherche sur l'Education, université de Bourgogne, 2013 [consulté le 29 août 2021]. Disponible sur le web <<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00842214>>.

Logiciels et outils

Articles

- BOURDENET, Philippe et SVENBRO, Anna, « Articuler le SIGB avec d'autres systèmes d'information : la décisive urbanisation des systèmes d'information documentaire ». *Réinformatiser une bibliothèque*. La Boîte à outils, Villeurbanne, Presses de l'Essib, 2019 [consulté le 22 février 2022]. Disponible sur le web <<http://books.openedition.org/pressesensib/6693>>.
- BRASSART, Jacques et DURANTON, Sylvain, « Présentation globale de l'outil ORI-OAI ». *Approche fonctionnelle d'ORI-OAI et démarche de projet*, 18 janvier 2016 [consulté le 14 janvier 2022]. Disponible sur le web <https://www.canal-u.tv/video/unittv/presentation_globale_de_l_outil_ori_oai.20140>.
- FERRACCI, Elsa, « Archivage pérenne en bibliothèque universitaire: bilan et perspectives ». Mémoire DCB. Villeurbanne, Essib, 2016 [consulté le 9 mai 2021]. Disponible sur le web <<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/65767-archivage-perenne-en-bibliotheque-universitaire-bilan-et-perspectives.pdf>>.
- LAVENNE DE LA MONTOISE, Vincent de, « OAI-PMH à « l'heure du web sémantique » : bilans et perspectives ». Mémoire DCB, Villeurbanne, Essib, 2020 [consulté le 9 mars 2021]. Disponible sur le web <<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/69909-oai-pmh-a-l-heure-du-web-semantique.pdf>>.

SOLEDAD, Lida, « Les outils de découverte en bibliothèque universitaire », Mémoire DCB. Villeurbanne, Enssib, 2016 [consulté le 10 octobre 2021]. Disponible sur le web <<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/67305-les-outils-de-decouverte-en-bibliotheque-universitaire.pdf>>.

Sites de logiciels et outils

Analytics Platform - Matomo. « Matomo - The Google Analytics Alternative That Protects Your Data » [consulté le 28 décembre 2021]. Disponible sur le web <<https://matomo.org/>>.

« CINES | Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur » [consulté le 4 février 2022]. Disponible sur le web <<https://www.cines.fr/>>.

« Drupal France | Site Officiel » [consulté le 6 janvier 2022]. Disponible sur le web <<https://www.drupal.fr/>>.

« EPrints ». *Wikipédia* [consulté le 29 novembre 2021]. Disponible sur le web <<https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=EPrints&oldid=177088584>>.

« EPrints | The Original Institutional Repository Solution » [consulté le 16 mars 2021]. Disponible sur le web <<https://www.eprints.org/us/>>.

« EPrintsv3Presentation_small.pdf » [consulté le 29 décembre 2021]. Disponible sur le web <https://www.eprints.org/software/v3/EPrintsv3Presentation_small.pdf>.

Duraspace.org. « Home » [consulté le 16 mars 2021]. Disponible sur le web <<https://duraspace.org/>>.

« Interface de programmation d'application (API) | CNIL » [consulté le 15 janvier 2022]. Disponible sur le web <<https://www.cnil.fr/fr/definition/interface-de-programmation-dapplication-api>>.

« Invenio Framework v3 — Invenio 3.4.1 documentation » [consulté le 7 janvier 2022]. Disponible sur le web <<https://invenio.readthedocs.io/en/latest/>>.

« Nuxeo (entreprise) ». *Wikipédia* [consulté le 30 juin 2021]. Disponible sur le web <[https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Nuxeo_\(entreprise\)&oldid=184243058](https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Nuxeo_(entreprise)&oldid=184243058)>.

« ORI-OAI : Outil de Référencement et d'Indexation pour un réseau de portails OAI | ORI-OAI : Valoriser le patrimoine numérique scientifique, pédagogique et documentaire des universités par un réseau de portails communicants » [consulté le 16 mars 2021]. Disponible sur le web <<https://www.ori-oai.org/>>.

« Plaque_Omeka_BibLibre.pdf » [consulté le 10 janvier 2022]. Disponible sur le web <https://www.bibliolibre.com/wp-content/uploads/2018/02/Plaque_Omeka_BibLibre.pdf>.

« Présentation d'Omeka · Association des usagers francophones d'Omeka » [consulté le 10 janvier 2022]. Disponible sur le web <<https://omeka.fr/presentation-omeka>>.

« Présentation globale d'ORI-OAI » [consulté le 14 janvier 2022]. Disponible sur le web <https://streaming-canal-u.fmsu.fr/vod/media/canal/documents/unitv/pr.sntation.globale.de.l.outil.ori.oai_20140/presentation_globale.pdf>.

Nuxeo. « Services de contenu | Au-delà de l'ECM » [consulté le 29 décembre 2021]. Disponible sur le web <<https://www.nuxeo.com/fr/>>.

« Welcome — inveniosoftware.org » [consulté le 16 mars 2021]. Disponible sur le web <<https://inveniosoftware.org/>>.

Science ouverte

- DELRUE-VANDENBULCKE, Laure, « Bibliothèques universitaires et science ouverte ». *Humanisme* N° 320, n° 3, 2018, p.55-60 [consulté le 10 octobre 2021]. Disponible sur le web <<https://www.cairn.info/revue-humanisme-2018-3-page-55.htm>>.
- DIRECTION DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE – CNRS, *Livre blanc — Une Science ouverte dans une République numérique. Livre blanc — Une Science ouverte dans une République numérique*. Laboratoire d'idées. Marseille : OpenEdition Press, 2016 [consulté le 10 octobre 2021]. Disponible sur le web <<http://books.openedition.org/oep/1548>>.
- SERRES, Alexandre (dir.), « Données de la recherche en SHS. Pratiques, représentations et attentes des chercheurs. Une enquête à l'Université Rennes 2 ». Rapport final, université de Rennes 2 [consulté le 29 janvier 2022]. Disponible sur le web <<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01635186>>.
- LETROUIT, Carole, « La place des bibliothèques universitaires dans le développement de la science ouverte ». Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche, février 2021 [consulté le 31 mars 2021]. Disponible sur le web <https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Rapports/55/4/IGESR-Rapport-2021-022-Place-bibliothèques-universitaires-developpement-science-ouverte_1393554.pdf>.
- OSSWALD, Achim, SCHÖPFEL, Joachim et JACQUEMIN, Bernard, « Continuing Professional Education in Open Access – A French-German Survey ». *Liber Quarterly*, vol 26, n° 2, 2016, p.43-66 [consulté le 31 décembre 2021]. Disponible sur le web <<https://doi.org/10.18352/lq.10158>>.
- PARIS, Anne, « Les bibliothèques universitaires et les enjeux de l'open access ». Mémoire DCB. Villeurbanne, Enssib, 2019 [consulté le 9 mai 2021]. Disponible sur le web <<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/69560-les-bibliothèques-universitaires-et-les-enjeux-de-l-open-access.pdf>>.
- SCHÖPFEL, Joachim, « Understanding grey literature ». *I2D - Information, données documents*, n° 1, 2015, p.30-32 [consulté le 24 février 2022]. Disponible sur le web <<https://www.cairn.info/revue-i2d-information-donnees-et-documents-2015-1-page-30.htm#no2>>.
- SCHÖPFEL, Joachim, « Vers une nouvelle définition de la littérature grise ». *Cahiers de la Documentation/Bladen voor Dokumentatie*, n°3, 2012, p.14-24 [consulté le 24 février 2022]. Disponible sur le web <https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00794984/document>.

ANNEXES

Table des annexes

GRILLE D'ENTRETIEN	86
LISTE DES ETABLISSEMENTS INTERROGES DANS LE CADRE D'ENTRETIENS (PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE DE MISE EN LIGNE)	87
TABLEAU DES ENTRETIENS MENES	90
QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES ETABLISSEMENTS ETRANGERS	92
EXTRAITS DE QUESTIONNAIRES A DESTINATION DES ETABLISSEMENTS ETRANGERS	93
QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES ETABLISSEMENTS UTILISANT DUMAS	97
EXTRAITS DE QUESTIONNAIRES A DESTINATION D'ETABLISSEMENTS UTILISANT DUMAS	98
GRILLE DE L'ENTRETIEN LINESURVEY	104
EXEMPLE DE DOCUMENT D'AUTORISATION DE DIFFUSION ET D'ARCHIVAGE (UNIVERSITE DE LIMOGES).....	105

GRILLE D'ENTRETIEN

1) Contexte

- * Quand la plateforme a-t-elle été mise en place ?
- * Qui en a eu l'initiative ? (le SCD, la direction de l'université, ... ?)
- * Avez-vous choisi de rejoindre Dumas ou de créer une plateforme locale ? pourquoi ce choix ?
- * Pour quelle(s) raison(s) cette plateforme a-t-elle été mise en place ?
- * Avez-vous rencontré des difficultés d'ordre stratégique pour la mise en place de la plateforme ?
- * Quel a été l'impact budgétaire de la mise en place de la plateforme ? (achat de matériel, abonnements, prestataires extérieurs ?)
- * Quelle communication mettez-vous en place pour faire connaître votre plateforme ?

2) Ressources humaines :

- * Combien d'ETP et combien d'agents sont-ils mobilisés pour le développement de la plateforme ? pour la maintenance ? quelles catégories et/ou quelles filière d'agents (A, B, C ; informaticiens, bibliothécaires, ...) ?
- * Sur quels services sont-ils répartis ? (SCD, DSI, les facultés, ...)

3) Modalités de dépôt et de diffusion

- * Quel est le circuit que suit le document, de son dépôt à sa diffusion en ligne ?
- * Quelles sont les modalités de consultation du document ?
- * Quel est le statut juridique des documents déposés ?
- * Quel est le contenu du document d'autorisation de diffusion et d'archivage ?
- * Quelles sont les modalités de conservation ? combien de temps les documents sont-ils conservés ?

4) Modalités techniques

- * Qui réalise le dépôt ?
- * Où sont stockés les documents ? Avez-vous un accord d'archivage des données avec le CINES ?
- * Quels outils d'indexation utilisez-vous ? (ORI-OAI ? Invenio ? etc.)
- * Comment s'est passée l'intégration de la plateforme au système de l'établissement (ex : intégration sur le portail de la bibliothèque) ?
- * Suivez-vous le protocole d'interopérabilité OAI-PMH ?
- * Quel est votre logiciel de diffusion ?
- * Disposez-vous d'outils statistiques pour mesurer la consultation de la plateforme ? Si oui, lesquels ?

LISTE DES ETABLISSEMENTS INTERROGES DANS LE CADRE D'ENTRETIENS (PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE DE MISE EN LIGNE)

Pour les universités :

- Université de Strasbourg :

Un premier projet a été conçu en 2005 (Eprints), dans le cadre du projet université numérique en Alsace, avant d'être rénové en 2010 à cause de l'évolution des formats (EPrints n'est pas adapté au format TEF). Une nouvelle plateforme est mise en place en 2012, en faisant le choix d'ORI-OAI, qui peut soutenir format TEF.

- Université de Lorraine :

Anciennement Pétale (2009-2010), la plateforme bascule sur HAL en 2016. Il s'agit donc d'un portail sur HAL, et plus précisément, celui de l'université. Il dispose néanmoins d'un dispositif spécifique aménagé par le CCSD pour pouvoir inclure les travaux étudiants. La bascule de l'un à l'autre s'est faite pour des raisons techniques (serveurs anciens, en fin de vie) et de personnels (manque de personnes pour la gestion de Pétale) ; d'autre part cette transition correspondait aux besoins exprimés par la bibliothèque (puisque le portail intègre tous les documents de travail).

- UPHF :

La plateforme de l'Université Polytechnique des Hauts de France est Théorème. En 2012, la bibliothèque a voulu constituer une archive pour les travaux d'étudiants. Ce projet est le fruit de la collaboration entre le SCD, la DSI (dont un spécialiste d'ORI-OAI) et du département d'appui à la recherche.

- Université d'Angers :

L'université d'Angers dispose de la plateforme DUNE (Dépôt Universitaire Numérique des Etudiants). Elle a été mise en place en 2013, après deux ans de conception. En 2011 a eu lieu le constat d'un problème de traitement des mémoires d'étudiants (tous les mémoires n'étaient pas récupérés, il y avait des problèmes liés au traitement, à la qualité, etc.). Il a ainsi été décidé de répertorier les mémoires, ce qui a amené le choix de cette plateforme. La création de Dune (pour les travaux étudiants) est concomitante de celle d'Okina (pour les chercheurs, avant de passer sur HAL).

- Université de Poitiers :

La plateforme UPétille de l'université de Poitiers date de 2013 Il s'agit du prolongement de la plateforme de dépôt des thèses (datant elle-même de 2011) : elle se sert des mêmes outils et du même format TEF pour décrire les travaux étudiants comme les thèses.

- Université de Toulouse 2 :

L'université de Toulouse 2 se dote de DANTE (Dépôt et archivage numérique des travaux étudiants) sur l'année universitaire 2013-2014. Elle a été développée en

2012 pour faire un pendant à DUMAS (sur laquelle sont diffusés les travaux en accès ouvert), afin de permettre de mettre les travaux d'étudiants à disposition en intranet.

- Université de Limoges :

AUORE a été mise en service en 2017 ; elle succède à d'autres structures. Dès 2003 le SCD met en ligne des thèses. Les besoins ont ensuite évolué vers l'idée d'une plateforme qui permettrait d'héberger ces thèses et les nouvelles thèses produites depuis 2013 (qui doivent être moissonnables dans STAR). À ce but s'adjoint celui d'héberger également les travaux des étudiants : le SCD met alors en place un projet de mise en ligne des ressources pédagogiques. AUORE est issue de ce projet.

- Université de Paris 8

La bibliothèque numérique Octaviana a été créée en mai 2017, après deux ans de développement. Le projet a débuté en 2015, avec le recours à un nouveau fournisseur pour héberger la bibliothèque numérique. Elle héberge différents types de documents, dont des thèses et des mémoires de master. Ce type de documents représente un ajout, par rapport à la bibliothèque numérique précédente. La possibilité de déposer des mémoires dans Octaviana a pu être développée après que l'application STAR, pour les thèses, ait été mise en place (et avec elle, la possibilité d'être hébergé par l'ABES, ce qui offre des possibilités de sauvegarde pérenne pour les thèses).

- Université de Lille :

La plateforme Pépite est mise en place en 2021. Elle constitue l'aboutissement de ce qui existait avant les fusions d'établissements, à savoir la plateforme de Lille 2 (Droit et Santé) qui existait depuis 2015, et de Lille Sciences et Techniques, qui n'hébergeait que les thèses. En 2018 la fusion a encouragé le développement d'une plateforme commune.

Pour les grandes écoles :

- INP :

Depuis l'année scolaire 2009-2010, l'Institut national du patrimoine a décidé de mettre à disposition de l'établissement les travaux des élèves restaurateurs. Ces mémoires sont la partie la plus visible des productions de leur cursus et sont très consultés : il était donc important de les valoriser. Ils sont mis en ligne sur le site de la bibliothèque après avoir été numérisés. A partir de l'année 2021-2022, la médiathèque numérique connaît des évolutions qui permet en outre de présenter et de valoriser d'autres types de documents.

- Enssib :

Dans l'état actuel, la bibliothèque numérique de l'ENSSIB date de 2018, après un changement de site web. Il s'agit du fruit d'une évolution, liée à un changement sur des questions d'édition. L'école mène une activité de publication de ressources professionnelles et considère que les mémoires peuvent en faire partie. La bibliothèque numérique est depuis cette date moissonnable et homogénéisée.

La nature double de l'école, à la fois école de formation des fonctionnaire et établissement de formation universitaire, fait aussi sa spécificité. Son site offre donc des ressources pour un public également double : des professionnels de la

documentation, des étudiants et des enseignants-chercheurs. Cela se reflète dans les documents mis à disposition, qui sont à la fois des travaux d'étude et des documents professionnels.

- Mediadoc :

Le dépôt des mémoires la bibliothèque numérique d'Agrosup Dijon existe, en l'état actuel, depuis 2015, après un développement effectué en 2014 par l'administrateur du SIGB et chargé du site web. Ce développement fait suite à la décision prise, en 2010, se doter d'un *workflow* pour faire une plateforme de dépôt. Progressivement, des incitations auprès des étudiants pour qu'ils effectuent leur dépôt se sont mises en place.

La bibliothèque elle-même est issue du rassemblement de plusieurs écoles, ce qui a été l'occasion de mettre en place très tôt un circuit commun de dépôt et de gestion des travaux des étudiants, d'abord en format papier puis de façon hybride, en format papier et sur CD, avant de s'effectuer à présent en format PDF.

D'autres bibliothèques de grandes écoles ont également été contactées. Parmi celles qui ont répondu, leurs plateformes étaient en cours d'élaboration ou comportent une sélection très précise de travaux (par exemple pour l'Ecole Nationale de la Magistrature de Bordeaux, ce sont les rapports de stage des auditeurs de justice partis en stage à l'étranger qui sont mis en ligne).

TABLEAU DES ENTRETIENS MENES

Tableau des entretiens menés :

Date de l'entretien	Etablissement	Nom de la plateforme	Interlocuteurs	Moyen de communication
31 mars 2021	UGA	DUMAS	Agnès Souchon (administratrice du portail)	Téléphone
2 avril 2021	Université de Limoges	Aurore	Laurent Léger (Service Outils Numériques et Direction du Système d'Information) et Frédéric Pirault (Responsable BU Santé et Assistance rédaction thèses - Mise en ligne des mémoires)	Big Blue Button
14 avril 2021	Enssib	Bibliothèque numérique	André-Pierre Syren (direction de la valorisation)	Big Blue Button
29 avril 2021	Université Toulouse 2 Jean Jaurès	DANTE	Chloée Fabre (Responsable du service Diffusion et valorisation de la production académique)	Big Blue Button
7 mai 2021	Université de Poitiers	UPétille	Nolwenn Clément-Huet (Chargée de système d'information documentaire – Université de Poitiers)	Big Blue Button
3 juin 2021	/	memSIC	Gabriel Gallezot (maître de conférences à l'université Côte d'Azur)	Téléphone
4 juin 2021	INP	Médiathèque numérique	Odile Blanc (Responsable de la bibliothèque et de la documentation des œuvres)	Téléphone
11 juin 2021	Université d'Angers	DUNE	Nolwenn Gouret (BU Belle Beille Lettres, Sciences humaines et Sciences ; Formation des usagers, DUNE)	Teams
15 juin 2021	MESRI	/	Odile Contat (Cheffe du département Information scientifique et technique et réseau documentaire), Romane Coutanson et Marianne	Teams

			Esclangon (Chargées d'études, département de l'information scientifique et technique et réseau documentaire)	
18 juin 2021	Université de Strasbourg	Thèses-Unistra	Suzanne Ratsimandrava - Responsable du Service des thèses et Correspondant STAR (Signalement des Thèses électroniques, Archivage et Recherche)	Big Blue Button
18 juin 2021	EPFL	Infoscience	Alessandra Bianchi et Jorge Rodrigues de Maton (spécialistes en informatique documentaire)	Zoom
25 juin 2021	Université de Lorraine	portail HAL	Celia Lentretien (responsable de la publication scientifique et administratrice du portail HAL), Blandine Genin et Laurence Martin (dépôt des thèses et des mémoires, modération des dépôts dans HAL)	Teams
5 juillet 2021	UPHF	Théorème	Mélissa Defond (Conservatrice des bibliothèques, Responsable du Département d'Appui à la Recherche, Référente Science Ouverte pour l'UPHF) et Aurélien Vicentini (Responsable des acquisitions en gestion, économie sociale et solidaire, commerce-marketing et comptabilité au sein du pôle documentaire droit, éco, gestion)	Big Blue Button
12 juillet 2021	Université de Lille 2	Pépité	Anne-Sophie Guilbert (Coordinatrice de la diffusion et du signalement des travaux universitaires)	Zoom
7 janvier 2022	AgroSup Dijon	Mediadoc	Nathalie Champy-Lieuthet (responsable de la plateforme Médiadoc) et Raphaël Heckman administrateur du SIGB et chargé du site web	Téléphone
10 janvier 2022	Université Paris 8	Octaviana	Anna Acquistapace (Responsable du Service de la Recherche et chargée de collections en langue et littérature hispanophones), Auguste Aguessy (Gestionnaire publications de la recherche et circuit des thèses) et Nanndy Djikalou (chargée de l'administration de la Bibliothèque numérique Octaviana)	Zoom

QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES ETABLISSEMENTS ETRANGERS

1. Context

- a. Do you have a repository dedicated to student research papers ? If yes, where can they deposit their work ? When did the repository open ?
- b. Did you have models for your repository ?
- c. Did you join a repository shared with other institutions ?
- d. Why did you choose to create a repository or to join one ?

2. What is at stake ?

- a. Is the dissemination of student research papers a part of your institution's policy ?
- b. Who has developed the project for a repository dedicated to student research papers ? was it the University ? the library ?
- c. How did you proceed to implement the repository ?
- d. Did you hire an external provider ? did you have a partnership with an other institution ?
- e. What means of communication do you use to make your platform known to the public ?

3. Feeding the repository

- a. Do students submit research papers on regular basis ? Is this kind of submission a well-established practice within the university ?
- b. How many student research papers are submitted on the repository each year ?
- c. Does any department make more submissions than the others ?
- d. Who in the library deals with the repository ?

4. Document processing

- a. Could you describe the various steps that follow the submission of a student research paper, from the submission to its final publication on the platform ?
- b. What are the access conditions ?
- c. What are the terms of preservation ?

5. Technicalities

- a. What is your publication tool ?
- b. Which indexing tools do you use ?
- c. Do you follow the OAI-PMH protocol ? Can your database be harvested ?
- d. How are the student research papers integrated into the library's catalog ?

EXTRAITS DE QUESTIONNAIRES A DESTINATION DES ETABLISSEMENTS ETRANGERS

Question 1.a) **Do you have a repository dedicated to student research papers ? If yes, where can they deposit their work ? When did the repository open ? (Avez-vous une plateforme dédiée au dépôt et à l'archivage des travaux d'étudiants ? Si oui, depuis quand ?)**

-> Université de Liège : « Oui, MatheO a d'abord été utilisé avec la fac de psycho en 2015 pour importer des mémoires déposés dans un système de gestion qu'ils avaient développés de leur côté. MatheO a été utilisé « en live » avec quelques facultés dès mai-juin 2016. Avec les années, d'autres facultés ont utilisé le service. Aujourd'hui, toutes les facultés utilisent MatheO à l'exception de quelques départements de Médecine. »

Question 1.b) **Did you have models for your repository ? (Avez-vous eu des modèles ?)**

-> University of Basel : « Yes, zora.uzh.ch initially, and repo managers at universities of Berne, Zurich and Basel exchange knowledge regarding the development of the repo software continually ever since. »

Question 1.d) **Why did you choose to create a repository or to join one ? (Pourquoi avoir choisi d'en avoir ou d'en rejoindre une ?)**

-> Université de Liège : « Voici l'historique du projet où vous trouverez les réponses à vos questions : Après la mise en production d'**ORBi** en 2008, plusieurs membres de la Communauté universitaire ont exprimé le souhait de pouvoir introduire dans ORBi la liste des mémoires qu'ils avaient dirigés ou pour lesquels ils avaient été membres du jury. Cette demande n'a pu être rencontrée telle quelle, car elle n'est pas en accord avec l'objectif poursuivi par ORBi d'être la bibliographie des membres de l'ULg. Néanmoins, il nous est apparu que cette demande de mise en évidence de ce travail d'encadrement des mémoires était légitime, mais devait être rencontrée autrement qu'au travers d'ORBi.

Parallèlement, les bibliothèques sont confrontées aux problèmes liés à la **conservation** et à la **consultation** des mémoires au format « papier ». Ces documents, déposés par centaines chaque année, engendrent des besoins et des coûts non négligeables en matière d'espace et de gestion. De plus, présents en un seul exemplaire, ils sont exposés au risque d'être abîmés ou de disparaître, risque d'autant plus important qu'ils sont fréquemment consultés. Ces documents détériorés ou volés sont la plupart du temps irrécupérables même s'il est, dans quelques cas, possible de récupérer un exemplaire en bon état auprès d'un membre du jury, ce qui n'est pas garanti et prend du temps.

Cette consultation de la version « papier », si elle peut être importante, reste généralement locale (étudiants ULg et hautes écoles liégeoises) et limitée par comparaison avec ce qu'un accès électronique ouvert permettrait. S'ils demeurent des travaux d'étudiants, leur contenu peut intéresser des publics beaucoup plus vastes et variés. C'est aussi une occasion de mettre en évidence le **travail**

scientifique fait à l'Université de Liège. De plus, le dépôt électronique permet plus de finesse dans la détermination des droits d'accès à divers contenus (possibilité de les décliner par chapitres par exemple).

Enfin, dans le contexte de versions « papier », la détection d'éventuels **plagiats** s'avère plus difficile que si l'exemplaire est déposé d'emblée au format numérique.

Puisque la **FaPSE** avait déjà réglé la problématique juridique de l'autorisation de diffusion accordée par l'étudiant, ainsi que le principe du dépôt électronique simplifié, et qu'elle souhaitait assurer une visibilité beaucoup plus large de ses mémoires de master, il a été décidé de travailler avec celle-ci dans une phase pilote. Cette dernière permettant de développer l'outil, de résoudre les difficultés et d'éprouver les solutions choisies sur des données réelles. En décembre 2014, MatheO a donc été mis en production pour la FaPSE avec comme contenu, l'ensemble des mémoires défendus au cours des trois dernières années (2012, 2013 et 2014), soit 525 mémoires dont 507 visibles dans l'interface publique.

Début août, on observait déjà depuis le lancement de MatheO près de **16600** visualisations de références de mémoires présents sur MatheO, provenant de 45 pays différents, et près de **4400** téléchargements. »

-> Université de Louvain : « 1°) gain de place (archivage) 2°) réduction des coûts (entretien des espaces, réparations, coûts de fonctionnement liés à la consultation et au rangement) 3°) permettre la consultation par plusieurs personnes en même temps, éventuellement à distance 4°) support unique pour le texte et les annexes 5°) conditions de sécurité plus poussés (détérioration, vol ; limites techniques contre la consultation et la reproduction non autorisées) 6°) lutte contre le plagiat »

Question 2.e) **What means of communication do you use to make your platform known to the public ? (Mettez vous en place une communication autour de la plateforme dans l'université?)**

-> University of Basel: « University Newsletter, Open Access trainings, dedicated how-to-websites, SEO. »

-> McGill University : « Our ETD's are harvested and made available on Library and Archives Canada, Erudit, Google. Within the university the IR is advertised through regular workshops, advertising and outreach at many levels including our teaching and learning services. »

Question 3.a) **La diffusion des travaux d'étudiants s'inscrit-elle dans une stratégie d'établissement ? (Do students submit research papers on regular basis ? Is this kind of submission a well-established practice within the university ?)**

-> University of Basel: « Not students themselves. Bibliographic records of master theses are batch imported twice a year for one faculty, while several departments enter records on the go throughout the year. »

-> McGill university : « We have regular deposits of electronic theses and dissertations (ETD's) from the graduate office of the university for thesis based degrees three times per year. Departments and individual professors handle the submissions to the repository when they are not coming from the GPS. »

Question 3.d) Quel est le personnel qui s'en occupe?

-> Université de Louvain : « Les bibliothèques gèrent l'administration de la plateforme et le contrôle qualité des données. Sauf exception, les facultés gèrent le suivi des dépôts par les étudiants et la « validation » après la défense (validation qui détermine si un mémoire peut être conservé dans le dépôt et s'il peut être consulté à l'intérieur de l'institution, voire en accès libre). »

Question 4.a) Who in the library deals with the repository ? (Quel est le circuit que suit le document depuis la réception à sa mise en ligne ?)

-> Université de Louvain : « 1° dépôt en ligne par l'étudiant 2° envoi automatique d'un mail au promoteur et à l'administration facultaire – le mail comporte un lien permettant de télécharger le ou les fichiers 3° remise, par l'étudiant à son administration facultaire, de l'attestation de dépôt en ligne imprimée et signée ; l'attestation comporte la licence par laquelle l'étudiant autorise l'institution à éventuellement diffuser une partie ou la totalité des fichiers déposés 4° validation par la faculté (voir ci-dessus) 5° mise en ligne (ou suppression en cas de non-validation) 6° contrôle qualité des données »

-> McGill university : « Departments coordinate with professors to collect the projects/papers. Licenses have to be signed and included with the original project/paper. Once we receive it, we load metadata and files to the appropriate collection and make it open access. »

Question 4.c) What are the terms of preservation ? (Quelles sont les modalités de conservation ?)

-> Université de Liège : « Nous n'avons pas de politique de suppression des mémoires. Tout ce qui est réussi ou échoué est conservé sur MatheO. Seuls les mémoires réussis sont visibles (note au-dessus de 10/20). Seuls les mémoires recevant une note de 14/20 minimum peuvent être en accès ouvert. »

Question 5) Technicalities (Modalités techniques)

a. What is your publication tool ? (Quel est votre logiciel de diffusion ?)

-> Université de Liège : « DSpace »

-> Université de Louvain : « Logiciel « maison », reposant sur la même infrastructure que le dépôt institutionnel des publications de recherche. »

-> UNIGE : « Interface maison. En cours de refonte. Le stockage se fait sur Fedora. »

-> Basel University : « EPrints »

-> McGill university : « We began the repository using an Ex Libris product called Digitool and in 2019 we migrated to SAMVERA. »

b. Which indexing tools do you use ? (Quels outils d'indexation utilisez-vous ?)

-> Université de Louvain : « Solr »

-> Basel University : « Out of the box SEO (-> Webcrawling), OAI-Harvesting, propagation to university staff webpages »

-> McGill University : « We are indexed by Google and Google Scholar. »

c. Do you follow the OAI-PMH protocol? Can your database be harvested? (Suivez-vous le protocole OAI-PMH? Votre base est-elle moissonnable? Moissonnez-vous d'autres bases?)

-> Université de Liège : « Nous suivons OAI-PMH, notre base est moissonnable. »

-> UNIGE : « Oui, pour OAI-PMH. Non, nous ne moissonnons personne. »

-> Basel university : « Yes »

-> McGill University : « Yes and yes »

d. How are the student research papers integrated into the library's catalog? (Comment les travaux étudiants sont-ils intégrés au catalogue ou portail de la bibliothèque?)

-> Université de Liège : « Les mémoires présents sur MatheO sont harvestés pour être présent dans le catalogue Primo. »

-> Université de Louvain : « Le dépôt des mémoires est une des « sources » de ressources électroniques consultées par le catalogue (à côté des revues, bases de données, ebooks, publications des chercheurs de l'institution etc.). »

-> UNIGE : « Tous nos contenus ayant un fichier en texte intégral (nous avons environ 10% de notices sans texte) figurent dans le catalogue de la bibliothèque (c'est d'ailleurs à travers un moissonnage OAI-PMH régulier que ça marche), donc aussi les travaux d'étudiant-es. »

-> Basel University : « In some cases, department libraries hold a print copy of master theses and record them in the library's catalogue. Since only edoc records with an open access PDF are ingested into swisscovery, no master theses records are automatically integrated in the library's catalog. »

-> McGill university : « Items that go through the GPS (ETD's) are fully integrated from the repository into the library catalogue (WorldCat). Items that are not considered theses (projects and papers for course-based graduate degrees) are not incorporated into the library catalogue at this time. »

QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES ETABLISSEMENTS UTILISANT DUMAS

1. Depuis quand avez-vous rejoint DUMAS ?
2. Pourquoi l'avoir rejoint ?
3. Pourquoi ne pas avoir développé une plateforme locale ?
4. Qui a eu l'initiative de rejoindre DUMAS ?
5. Y a-t-il eu un impact budgétaire ?
6. Le dépôt dans DUMAS s'inscrit dans la stratégie de l'établissement ?
7. Qui dépose dans DUMAS (autonomie des étudiants ? intervention du SCD ?) ?
8. Y a-t-il des ETP dédiés au dépôt dans Dumas ?
9. Quelle est la relation du SCD à DUMAS (intermédiaire entre enseignants ou étudiants et la plateforme, voire le CCSD, si besoin ?) ? Quel est le rôle qui lui revient dans le circuit du document ?
10. Avez-vous mis en place une communication autour de ces travaux ? de la plateforme ?
11. Avez-vous rencontré des difficultés particulières lors de la mise en place de DUMAS ?

EXTRAITS DE QUESTIONNAIRES A DESTINATION D'ETABLISSEMENTS UTILISANT DUMAS

Question 2 : Pourquoi avoir rejoint DUMAS ?

-> Université de Lyon 2 : « Ce projet est lié à la création d'un portail HAL Lyon 2 en 2018. DUMAS étant un portail de HAL, il offre certaines garanties, notamment en termes de fiabilité et de maintenance de la structure mais aussi de pérennité de conservation de données déposées.

DUMAS est également une plateforme connue et largement utilisée par les établissements de l'ESR. La notoriété, la fiabilité et l'harmonisation des pratiques (faire de DUMAS un point d'entrée unique pour la recherche de mémoires) nous ont convaincu d'opter pour cette plateforme.

DUMAS est une archive ouverte, conforme aux objectifs de l'université et du SCD en faveur du développement de la science ouverte. »

-> Université de Côte d'Azur : « Les thèses et mémoires en Santé ne sont pas intégrés dans STAR. Il n'y a aucun texte officiel ni de consignes nationales concernant leur dépôt et leur signalement. Cependant, ils constituent une documentation de référence pour les étudiants (nous avons toujours eu des demandes de prêt à la bibliothèque et via le PEB). Ils étaient auparavant déposés en version papier. Nous avons fait le choix de passer au dépôt électronique pour donner un accès plus large et plus aisé à cette documentation.

Les thèses et mémoires diffusés sur Dumas bénéficient de plus d'un archivage pérenne au format électronique, reposant sur les compétences et architectures du CINES (Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur) que les universités ne sont pas en mesure de mettre en œuvre. »

-> Université de Montpellier : « DUMAS constitue pour nous une réponse à plusieurs besoins :

- Valorisation très large par une plateforme d'archives ouvertes (avec facilité de référencement : un site d'une faculté peut par exemple décider de pointer vers les mémoires / les thèses d'exercice concernant uniquement cette composante ; c'est une vitrine à peu de frais)
- Conservation pérenne des contenus déposés
- Avec la promesse (de l'ABES) de travailler à limiter le travail de double signalement (dépôt dans DUMAS + saisie dans le Sudoc) »

-> Université de Paris : « L'université ex Paris 5 s'était engagée dans une démarche de signalement et de valorisation en ligne d'une partie de sa production scientifique. [...] L'Université de Paris poursuit cette démarche. Les établissements ex Paris 5, ex Paris 7 et UP utilis. ai. ent DUMAS pour :

→ Diffuser des thèses d'exercice et mémoires d'étudiants sélectionnés sur un critère de qualité afin d'en accroître la visibilité. Le critère de qualité est fixé par l'UFR ou le responsable pédagogique d'un diplôme (note minimum, mention). Le jury émet une autorisation de diffusion dans DUMAS après la soutenance. Le dépôt dans DUMAS sera réalisé seulement si l'auteur du mémoire donne son autorisation. L'autorisation de l'auteur prime.

Les demandes de création de collections émanent soit des directions des composantes (UFR) de l'université soit des responsables/équipes pédagogiques qui souhaitent valoriser leur enseignement/filière diplômante.

Cette « littérature grise » est très consultée 1/ par les étudiants qui recherchent des modèles de mémoires dans leur spécialité disciplinaire et 2/ par les responsables pédagogiques/directeurs de mémoires qui vérifient les sujets d'étude déjà donnés.

→ Donner un libre-accès à tous : DUMAS comme HAL sont moissonnés par les moteurs de recherche du web. Ceci permet d'élargir la consultation par le grand public y compris à l'international ; ceci participe de la visibilité de l'établissement.

En outre, la pérennité d'archivage des mémoires sélectionnés pour leur qualité ou leur intérêt « scientifique » est également recherchée. »

Question 3 : Pourquoi ne pas avoir développé une plateforme locale ?

-> Université de Nîmes : « Parce que cela nous aurait coûté beaucoup plus cher en matériel (espace de stockage), en logiciels (quel moteur de recherche utiliser), et en moyens humains (qui paramètre le moteur de recherche, qui assure la maintenance et les développements de cette plateforme locale ?).

La solution DUMAS représente pour nous une solution « clef en main », qui nous coûte seulement un investissement en temps pour apprendre à s'en servir et pour enregistrer les mémoires sur celle-ci.

C'est aussi en continuité avec notre « engagement » concernant les archives ouvertes nationales (nous participons aussi à HAL), et le dépôt dans DUMAS nous permet de bénéficier de la visibilité / notoriété de Dumas »

-> Université de Lyon 2 : « Le développement d'une plateforme locale est logiquement coûteux sur plusieurs plans : techniques, matériels et humains. Par ailleurs, la question « pourquoi recréer quelque chose qui existe déjà et qui fonctionne très bien ? » nous a très vite convaincus de ne pas partir sur une option maison. »

-> Université de Côte d'Azur : « La plateforme nationale DUMAS garantit la pérennité de l'archivage et des URLs. Le déploiement d'une plateforme locale d'un niveau comparable aurait nécessité des moyens importants pour une visibilité moindre.

Afin de proposer une solution économique à l'ensemble des mémoires de master nous travaillons au déploiement d'une solution basée sur une extension locale à notre portail HAL d'université (LocHAL) d'autoarchivage par les étudiants. »

-> Université de Montpellier : « Pourquoi développer une plateforme locale quand un outil national existe pour les fonctionnalités attendues, que les conditions pour y contribuer relèvent de compétences en grande partie déjà présentes dans l'équipe du SCD, et que cet outil est très utilisé par d'autres universités... Nous disposions précédemment d'un outil de diffusion (GED) local, qui permettait de choisir entre un accès sur authentification et un accès internet « ouvert ». Mais la fragilité de cet outil (maintenance locale) et l'absence de conservation pérenne ont conduit, justement, à faire confiance à une solution nationale visiblement soutenue dans le temps. »

-> Université de Paris : « Du côté de l'ex Paris 5, DUMAS présentait l'avantage d'une infrastructure développée par le CCSD et a donc été choisi par facilité. Ce

portail offrait une possibilité immédiate de diffuser des mémoires en ligne. Etant une collection de l'archive ouverte HAL, le CCSD assure les mises à jour et l'évolution des URL pour un accès pérenne.

La mise en place d'une plateforme institutionnelle nécessite le développement d'une interface dédiée comprenant des fonctionnalités spécifiques. La création de plateforme nécessite des compétences/expertises dans différents domaines. Une étude de faisabilité doit être menée en amont et différents services de l'établissement peuvent être sollicités comme la direction du numérique, le SCD etc. Ce type de projet peut être long à démarrer. Une fois que la plateforme locale est fonctionnelle, sa maintenance et les mises à jour sont chronophages et mobilisent des forces ETP pas toujours disponibles. »

Question 6 : Le dépôt dans DUMAS s'inscrit dans la stratégie de l'établissement ?

-> Université de Nîmes : « Le dépôt dans DUMAS s'inscrit dans la stratégie de Communication (faire connaître l'établissement au sein de l'ESR), dans la stratégie de Valorisation des enseignements et des travaux des étudiants, et dans la stratégie de la Science Ouverte (mise à disposition des documents gratuitement *via* un réseau mondial), voir aussi réponse du §3. »

-> Université de Lyon 2 : « Oui bien sûr : l'université Lyon 2, à travers le SCD notamment, s'investit très largement dans le développement de la science ouverte. Aussi, l'idée de mettre en place un dépôt institutionnel et de centraliser des mémoires dans une archive ouverte s'inscrit assez logiquement dans cette démarche globale en faveur du libreaccès. »

-> Université de Clermont : « Oui, complètement. Nous avons une forte politique universitaire en faveur de la science ouverte. DUMAS en fait partie, nous sommes en train de développer des circuits de dépôts pour nos différentes UFR. Il nous semble important de sensibiliser les étudiant-e-s à ces questions au plus tôt, dès le master. »

-> Université de Montpellier : « Oui tout-à-fait, puisqu'il répond à la volonté de l'université de contribuer à l'ouverture de la science : en plaçant les étudiants dans une posture d'ouverture dès leurs premières expériences de publications, nous espérons leur donner les bonnes habitudes pour la suite de leur cursus. »

-> Université de Lyon 3 : « Oui complètement. Notre établissement s'inscrit dans une vraie démarche de politique de science ouverte. Nous essayons d'adopter cette même logique pour les thèses. Le but est qu'un maximum des travaux de recherche de notre établissement soit disponible. »

Question 9 : Quelle est la relation du SCD à DUMAS (intermédiaire entre enseignants ou étudiants et la plateforme, voire le CCSD, si besoin ?) ? Quel est le rôle qui lui revient dans le circuit du document ?

-> Université de Nîmes : « Le SCD est l'intermédiaire incontournable (voir §2 de la page <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/>) entre le CCSD et les enseignants et les étudiants.

- Avril, année n : Le SCD rappelle aux enseignants l'existence de DUMAS, et joint au mail un flyer de présentation ainsi que le formulaire d'autorisation de dépôt en ligne, à faire cosigner par les étudiants et les présidents de jury. C'est le début de la collecte des mémoires année universitaire n-1 /n.

- Septembre, année n : rappel aux membres de jurys.
- Octobre-novembre, année n : début de la collecte par mail des mémoires de l'année n-1 /n, et de leur dépôt dans DUMAS. »

-> Université de Lyon 2 : « Les mémoires sont des documents très demandés par les étudiants. Par ailleurs, la valorisation de la production scientifique de l'université est une des missions du SCD, le dispositif DUMAS vient donc répondre à ces deux objectifs. C'est un service qui offre la possibilité aux étudiants de valoriser leurs travaux et aux enseignants de valoriser leurs diplômes.

Nous avons élaboré la procédure de dépôt pour que l'étudiant soit totalement autonome dans sa démarche. Cependant, nous impliquons également les enseignants (directeur de mémoire ou jury de soutenance) dans la démarche à deux étapes :

- Ce sont les composantes qui nous contactent pour mettre en place le dépôt pour un ou plusieurs des diplômes qu'elles dispensent.
- Avant de mettre en place le dépôt pour un diplôme, nous rencontrons les membres de la composante pour leur présenter la procédure et les documents. Nous profitons surtout de ce moment pour les sensibiliser à ce qu'implique une publication sur internet. Nous insistons sur le fait que nous les considérons garants de la communicabilité du mémoire (données personnelles, anonymisation, citation des sources, droit d'image...). C'est pourquoi nous demandons que figurent sur l'autorisation de diffusion (document que doit fournir l'étudiant lorsqu'il effectue une demande de dépôt), l'avis favorable du jury de soutenance, ainsi que la signature du président du jury.

Nous n'avons aucun lien avec le CCSD en lui-même. L'ouverture de notre compte institutionnel s'est faite par le biais de l'administratrice du portail, Mme Agnès Souchon (UGA). Elle nous a formées à la saisie sur DUMAS, et a modéré nos dépôts jusqu'à ce que nous soyons suffisamment autonomes pour les modérer seuls. Aujourd'hui elle est notre unique interlocuteur côté DUMAS. »

-> Université de Côte d'Azur : « Le service des thèses de la BU Médecine et le responsable du service publications du SCD ont mis en place le circuit, les modalités et les formulaires de dépôt (autorisation et convention de diffusion...).

Le service des thèses de la BU Médecine gère le dépôt de l'étudiant (sur place ou à distance). Il vérifie le dépôt et le valide. Il saisit les données et dépose le fichier dans Dumas.

Les métadonnées à renseigner pour les dépôts (domaine, domaine de formation etc...) sont définies en collaboration avec la modératrice de Dumas. La modératrice de Dumas veille au respect des consignes de dépôt. Elle accompagne la responsable du service des thèses de la BU Médecine pour la modération des dépôts. Elle procède régulièrement à des vérifications (notamment concernant les doublons de noms d'auteurs) et demande des corrections si nécessaire.

Les structures dans le référentiel HAL pour les dépôts et la collection HAL pour les mémoires sont créées et gérées par le SCD en collaboration avec la modératrice de DUMAS. »

-> Université d'Aix-Marseille : « La relation du SCD via les composantes qui veulent déposer, se fait par un protocole qui peut varier selon les cas (la différence se fait surtout sur celles qui déposent elle-même et lorsque c'est la BU qui assure le dépôt). Ce protocole explicite le rôle de chacun dans l'organisation du dépôt.

Le SCD assure l'ouverture du compte, la formation de la personne qui dépose, fait l'intermédiaire entre DUMAS et l'Université. La modération se fait aussi par un personnel du SCD. »

-> Université de Clermont : « La bibliothèque est l'intermédiaire entre les enseignant·e·s ou étudiant·e·s et DUMAS. En tant que coordinatrice DUMAS, je centralise les besoins et questions autour de l'outil et suis l'interlocutrice principale entre notre établissement (UFR, enseignant·e·s, étudiant·e·s, agent·e·s de bibliothèque) et l'administratrice nationale de DUMAS. Nous avons également pris en main la modération locale, et mon collègue en charge de cette partie échange directement avec l'administratrice nationale si besoin. »

-> Université de Paris : « La DGDBM assure le dépôt, la validation et la mise en ligne des dépôts UP dans DUMAS.

En outre, l'ingénieure d'étude coordinatrice des thèses d'exercice et mémoires et chargée de mission DUMAS UP (administratrice et valideur technique) et AURÉHAL (référente structures) assure l'administration du portail institutionnel DUMAS UP, la gestion des demandes de création de nouvelle collection dédiée à un diplôme et la coordination des circuits des thèses d'exercice et mémoires d'étudiants (relation avec les UFR, les responsables pédagogiques et les BU).

Pour toute demande de création de collection, après discussion avec les directions d'UFR ou les responsables pédagogiques, elle se charge de demander la création d'un nouveau compte de dépôt à Agnès Souchon (administratrice nationale DUMAS).

Si A. Souchon reçoit des demandes en direct, elle redirige les demandeurs vers moi pour le respect des circuits.

La coordinatrice des thèses d'exercice et mémoires assure la mise en page du portail DUMAS UP : fonctionnalités à mettre à la disposition des personnes qui consultent l'interface, présentation des collections etc.

Pour toute question/précision concernant les dépôts, les métadonnées associées, l'affichage des collections en ligne, elle contacte A. Souchon si nécessaire.

Il en est de même pour toute demande/remarque à faire remonter au CCSD (ex : ergonomie du portail etc.). »

Question 10 : Avez-vous mis en place une communication autour de ces travaux ? de la plateforme ?

-> Université de Lyon 2 : « Nous avons attendu de quitter le mode projet pour communiquer sur ce dispositif auprès des composantes et des étudiants. La première campagne de communication a été lancée en juillet 2021 sur le site des BU, les réseaux sociaux et dans les espaces de la BU et des campus par l'affichage de posters. Cette communication a été très fructueuse puisqu'elle a conduit à la mise en place de nombreux nouveaux partenariats. »

-> Université d'Aix-Marseille : « La base DUMAS a été présentée pour médecine et droit en conseil d'administration de ces UFR, et a même donné lieu à un vote pour approbation du projet. La base a été aussi présentée lors des commissions des bibliothèques (Réunion annuelle entre les BU et les représentants des UFR)

Il nous reste effectivement à faire un travail sur la promotion de ce qui a été fait. Piste : libguide DUMAS à destination des étudiants. »

-> Université de Montpellier : « Oui, en direction :

- des composantes concernées par le dépôt (pour préparer avec elle le circuit),
- des composantes qui pourraient être intéressées (ou qu'on souhaite intégrer) : c'est aujourd'hui le cas de l'UFR Pharmacie, l'UFR Odontologie, l'institut d'Orthophonie (pas encore déposants, mais ça devrait venir dans l'année)
- des étudiants, via le circuit mis en place avec les composantes dans le cadre de la préparation des mémoires et thèses d'exercice (en formation à la méthodologie du mémoire + méthodologie de la recherche documentaire, ils sont sensibilisés à ce qu'est DUMAS, et aux conditions à remplir pour que leur travail soit éligible).

Et nous comptons intervenir en Conseil de la vie étudiante de l'Université au printemps 2022 pour présenter l'état des lieux de cette valorisation des travaux étudiants. »

-> Université de Lyon 3 : « Oui, c'est d'ailleurs un gros chantier pour cette année. Non seulement, nous voulons pérenniser des circuits de diffusion de mémoire au sein de toutes les facultés, mais nous voulons aussi en même temps promouvoir le dépôt des mémoires dans DUMAS, en plus du dépôt dans notre catalogue et le SUDOC.

Nous envisageons de rencontrer les responsables pédagogiques de chaque faculté ainsi que les secrétariats pour présenter notre projet. Nous sommes actuellement en train de travailler aussi sur la diffusion de questionnaires à ce sujet. »

GRILLE DE L'ENTRETIEN LIMESURVEY

1. Présentation
 - a. Discipline enseignée
 - b. Durée d'enseignement (depuis quand enseignez-vous dans le supérieur ?)
 - c. Statut
 - d. Nombre d'étudiants suivi par an en moyenne

2. Connaissance de la plateforme
 - a. Est-ce que vous connaissez la plateforme ? (oui : j'en ai entendu parler ; oui : je l'utilise ; non)
 - b. Si oui à la question ci-dessus : comment la connaissez-vous ? (par la bibliothèque ? par votre faculté ? par le service informatique ? par une recherche personnelle ? par bouche à oreille ? autre ?)
 - c. Usage par les étudiants : est-ce que vos étudiants utilisent une plateforme de dépôt pour leurs travaux universitaires ? Si oui : laquelle ou lesquelles ?
 - d. Usage pour ses propres recherches : utilisez-vous une plateforme de dépôt d'archivage de travaux d'étudiants pour vos propres recherches ? si oui : laquelle ou lesquelles ?
 - e. Si oui à la question ci-dessus : à quelle fréquence d'utilisation : au moins une fois par semaine, au moins une fois par mois, au moins une fois par semestre, une fois par an, exceptionnellement, jamais.
 - f. Communication auprès des étudiants : est-ce que vous encouragez vos étudiants à utiliser la plateforme pour leurs travaux ? (oui ou non : pourquoi ?)
 - g. Quels sont les critères que vous attendez pour autoriser le dépôt des travaux de vos étudiants sur une plateforme dédiée ? (réponse libre)

3. Opinions sur la plateforme
 - a. Est-ce un outil intéressant ? (Pourquoi ?)
 - b. Est-ce un outil utile ? (Pourquoi ?)
 - c. Quels en sont selon vous les avantages ? les inconvénients ?
 - d. Est-ce que vous encouragez vos étudiants à déposer sur la plateforme ? (si oui : plateforme locale ? Dumas ?)
 - e. Est-ce que vous pensez intéressant d'encourager le développement de la plateforme ? (si oui : via : la communication auprès des étudiants, auprès des autres enseignants-chercheurs, auprès des étudiants + des autres enseignants-chercheurs, utilisation pour ses recherches, autre)

EXEMPLE DE DOCUMENT D'AUTORISATION DE DIFFUSION ET D'ARCHIVAGE (UNIVERSITE DE LIMOGES)



Autorisation de diffusion en ligne des travaux étudiants

Afin de valoriser les travaux étudiants et de leur donner une meilleure visibilité au sein des composantes, l'Université de Limoges souhaite encourager leur diffusion en ligne, dans le respect des droits de la propriété intellectuelle de leurs auteurs.

Cette autorisation précise les modalités de dépôt électronique et de diffusion des travaux étudiants à l'Université de Limoges, ainsi que les engagements respectifs de l'étudiant (ou des étudiants), dénommé « l'auteur » et de l'Université.

AUTEUR :

Mentionner les noms et prénoms de tous les auteurs

Nom : Prénom :

.....

Adresse(s) de messagerie personnelle(s) :

.....

TITRE :

.....

STRUCTURE D'ACCUEIL :

(dans le cas d'un établissement d'accueil pour un stage)

Raison sociale :

Responsable de stage :

Adresse de messagerie du responsable de stage :

Adresse postale :

.....

I. Les modalités de dépôt et d'enregistrement

Article 1 : L'auteur dépose une version numérique de son mémoire selon les instructions communiquées préalablement par le Service Commun de la Documentation.

L'auteur certifie que la version remise à l'Université est conforme à la version officielle de son travail remise à ses enseignants.

Dans le cas d'une co-rédaction, tous les auteurs doivent être mentionnés et doivent signer la charte de diffusion.

Article 2 : L'auteur doit fournir une version de son document au format PDF. Le fichier doit être renseigné de métadonnées et accompagné d'un résumé du contenu ainsi que de mots-clés. Pour toutes questions concernant la rédaction et le format de diffusion de vos documents, consultez la rubrique « Rédiger vos travaux » du site du Service Commun de la Documentation.

Article 3 : Le mémoire sera archivé et peut être mis à disposition à titre pédagogique.

II. Engagements de l'auteur

Article 4 : L'auteur demeure totalement responsable du contenu de son œuvre. Il garantit à l'Université qu'il détient tous les droits nécessaires à la diffusion de son mémoire. S'il cite ou intègre une œuvre à son mémoire (texte, image, dessin, photographie...), il doit demander auprès de l'auteur de l'œuvre une autorisation pour la reproduction et la représentation de celle-ci¹. Il s'engage à retirer tout document pour lequel il ne l'aurait pas obtenue.

Conformément à la loi du 1er août 2006 relative aux droits d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information, dite loi DADVISI, les courtes citations d'œuvres textuelles à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche sont permises. L'auteur et la source du document cité doivent apparaître clairement, et le texte être distingué de l'œuvre qui cite (guillemets, police différente).

Il est précisé que l'Université de Limoges met à disposition des enseignants et des étudiants un logiciel anti-plagiat.

Article 5 : L'auteur peut autoriser l'Université à diffuser son mémoire en ligne, dans le respect et la préservation du droit de la propriété intellectuelle.

Dans le cas d'un travail réalisé en lien avec une structure d'accueil, la structure exprime également son souhait à propos de la diffusion du travail : voir page 4 de cette autorisation de diffusion.

Le choix de l'auteur se fait entre trois possibilités (cocher une seule case) :

<input type="checkbox"/>	L'auteur choisit de ne pas diffuser le mémoire
<input type="checkbox"/>	L'auteur choisit de diffuser le mémoire avec accès restreint uniquement à la communauté universitaire de Limoges (authentification avec une adresse unilim)
<input type="checkbox"/>	L'auteur choisit de diffuser le mémoire librement sur le réseau Internet

Dans le cas d'une diffusion libre sur le réseau Internet, l'auteur doit préciser les conditions de diffusion de la ressource. Les licences *Creative Commons*² sont préconisées, et parmi elles la licence « Paternité – Pas d'utilisation commerciale – Pas de modification » :



– **Paternité** : l'œuvre peut être librement utilisée, à la condition de l'attribuer à l'auteur en citant son nom

– **Pas d'utilisation commerciale** : l'auteur peut restreindre le type d'utilisation de son œuvre ; les utilisations commerciales restent soumises à son autorisation

– **Pas de modification** : l'auteur peut interdire la réalisation d'œuvres dérivées. Toute modification, toute traduction de son œuvre restent soumises à son autorisation.

Article 6 : L'auteur peut retirer cette autorisation de diffusion à tout moment en avisant l'Université par lettre recommandée avec accusé de réception. L'Université retirera alors le mémoire dans un délai raisonnable.

La présente autorisation n'a pas de caractère exclusif : l'auteur conserve toutes les autres possibilités de cession de ses droits et de diffusion concomitantes de son mémoire, notamment

¹ Il doit également demander l'autorisation des personnes éventuellement présentes sur l'image et celle du propriétaire de l'image.

² [<http://fr.creativecommons.org>]

dans le cadre éditorial.

L'auteur garde le bénéfice de ses droits moraux : droit de divulgation, droit de paternité, droit de repentir et droit au respect de l'œuvre.

Article 7 : La présente autorisation est consentie pour toute la durée légale de protection de la propriété littéraire et artistique offerte par la loi française à l'auteur et ses ayants-droits.

III. Engagements de l'Université

Article 8 : La signature du présent contrat par l'auteur et par la structure d'accueil (le cas échéant) n'oblige en aucun cas l'Université à diffuser effectivement ledit mémoire ou rapport. L'accord du jury, qui représente ici l'Université, reste nécessaire pour autoriser la diffusion même restreinte au sein de l'Université.

Article 9 : L'Université se réserve le droit de ne pas faire apparaître des documents ou parties de documents inclus dans le mémoire, pour lesquels les droits de reproduction et de représentation n'auraient pas été acquis.

L'Université ne peut pas non plus être tenue pour responsable de représentation illégale de documents pour lesquels l'auteur n'aurait pas signalé qu'il n'en avait pas acquis les droits.

Article 10 : L'Université ne retire aucun bénéfice financier de la diffusion du mémoire.

Article 11 : En application des dispositions de la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, l'Université de Limoges s'engage à respecter les règles légales de protection des données à caractère personnel, garantissant notamment à l'auteur :

- de n'utiliser les données à caractère personnel le concernant que pour les strictes finalités pour lesquelles elles sont collectées (ouverture du compte d'accès, contrôles techniques, animation pédagogique, sources...);
- de lui communiquer les finalités et la destination des informations enregistrées et leur durée de conservation, laquelle ne peut en tout état de cause excéder ce qui est nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles sont collectées ou traitées, conformément aux données de la CNIL ;
- de lui garantir un droit d'information, d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant.

IV. Les règles d'utilisation des ressources

Article 12 : Les ressources mises à disposition du public relèvent de la législation française sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle. Tous les droits de reproduction en tout ou partie sont soumis au droit en vigueur.

Article 13 : Les ressources sont interdites à la vente ou à la location. Leur diffusion, duplication, mise à disposition sous quelque forme que ce soit, mise en réseau, partielles ou totales, sont strictement réservées à l'Université de Limoges, ou au détenteur de la paternité de l'œuvre. Toute utilisation à des fins non personnelles et autres que pédagogiques ou de recherche est susceptible d'engendrer des poursuites.

A Limoges, le

L'auteur (ou les auteurs)

Signature



Autorisation de diffusion en ligne des travaux étudiants

Autorisation de la structure d'accueil

AUTEUR :

Mentionner les noms et prénoms de tous les auteurs

Nom : Prénom :

TITRE :

STRUCTURE D'ACCUEIL :

Raison sociale :

Responsable de stage :

L'article 5 de l'autorisation de diffusion précise que :

Dans le cas d'un mémoire ou rapport réalisé en lien avec une structure d'accueil, la structure exprime également son souhait à propos de la diffusion du travail.

Le choix de la structure d'accueil se fait entre deux possibilités (cocher une seule case) :

<input type="checkbox"/>	La structure d'accueil choisit de ne pas diffuser en ligne le mémoire
<input type="checkbox"/>	La structure d'accueil choisit de diffuser en ligne le mémoire

A Limoges, le

Le responsable de stage, représentant de la structure d'accueil

Signature